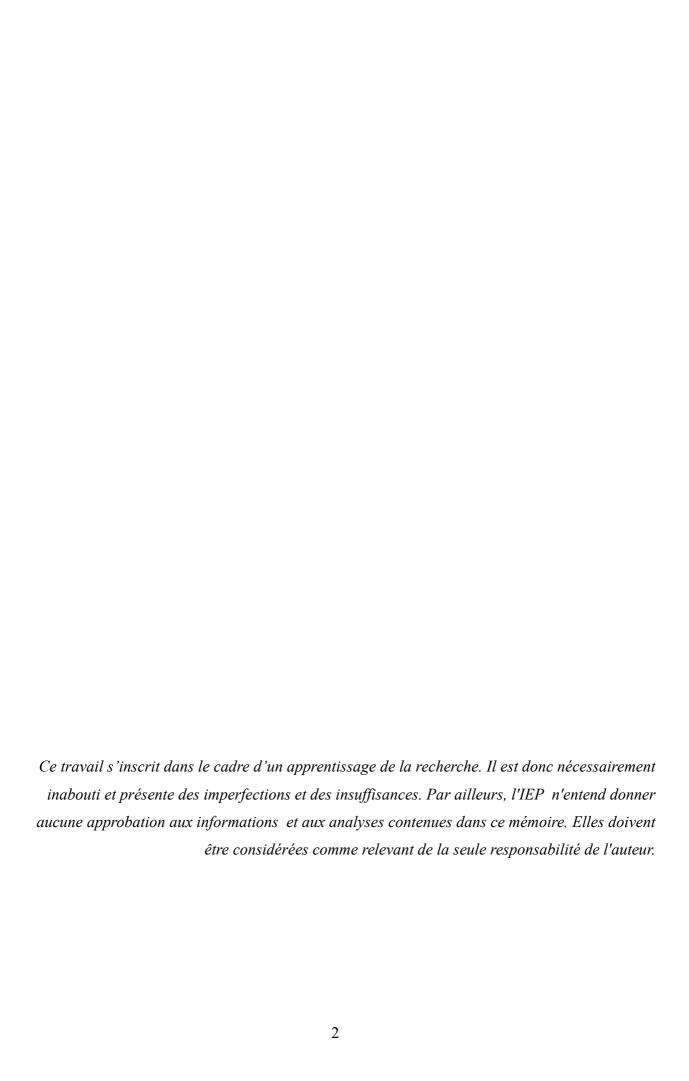


Mélanie Lembré Section service Public

### Proximité et décloisonnements : la Maison des Jeunes et de la Culture Antipode Cleunay, scène de musiques actuelles en quartier

Mémoire de quatrième année sous la direction de M. Philippe Leroy séminaire « Action Publique Locale »

**Mai 2009** 



Remerciements
Je tiens à remercier toutes les personnes, et notamment les professionnels, que j'ai eu l'opportunité de rencontrer au cours de mes recherches, et qui ont ainsi permis l'élaboration de ce travail.  Un grand merci à mon frère, pour ses relectures patientes et désintéressées.  Merci également à ma famille et mes amis qui, par leurs encouragements et leur écoute, ont participé à l'achèvement de ce mémoire.

### Table des matières

Remerciements	3
Sigles et Abréviations.	6
Introduction	7
Les musiques amplifiées et les pouvoirs publics	7
Les Maisons des Jeunes et de la Culture et les musiques amplifiées	
Méthodologie	
Problématique et annonce du plan.	16
<u>Première partie :</u> Ancrage de proximité et action socioculturelle : les entre intégration à la politique de la ville et autonomie du projet associate en la company de la ville et autonomie du projet associate en la company de la ville et autonomie du projet associate en la company de la company	
Chapitre 1 : Une action socioculturelle de proximité soutenue par la ville de Reni	
a) Le développement progressif du quartier de Cleunay et l'implantation de la MJC	
b) Un outil de la politique de la ville	
c) L'offre d'animation socioculturelle à Cleunay	21
Chapitre 2 : Des valeurs d'autonomie au fondement des MJC	29
a) Construction historique du mouvement MJC	
b) Les statuts des MJC	
c) MJC et militantisme	
Chapitre 3 : Un subventionnement majoritairement municipal et paradoxalemen	it vecteur
d'une nouvelle dynamique	
a) Conventionnement et nature des subventions	
b) Les dispositifs d'évaluation de la structure	
c) Frustrations et redéfinition du projet associatif	40
<u>Deuxième partie :</u> Décloisonnement des territoires et des publics: l'institutionnalisation de la MJC dans le secteur des musiques amplifi	iées 43
i institutionnansation de la Mise dans le secteur des musiques ampini	
Chapitre 1 : La restructuration du champs des musiques actuelles à Rennes	44
a) Les difficultés de la scène rennaise exprimées lors des Assises pour la culture de	
b) Naissance d'une force de propositions fédérative: le rôle du « Collectif »	
c) Une nouvelle équipe et la possibilité du recours aux emplois-jeunes	
Chapitre 2 : L'Antipode, une salle rapidement connue et reconnue dans le paysaş	_
a) Un processus de professionnalisation engagé en 1998	
b) La reconnaissance rapide des publics	56

c) Une visibilité accrue du local au national	57
Chapitre 3: L'institutionnalisation de l'Antipode	
a) La labellisation SMAC par la DRAC Bretagne	
b) Un conventionnement multipartite entre la MJC, la ville et l'État	
c) Le soutien de la Région et du département	65
<u>Troisième partie :</u> Une structuration en réseau validant la posture d'acteur légitime	
Chapitre 1 : Les appuis locaux, une capacité de mobilisation garante de la représentative l'association	68
b) L'implication des populations du quartier	
c) La forte capacité de mobilisation du CA et de l'AG de la MJC	
c) La forte capacite de moomisation du CA et de l'AO de la Mise	13
Chapitre 2 : Des soutiens régionaux et nationaux aidant à la formulation des projets	74
a) L'invocation des valeurs issues de l'éducation populaire	
b) Le rôle de la fédération régionale des MJC	
c) La Fédurok	
c) Lu I cuulok	
Chapitre 3 : La mise en valeur du projet associatif dans les processus de négociations	81
a) L'élaboration du projet associatif de juin 2008.	
b) La présentation du projet aux décideurs politiques	
c) Négociations et compromis dans la construction d'un nouvel équipement à La Courouz	
Conclusion	86
Conclusion	,OU
Bibliographie	80
Travaux imprimés	
Sources numériques	91
Annexes	93

### Sigles et Abréviations

AG: Assemblée Générale

APRAS : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale

CA: Conseil d'Administration

CMJCF: Confédération des MJC de France

CNV: Centre National des Variétés

CRES: Chambre Régionale de l'Économie Solidaire

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DVAJ : Direction de la Vie Associative et de la Jeunesse (Ville de Rennes)

FFMJC : Fédération Française des MJC

GEMA: Groupe d'Étude sur les Musiques Amplifiées

LARES : Laboratoire de Recherches en Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Rennes II

MJC: Maison des Jeunes et de la Culture

OSC: Office Social et Culturel

OSCR: Office Social et Culturel Rennais

SMAC : Scène de Musiques Actuelles

U-FISC: Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZUS: Zone Urbaine Sensible

#### Introduction

### Les musiques amplifiées et les pouvoirs publics

Tenter de revenir, dans la cadre d'une approche socio-historique, sur le développement des musiques amplifiées en France permet de comprendre les difficultés de ce domaine artistique à trouver une place suffisamment légitime pour être intégré, soutenu, voire même revendiqué, par les politiques publiques de la culture. Aucun processus linéaire n'est en effet ici à l'œuvre : il s'agit bien plutôt d'une prise en compte progressive et complexe de ces musiques amplifiées par les pouvoirs publics, dont le cas rennais dévoile une bonne part des logiques.

Le succès populaire dont ces musiques bénéficient aujourd'hui, tant en terme d'écoute que de pratique, tend en effet à masquer les étapes de leur prise en compte par les pouvoirs publics à la suite de leur apparition dans la seconde moitié du XXe siècle. Philippe Teillet, maître de conférence en sciences politiques et spécialiste du secteur des musiques amplifiées, accorde une importance cruciale aux représentations cognitives attachées à ces genres musicaux :

« En devenant peu à peu banales, ces politiques font aujourd'hui oublier les résistances intellectuelles qu'elles ont dû surmonter. Forte est alors la tentation de réduire leur développement à une série croissante de décisions et d'actions. Aussi utiles qu'elles soient, de telles approches ne sauraient suffire. Ces politiques sont aussi le produit de l'évolution des représentations du secteur culturel, ainsi que des objectifs qu'y poursuivent les pouvoirs publics. Représentations que ces mêmes politiques ont symétriquement contribué à bouleverser.\(^1\)»

La politique culturelle telle que nous la connaissons en France manifeste en effet une tendance à valoriser ce qui est posé par les milieux artistiques dominants comme de l'ordre de l'excellence. Si l'on considère ainsi la politique culturelle française à partir de la création en 1959 d'un Ministère de la Culture taillé à la mesure d'André Malraux par le général de Gaulle, et bien que de nombreuses actions culturelles provenant des diverses administrations de l'État aient été à l'œuvre auparavant,

<sup>1</sup> Ph. Teillet, « Éléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des "musiques amplifiées"», dans Ph. Poirrier (dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIXè et XXè siècles*, Paris, Comité d'Histoire de Ministère de la Culture, La Documentation Française, 2002, p. 361-393

l'on observe l'usage d'une rhétorique qui reprend les thèmes traditionnels du génie et de son chefd'œuvre :

« Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'Humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent.² »

Au cœur de cette formulation, qui définit les missions de ce ministère inséré dans la nouvelle Ve République, émergent des tensions, qui ne semblent toujours pas résolues, entre un art défini par les «œuvres capitales de l'Humanité » dont la qualité est immédiatement reconnaissable par tous, et la volonté de rendre les œuvres accessibles au plus grand nombre, au fondement de la notion très prisée de « démocratisation culturelle ». Il s'agirait donc, pour le dire de façon schématique, de déplacer spatialement les œuvres d'art vers les publics pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Un tel modèle de diffusion, qui procède d'une logique « *top down* », en dit long sur la place de l'État vis-à-vis de la culture et, plus anciennement, de l'art³.

Cette conception de l'art et de la culture va donner naissance à ces cathédrales modernes<sup>4</sup> que sont les Maisons de la Culture, équipements qui sont au cœur du projet mis en place par André Malraux au ministère qu'il dirige durant une décennie. La comparaison avec une cathédrale est ici édifiante en ce qu'elle montre que l'art doit apparaître à la fois comme ce qui impose le respect et l'admiration, et un facteur du rassemblement des populations dans la construction d'une communauté, la modernité remaniant les édifices religieux traditionnels pour en conserver, plutôt que la religiosité, la portée spirituelle.

Grâce à la « décentralisation culturelle », comprise ici en tant que diffusion de l'offre artistique sur le territoire, la culture devient donc accessible, au moins matériellement et potentiellement, à tous. Pierre Moinot, alors conseiller au sein du cabinet du ministre, évoque en ces terme la rencontre entre le public et la Culture :

« Elle n'a pas souci d'organiser l'enseignement même des arts, et donne toujours le pas à l'œuvre. La confrontation qu'elle suscite est directe, évite l'écueil et l'appauvrissement de la vulgarisation simplificatrice, et se fait évidemment aux risques réciproques des parties mises en présence. [...] La première forme de ce qu'on appelle d'ordinaire, par un mot d'ailleurs magique,

<sup>2</sup> Extrait du décret du 24 juillet 1959 instituant le Ministère de la Culture

<sup>3</sup> C'est ce que montre le sociologue Howard S. Becker dans *Les mondes de l'art*, trad. fra. Paris, Flammarion, 1988, chapitre 6. 380 p

<sup>4</sup> Terme employé par André Malraux lui-même dans un discours prononcé le 27 octobre 1966 devant l'Assemblée Nationale : « La maison de la culture est en train de devenir - la religion en moins - la cathédrale, c'est-à-dire le lieu où les gens se rencontrent pour rencontrer ce qu'il y a de meilleur en eux ».

#### « l'initiation » aux arts, est une rencontre intime. 5 »

Cette appréhension des rapports entre l'œuvre d'art et les populations pose évidemment question et nous renvoie aux oppositions structurantes que sont les termes de culture dominante, ou savante, et de culturelle plurielle, populaire ; cela fait écho, en outre, au travail de Pierre Bourdieu sur la distinction et le schème de l'habitus<sup>6</sup>. La différence majeure entre ces concepts vient de la place qui leur est donnée sur l'échelle, imaginaire mais néanmoins efficiente, de la légitimité esthétique. Définir la culture et l'art par une référence à l'excellence et à une qualité posée comme supérieure a inévitablement des conséquences notables sur les domaines et les modes d'intervention du ministère.

C'est dans ce contexte malrusien qu'apparaissent en France de nouvelles formes musicales<sup>7</sup>. À la fin des années 1950, les Français découvrent en effet des esthétiques musicales en provenance des États-Unis, et en premier lieu le *rock'n'roll*, qui bouleversent consciemment les esthétiques traditionnelles. Le terme de « rock » va tout d'abord servir à désigner les différents styles musicaux qui voient le jour entre les années 1950 et 1980, date des premières initiatives publiques les concernant<sup>8</sup>.

Ces musiques ont pour trait commun de revendiquer un certain esprit de contestation et une autonomie dans le processus de création peu compatible avec leur rapprochement vis-à-vis des politiques publiques, le mépris de l'administration culturelle à leur égard faisant alors écho au désir de liberté des artistes et des passionnés. On a pu ainsi qualifier ces esthétiques de « contre-culture » dans les années suivant Mai 1968, en référence à la domination culturelle exercée par « la bourgeoisie ».

La logique même de la décentralisation, à savoir procéder du centre vers la « périphérie », entre en contradiction, pour ces formes culturelles novatrices (dont la musique n'est qu'un des domaines, particulièrement révélateur il est vrai), avec l'articulation renouvelée entre le local et le national. La nationalisation culturelle qu'illustre la création du ministère de la Culture, est ainsi contemporaine d'initiatives territorialisées (d'ailleurs historiquement fort anciennes) avec lesquelles la nouvelle structure doit composer, après avoir tenté l'indifférence. À ce titre, l'action culturelle – concept

<sup>5</sup> P. Moinot, cité par Girard Augustin, dans la *Lettre d'information du Ministère de la Culture et de la Communication* du 17 février 1999.

<sup>6</sup> Pierre Bourdieu, La distinction. Critique sociale du jugement, Paris, éditions de Minuit, 1979,

<sup>7</sup> Sur le contexte, voir Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, *Histoire culturelle de la France*, tome 4 : *Le temps des masses. Le 20e siècle*, Paris, Seuil, 1998, 408 p.

<sup>8</sup> Voir les contributions de Jacques Portes, « L'horizon américain », et de Ludovic Tournès, « La nouvelle économie musicale », dans J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli, sous la direction de, *La culture de masse en France de la Belle Epoque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002, p. 29-71 et p. 220-258.

postérieur à l'entrée en concurrence de ces logiques – vaut par sa capacité à assembler des dynamiques culturelles hétérogènes et, potentiellement, antagonistes.

Le caractère relativement récent de ces musiques, les différences entre les esthétiques et leur marginalisation initiale se retrouvent dans les hésitations concernant leur appellation. Or on peut souvent observer que les enjeux de nomination sont aussi des enjeux de pouvoir.

Marc Touché, sociologue spécialisé dans les pratiques musicales, est le premier à proposer, dans les années 1990, un terme satisfaisant, à savoir celui de « musiques électro-amplifiées ». En se fondant sur une caractéristique technique commune à des nombreux genres musicaux nés après 1950, cette notion que l'on doit au GEMA, Groupe d'Études pour les Musiques Amplifiées, et notamment à Marc Touché, permet ainsi une définition qui prend en compte les implications esthétiques induites par ces musiques, les pratiques sociales, et la nécessité de disposer d'équipements adaptés :

« ...un ensemble de musiques et de pratiques sociales qui utilisent l'électricité et l'amplification sonore comme éléments majeurs, entre autres, des créations musicales et des modes de vie (transport, stockage, conditions de pratiques, modalités d'apprentissage). 9 »

Cette appellation, raccourcie au fil du temps, dans la pratique, en « musiques amplifiées », englobe ainsi des genres musicaux distincts, tels que le rock, le rap, le reggae, le métal, le hard core, la techno, le punk...

Une autre dénomination coexiste cependant avec celle de musiques amplifiées : les « musiques actuelles ». Cette deuxième appellation fait davantage référence au domaine d'intervention des pouvoirs publics, ce qui explique qu'elle soit privilégiée dans les documents et les discours politiques émanant des administrations culturelles. Ainsi la notion est utilisée lors de la création de l'IRMA, un centre d'information et de ressources sur les musiques actuelles, initié par l'État en 1994, ce qui est confirmé par la suite, en 1998, avec la commande par le ministère auprès d'une commission d'étude créée *ad hoc* d'un rapport sur les musiques actuelles, présenté à la ministre de la culture de l'époque, Catherine Trautmann<sup>10</sup>.

Les acteurs associatifs, para-publics ou privés se sont révélés très critiques envers cette appellation, selon eux trop large, et prenant en compte aussi bien le jazz que la chanson et les musiques traditionnelles, ce qui ne ferait que traduire l'embarras des pouvoirs publics face à des esthétiques musicales protéiformes et en constante évolution. Marc Touché dénonce en outre le fait que le terme

<sup>9</sup> M. Touché, Connaissance de l'environnement sonore urbain. L'exemple des lieux de répétition. Faiseurs de bruits ? Faiseurs de sons ? Questions de points de vue. Éditions CRIV/CNRS, Vaucresson, 1994.

 $<sup>10\</sup> Rapport\ disponible\ sur\ Internet\ en\ suivant\ ce\ lien: \ \underline{http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/musiques-actuelles/rapport1998.pdf}$ 

de musiques actuelles place ces musiques dans un temps éphémère caractéristique d'un effet de mode plus que de genres légitimes, et d'un déni de la valeur artistique intrinsèque des productions concernées :

« "Musiques actuelles" ou "d'aujourd'hui", outre l'aspect très mou de l'expression, révèle un mépris profond pour le musicien amateur et professionnel. Le terme actuel contient l'idée de périssable, de non-futur et laisse supposer que ces musiques n'ont pas d'histoire. <sup>11</sup> »

Au cours de ce travail, j'utiliserai donc le terme de « musiques actuelles » en référence aux actions publiques menées à l'égard de ces musiques, et celui de « musiques amplifiées » lorsqu'il s'agira de rendre compte du point de vue des acteurs et militants des musiques actuelles, afin de correspondre le mieux possible aux définitions posées par les deux sphères.

On l'aura compris, la prise en compte des musiques actuelles par les pouvoirs publics ne fut pas évidente. Ce secteur dont la structuration est récente est ainsi particulièrement intéressant à étudier en ce qu'il remet en cause les caractéristiques traditionnelles, mais néanmoins souvent présentées de façon exagérément schématique, de la prise en compte des champs du culturel par l'État et ses administrations.

Les premiers soutiens à destination des musiques amplifiées sont en effet à chercher au niveau des municipalités plutôt que de l'État central. Avant même l'arrivée de Jack Lang au ministère de la Culture en 1981, dont l'action hautement symbolique envers les musiques actuelles est unanimement reconnue, des élus ont en effet opéré les premières démarches d'intégration de ces nouveaux genres musicaux au sein de leur programme d'action culturelle, et notamment après les élections municipales de 1977. Une nouvelle génération d'élus fait alors son entrée en politique et se démarque de ses prédécesseurs par l'inscription de la culture dans son programme électoral, ce qui manifeste l'attribution d'une nouvelle compétence au local en ces années qui précèdent l'inscription dans la loi du processus déjà amorcé de la décentralisation.

Un mouvement similaire se produit dans le domaine des musiques amplifiées, où les militants radicaux et intransigeants présents dès les débuts tendent également à s'effacer petit à petit dans les années 1980/1990 et laissent ainsi la place à de nouveaux acteurs plus à même d'envisager un soutien de la part des pouvoirs publics. Ceci correspond à une professionnalisation du secteur des musiques amplifiées, souvent porté par un secteur associatif mieux à même de relayer les besoins des populations, et dont les incidences sont rapidement sensibles dans les modes

<sup>11</sup> M. Touché, *Mémoire Vive*, CEF – MNATP – CNRS – Association musiques amplifiées, 1998, p 96.

d'institutionnalisation de celles-ci.

### Les Maisons des Jeunes et de la Culture et les musiques amplifiées

À l'opposé des initiatives du ministre de la culture André Malraux, les années 1960 sont également celles durant lesquelles vont commencer à s'implanter et à se développer les Maisons des Jeunes et de la Culture, les MJC. Dans une veine qui se réclame de l'éducation populaire et de l'action socioculturelle à partir des années 1970, les MJC amorcent un premier mouvement de professionnalisation orienté vers le champ du culturel. Ces équipements de quartier sont fondés sur une conception relativiste de la culture : les MJC se portent en faux contre l'idée de hiérarchie de la culture, arguant que la culture est une donnée plurielle qui émane des populations et, à tout le moins, réunit les publics quels qu'ils soient.

On le voit, dans leurs conceptions même, il n'est pas étonnant que les MJC et les musiques amplifiées aient trouvé matière à se rejoindre. Dès les années 1970, les MJC relaient les attentes des acteurs et des associations qui cherchent des lieux de diffusion pour ces styles musicaux, accomplissant là un travail véritablement novateur. C'est donc à partir d'initiatives locales que les MJC vont dans un premier temps promouvoir les musiques amplifiées du fait de l'absence de reconnaissance des pouvoirs publics. L'évolution croisée des deux structures, maisons de la culture et maisons des jeunes et de la culture, est particulièrement intéressante, puisqu'elle révèle des sentiers d'institutionnalisation spécifiques et inégalement efficaces, à court, moyen ou long terme.

Aujourd'hui la spécialisation de certaines MJC dans le domaines des musiques amplifiées semble aller de soi tant ces structures ont pu s'approprier les codes et les exigences d'un domaine artistique, quitte parfois à perdre la dimension associative et militante initiale. L'action des MJC dans le secteur des musiques amplifiées était pourtant initialement perçue comme illégitime car éloignée de l'action socioculturelle, action elle-même rattachée au titre de l'éducation populaire au Ministère de la Jeunesse et des Sports du fait de l'importance des pratiques amateurs.

### Méthodologie

Le choix de mon sujet s'est imposé au fil du temps. Dans le cadre du séminaire action publique locale, et désireuse d'étudier le domaine des politiques culturelles, je me suis tout d'abord intéressée aux différents types d'institutions proposant une offre culturelle présentes sur le territoire rennais. J'ai ainsi été surprise par la diversité des formes juridiques prises par ces institutions : associations de type loi 1901, établissement public de coopération culturelle (EPCC), régies municipales directes, entreprises privées du secteur culturel, sociétés d'économie mixte, acteurs privés individuels, industries culturelles, services publics industriels et commerciaux (SPIC) ou encore entreprises privées non culturelles mais réalisant des actions de mécénat<sup>12</sup> : autant de structures possédant des identités propres, érigées sur des histoires, des projets et des acteurs singuliers. La liste n'est en effet pas exhaustive, mais elle permet de constater la pluralité des formes souvent regroupées sous le terme générique d'établissement ou d'institution culturelle. Le constat de ces différences de statut et de dénomination m'a dès lors conduite à poser la question – en l'affinant de plus en plus au fil des observations et des lectures – des liens entre ces structures et les pouvoirs publics.

Du fait de la multiplication des offres culturelles dans les grandes villes, les acteurs se doivent d'attirer l'attention des instances des différents niveaux de territoire, État, municipalités, régions, et départements, pour assurer leur survie ou leur croissance. La dépendance à l'égard d'un seul bailleur de fonds s'avère ainsi constituer un risque sérieux pour la pérennité de la structure culturelle considérée

Au fur et à mesure de l'évolution de mes recherches, mon attention fut attirée par la Maison des Jeunes et de la Culture de Cleunay du fait de sa double identité, à la fois équipement socioculturel localisé dans un quartier longtemps réputé difficile, et scène de musiques actuelles renommée. Il m'est dès lors apparu intéressant d'étudier les rapports entre la MJC Antipode Cleunay et les pouvoirs publics afin de comprendre comment une telle structure avait pu se développer, articulant ainsi au sein d'un même équipement l'ouverture revendiquée aux différents publics, l'action

<sup>12</sup> Voir à ce sujet le chapitre consacré aux Institutions et Professions de la culture en France dans le livre de Pierre Moulinier, *Les Politiques publiques de la culture en France*, PUF, Paris, 1998, p. 85-100.

culturelle, l'action sociale et la diffusion artistique de qualité, avec un soutien pertinent apporté à la création artistique.

L'orientation de mon sujet de recherche en direction des musiques actuelles n'est pas tant le fruit d'une passion particulière pour ce domaine artistique (quoique l'intérêt soit vif), que le reflet d'une curiosité envers toutes les formes culturelles et les pratiques qui sont actuellement observables et continuent à se développer et à être intégrées au champ des politiques publiques culturelles. Si ma sensibilité musicale se porte effectivement plutôt en direction des musiques amplifiées et du jazz, je ne prétends pas disposer de connaissances particulièrement pointues dans le domaine, ce qui m'a parfois valu de recourir à l'éclairage de certains de mes amis plus au fait des évolutions actuelles du secteur.

Cette relative méconnaissance du secteur des musiques amplifiées ne fut toutefois pas un handicap dans mon travail de recherche, puisque j'échappais de ce fait plus aisément aux idées préconçues et que cela me permettait de poser des questions parfois naïves mais néanmoins nécessaires et formulées à nouveaux frais.

Les sources utilisées pour la réalisation de ce travail de recherche ont été principalement de trois ordres.

Je me suis dans un premier temps consacrée à la lecture d'ouvrages généraux dédiés aux politiques culturelles tant au niveau local qu'à l'échelle nationale. J'ai également tenté de m'approprier les notions d'éducation populaire et d'animation socioculturelle, qui ont à souffrir de définitions à la fois vastes et variables dans le temps et selon les domaines observés, et me paraissaient donc initialement difficilement compréhensibles. L'effort pour cerner ces expressions fourre-tout était indispensable pour avancer plus rapidement ensuite.

Cette première phase m'a permis de mieux comprendre et ordonner les grandes problématiques du secteur culturel et ainsi de préciser à nouveau mon domaine de recherches. À la suite de cette redéfinition, consciente de disposer d'un projet affiné mais encore perfectible, j'ai sollicité des entretiens auprès des acteurs publics, privés et para-publics, intéressant pour mon sujet. Je me suis alors souvent heurtée à la complexité de l'action culturelle qui traverse dans une perspective horizontale un grand nombre de domaines. Les entretiens obtenus m'ont ainsi été particulièrement profitables en ce qu'ils m'ont permis de saisir au plus près les enjeux et les modes de fonctionnements concrets du secteur des musiques actuelles sur le territoire rennais. La liste des entretiens que j'ai eu l'opportunité de réaliser, tous réalisés en suivant une méthode semi-directive, se trouve en annexe à ce travail.

Enfin, dans un troisième moment, j'ai cherché à lire des ouvrages plus spécifiques dédiés aux musiques amplifiées pour valider mes observations sur le terrain et pour mieux saisir les problématiques inhérentes à ce secteur très particulier. Les allers-retours entre les entretiens, les lectures et les observations étaient indispensables pour disposer d'une vue globale du sujet que je me proposais de traiter. La lecture de la presse rennaise m'a également été utile afin de bénéficier d'une perspective évolutive de la prise en considération des musiques amplifiées.

L'élaboration de ce mémoire m'a posé, à vrai dire, quelques difficultés. D'une part il m'a fallu gérer mon temps au sein d'une quatrième année passée à l'IEP avec en moyenne une vingtaine d'heures de cours chaque semaine. La charge de travail quotidienne est difficile à conjuguer avec le travail de fond que constitue la réflexion dont doit découler la rédaction du mémoire. La gestion du temps s'est avérée d'autant plus délicate que ma méthode de travail supportait mal de trop fréquentes interruptions.

Au cours de mes démarches pour l'obtention d'entretiens, qui n'ont pas toujours été fructueuses, puisque ne figure malheureusement dans ce travail aucune rencontre avec des élus de la ville de Rennes, qui n'ont pas donné suite à mes demandes pourtant réitérées, j'ai eu l'occasion d'observer une certaine lassitude de mes interlocuteurs. La ville de Rennes étant à la fois une ville universitaire et une ville dynamique dans le secteur des musiques actuelles, les acteurs concernés sont régulièrement sollicités par des chercheurs et apprentis-chercheurs dont les questions ne sont pas forcément, il faut bien le reconnaître, d'une originalité confondante, et sont sans doute régulièrement redondantes.

L'une des principales limites de mon travail réside probablement dans l'absence de relations dans le domaine des musiques amplifiées. Sans aller jusqu'à dire que c'est un milieu fermé, il me faut néanmoins avouer que mon manque de connaissance de l'agglomération rennaise et de ce réseau musical spécifique fut parfois un handicap suscitant chez les acteurs une certaine distance voire de la méfiance. Remarque qui, du reste, serait en soi un motif de réflexion intéressant s'agissant de la place du politiste et, plus généralement, du chercheur, qui ne peut prétendre à une position de surplomb mais doit, par ailleurs, établir un équilibre entre distanciation et proximité à l'égard de son objet – ce dont ce mémoire vaut, on l'espère, témoignage.

### Problématique et annonce du plan

Le pouvoir municipal, dans le cadre de son action en faveur et à destination des populations présentes sur son territoire, décide depuis l'amorce des processus de décentralisation, d'attribuer à des associations la réalisation de certaines missions, qui sont stipulées dans une convention conclue entre les deux parties. Les objectifs assignés aux associations donnent droit au versement de subventions et se voient soumettre à évaluation, puisque le pouvoir politique doit en permanence justifier de l'utilisation des fonds publics et de la pertinence de cette utilisation.

Les structures associatives sont quant à elles en permanence à la recherche de valeurs pour fonder leurs actions et se veulent au plus proche des besoins exprimés par les populations dont elles ne sont finalement qu'un regroupement organisé et non étatique, mais bien politique, dans le sens où elles participent à la vie de la cité.

Aussi à la question des rapports de pouvoirs existant entre les municipalités et les associations on serait tenté de répondre que les villes jouissent d'une certaine supériorité, à la fois issue de la légitimité des urnes, et en terme d'attribution de subventions sans lesquelles de très nombreuses associations ne pourraient exister. La notion de liberté associative serait donc à relativiser, et sous le coup d'une domination symbolique importante.

Pour autant les associations ne renoncent pas à leurs désirs d'autonomie et n'ont de cesse de la revendiquer et de prouver leur capacité à former ce « corps intermédiaire » efficient et efficace qui se distingue de l'action publique par un rapport simultanément horizontal et ascendant avec les populations.

L'objet de mon questionnement sera ici de mettre en lumière les stratégies développées par une association du secteur socioculturel liée par convention à la ville de Rennes : comment une association gestionnaire d'un équipement socioculturel, dont les missions sont orientées vers les publics du quartier dans lequel elle est implantée, joue-t-elle avec les différents niveaux de territoire pour assurer sa visibilité et donc son développement ?

L'orientation de mon sujet de recherche vers l'observation d'une association du territoire rennais, en l'occurrence la Maison des Jeunes et de la Culture du quartier de Cleunay à Rennes, me permettra

au cours de l'avancée de mon travail de recherche, de généraliser mon propos.

Il s'agira de voir dans une première partie comment, du fait de la dépendance financière de l'association vis-à-vis de l'institution municipale dans l'accomplissement de sa mission socioculturelle envers la jeunesse, les valeurs d'indépendance de l'association ont paradoxalement favorisé l'émergence d'une dynamique et la refondation du projet associatif.

Nous observerons ensuite comment la Maison des Jeunes et de la Culture a saisi l'opportunité d'une spécialisation de son action dans les musiques amplifiées pour développer une structure de diffusion et de soutien à la création innovante dans le quartier populaire de Cleunay, jusqu'à être intégrée aux dispositifs publics de soutien propres à ce champ culturel.

Enfin nous verrons comment, forte de son succès, la MJC va mettre en scène son projet associatif en tablant sur les nombreux soutiens locaux dont elle dispose et les réseaux nationaux dans lesquels elle est impliquée, afin de se poser comme une partenaire légitime des pouvoirs publics municipaux, régionaux et départementaux.

# Première partie : Ancrage de proximité et action socioculturelle : les tensions entre intégration à la politique de la ville et autonomie du projet associatif

Les Maisons des Jeunes et de la Culture sont conçues, de prime abord, comme des équipements de proximité devant être au service des populations. Ces structures associatives sont profondément ancrées dans leur territoire, avec pour objectif de proposer des activités répondant aux attentes des publics visés, voire de les introduire à des mondes culturels *a priori* étrangers. Leur action est qualifiée depuis les années 1970 de « socioculturelle », et une première définition officielle de ce terme a été réalisée en 1982 par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), avec la création d'une nouvelle catégorie socioprofessionnelle : les animateurs socio-culturels et de loisirs. L'action ou l'animation socioculturelle est alors définie comme « visant, soit à insérer socialement certaines catégories de population et à améliorer les relations sociales entre leurs membres, soit, plus généralement, à promouvoir la vie culturelle dans une collectivité<sup>13</sup> ».

Cette définition prend ses sources dans la notion d'éducation populaire<sup>14</sup>, terme qui fait moins écho au monde professionnel que ne le fait celui d'animation socioculturelle, et selon lequel il faut apporter des savoirs complémentaires de l'enseignement scolaire pour former les citoyens et leur permettre de prendre part à la vie de la cité, notamment dans des quartiers où les publics sont les plus éloignés de l'action publique.

Les MJC doivent répondre aux besoins de l'espace géographique dans lequel elles sont implantées, besoins exprimés par les populations elles-mêmes dans une logique ascendante, dans les domaines sportif, culturel, artistique et éducatif<sup>15</sup>. Initialement dédiées aux enfants et à la jeunesse, ces structures ont aujourd'hui pour ambition plus générale de favoriser le développement d'une citoyenneté active et du lien social par l'accueil de tous dans un environnement laïc et dans l'esprit de l'éducation populaire. La mise en œuvre de ces objectifs, élaborés par la MJC et la population, et validés selon leur pertinence par la municipalité dans laquelle se trouve l'équipement, induit le

<sup>13</sup> INSEE (1994), Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, Paris : INSEE (p. 178).

<sup>14</sup> Pujol G., Éducation Populaire, le tournant des années 1970, Paris, L'Harmattan, 246 p

<sup>15</sup> Michel Lussault, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, « La couleur des idées », 2007, 364 p.

versement de subventions. Cet apport en fonds publics réalisé à partir de l'argent des contribuables nécessite des processus de contrôle et d'évaluation de la structure qui en bénéficie.

La MJC de Cleunay s'affirme ainsi comme une association autonome du fait de la nature particulière de ses actions, à l'articulation des domaines artistique, social et culturel, et qui ne se résument pas à l'accomplissement d'objectifs fixés par la municipalité. Mais les liens, notamment financiers, qui lient intrinsèquement la MJC à la municipalité, peuvent menacer l'indépendance de la structure et le principe de liberté associative. Ces tensions contradictoires, l'histoire en témoigne, sont au cœur des problèmes des associations : la méfiance à l'égard des groupements, et plus généralement des structures intermédiaires entre l'État et les citoyens, date de la Révolution française, et n'a été surmontée qu'un siècle plus tard (loi sur les syndicats de 1884, loi sur les associations de 1901). Aussi tenterai-je dans cette première partie de rendre compte des rapports de pouvoirs existant entre la MJC de Cleunay et la municipalité, rapports qui semblent paradoxalement à même de mettre en place les conditions de l'émergence d'un dynamisme associatif renouvelé par l'appui sur des bases et sur des projets légitimés.

## Chapitre 1 : Une action socioculturelle de proximité soutenue par la ville de Rennes

Que la naissance d'une MJC soit le fruit d'une mobilisation des habitants, d'une décision politique ou du changement d'appellation d'une structure déjà existante, elle démontre néanmoins et avec constance la volonté de susciter une action sociale et culturelle à l'échelle d'un territoire particulier, dont les difficultés sont prises en compte par les pouvoirs publics. C'est en effet au titre de cette action en faveur d'un territoire que les MJC bénéficient du soutien des municipalités, soucieuses de favoriser la cohérence de l'espace urbain et d'éviter toute forme de marginalisation de ses habitants. Nous analyserons tout d'abord la vocation première de l'équipement, à savoir l'animation socioculturelle d'un quartier, afin de comprendre la nature des relations entre la MJC de Cleunay et la ville de Rennes.

### a) Le développement progressif du quartier de Cleunay et l'implantation de la MJC

Il est nécessaire, pour bien comprendre le rôle de la MJC, de revenir sur les conditions de la naissance du quartier de Cleunay en 1946, et sur la mobilisation de ses habitants pour éviter que le quartier ne soit oublié de l'action publique.

Le quartier de Cleunay se situe à l'ouest de Rennes, au sein d'un ensemble appelé désormais « Cleunay – Arsenal – Redon », forme l'un des douze quartiers dont est composée la ville. Cet espace figure actuellement en tant que territoire prioritaire dans le « Contrat Urbain de Cohésion Sociale<sup>16</sup> » signé entre la ville de Rennes et l'État en 2007 et a fait l'objet au cours de son histoire de plusieurs dispositifs d'aide publique aux modalités distinctes.

L'urbanisation de ce quartier s'est réalisé assez tardivement. Il a en effet fallu attendre la fin de la seconde guerre mondiale pour constater une augmentation conséquente de la population de cette périphérie de la ville historique. L'enclavement de Cleunay, renforcé par la structuration des axes

<sup>16</sup> Anciennement connu sous l'appellation « Contrat de Ville »

routier et ferroviaire, y est pour beaucoup : délimité par la Vilaine au Nord, par une rocade à l'Ouest, et à l'Est par la voie ferrée qui a longtemps servi de limite à l'agglomération rennaise, le territoire de Cleunay a longtemps été dédié à l'élevage et au maraîchage. On y dénombre ainsi seulement 592 habitants en 1931<sup>17</sup>. L'arrivée d'ouvriers lors de l'implantation d'usines au nord du quartier avant guerre n'a pas non plus provoqué l'essor escompté puisqu'en 1946, Cleunay compte encore moins de 1000 habitants<sup>18</sup>.

L'après-guerre marque en revanche la véritable naissance du quartier, qui voit affluer des populations aux origines géographiques diverses cherchant à se reloger. La population de la ville de Rennes connaît un accroissement rapide et trois vagues successives d'urbanisation touchent Cleunay. La première période débute peu après l'appel de l'Abbé Pierre en faveur des plus démunis : suite à l'émotion suscitée en cet hiver 1954, la municipalité décide en effet la construction d'une cité d'urgence, « la Guérinais », ayant pour vocation d'accueillir les sans-abris de la ville. Près de 250 personnes sont ainsi accueillies au sein de 200 logements neufs au confort sommaire. Une seconde vague d'urbanisation touche le quartier entre 1956 et 1960 avec la construction d'un parc HLM de 800 logements. Enfin, la période 1957-1962 est celle de la création d'une nouvelle cité et d'immeubles dans la rue Jules Lallemand.

En quelques 15 années le quartier de Cleunay voit ainsi sa population multipliée par cinq pour atteindre 5700 habitants en 1962. Dans un premier temps, les services publics ne suivent pas les exigences d'un tel afflux démographique. On estime pourtant qu'en 1970 près de 70% des habitants du quartier occupent un logement social et que 50% d'entre eux ont moins de 25 ans.

Louis Gruel, sociologue, membre du Laboratoire d'économie et de Sciences Sociales de Rennes, auteur d'une étude sur la cité d'urgence du quartier de Cleunay dans les années 1980, décrit la situation délicate dans laquelle se trouve la population du quartier:

« De ce quartier, on pourrait dire qu'il a assumé, presque dans son ensemble, une fonction de relogement d'urgence. Réalisé sans véritable plan d'urbanisme, structuré autour de logements sociaux aux normes réduites, maintenu longtemps dans une situation de sous-équipement et d'enclavement, il a été en effet édifié précipitamment dans le cadre de la résorption des taudis et de la rénovation des anciennes « portes » de Rennes » 19.

Ce développement rapide et assez mal maîtrisé ne tarde pas à influer sur les représentations

<sup>17</sup> Commission cadre de vie de Cleunay Cleunay: histoire d'un village, histoire d'un quartier rennais. Dir. de la publication : Raymond Manceau. 1997, 32 p.

<sup>18</sup> *Histoire de Rennes*, sous la direction de Gauthier Aubert, Alain Croix et Michel Denis, éditions Apogée et Presses universitaires de Rennes. 2006, 296 p

<sup>19</sup> L. Gruel, Échos d'un village ouvrier: population, mode de vie, appropriation culturelle de l'espace à la cité de l'urgence de Cleunay. Rennes, Mars 1981, 89 p.

cognitives des habitants de Rennes pour lesquels Cleunay devient un quartier en difficulté à l'image négative. L'isolement géographique relatif, marqué par l'effet de coupure dans l'espace urbain, le taux de chômage élevé<sup>20</sup>, les difficultés sociales d'habitants nouvellement arrivés, et la méfiance des populations extérieures au quartier, vont concourir à faire naître une identité cleunaysienne forte, refusant son appartenance à la ville de Rennes elle-même pour se constituer véritablement en quartier, voire même en village, un terme qui est souvent employé dans les entretiens comme dans les textes et qui reflète un véritable repli sur soi des habitants.

Louis Gruel évoque ainsi ce processus, à la fois d'identification et d'exclusion, dans son étude sur le quartier :

« Les habitants, en particulier les plus anciens, ont été conduits à forger leur identité locale en référence à un flux de présupposés, de préjugés pesant sur leur vie quotidienne [...] comme s'il y avait un code social implicite sanctionnant comme délit le seul fait de résider dans la cité. Il est vrai qu'à l'époque, lorsque Cleunay en construction se réduisait encore à quelques îlots de relogement social, c'est l'ensemble du quartier qui était ainsi stigmatisé »<sup>21</sup>.

La décennie 1970-1980 marque l'arrivée des services municipaux et sociaux attendus puisque des écoles, un centre social, un club pour les retraités, et un centre de prévention, le Relais, sont progressivement installés dans le quartier.

La situation des cleunaysiens s'améliore sensiblement dans les années 1980 grâce à l'opération « Habitat et vie sociale » (H.V.S.) menée en partenariat avec la ville de Rennes, l'État, l'Office Public des HLM et l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPHLM et OPAC). En concertation avec les habitants, l'opération H.V.S. permet l'aménagement des espaces publics, et entreprends de faciliter les communications avec les autres quartiers de Rennes et de réhabiliter certains logements. Cette initiative constitue une première tentative de remédiation face à un quartier dont l'urbanisation a été trop rapide.

Dans les années 1990, Cleunay devient grâce à l'initiative des pouvoirs publics une ZAC, une Zone d'Aménagement Concerté, dans l'optique de faire du quartier un ensemble urbain cohérent à l'échelle de la ville. Cleunay est par la suite rattaché administrativement à deux autres ZAC équivalentes : Arsenal-Redon et la Mabilais. Conformément aux ambitions du maire, Edmond Hervé, la part d'habitat social chute pour atteindre les 30% et la population se diversifie, évoluant ainsi vers une plus grande mixité sociale. En 1996 enfin, une partie du territoire de Cleunay, qui comprend la Maison des Jeunes et de la Culture, est classée en Zone Urbaine Sensible (ZUS) ce qui

<sup>20</sup> En 1990, le taux de chômage de la Zone Urbaine Sensible de Cleunay est de 18,6% alors que le taux de chômage de l'agglomération rennaise est de 9,7%. Source : INSEE, recensement de 1990.

<sup>21</sup> Gruel L. op. cit.

signifie qu'elle est prioritaire pour la politique de la ville<sup>22</sup>. Les ZUS sont définies comme suit dans la loi ·

« Les zones urbaines sensibles sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradés et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi »

En l'espace de vingt ans, et du fait de l'urbanisation importante que connait la ville de Rennes, la population de Cleunay (dans son acception large) triple pour atteindre en 2002 près de 14600 habitants. Si les pouvoirs publics ont parfois tardé à apporter des réponses adéquates à ce développement urbain rapide, de nombreuses associations de sont en revanche constituées dès les années 1960 et ont investi des missions d'aide aux populations ou d'offres d'activités sportives et culturelles.

C'est au sein de cette nouvelle dynamique associative qu'est crée en 1963 le comité de quartier de Cleunay. Ce comité réunit des habitants désireux de s'impliquer dans les projets d'évolution de leur quartier et n'hésitant pas à lacer des initiatives visant à améliorer la vie des cleunaysiens. Le comité de quartier de Cleunay se positionne rapidement comme un interlocuteur légitime et engagé, relayant dans certains cas les demandes des populations auprès de la municipalité. Ce type de comité connait alors un certain succès au sein de la ville, malgré l'hostilité initiale du maire de Rennes de l'époque, Henri Fréville, et permet en outre de faire émerger des interlocuteurs dans de nombreux quartiers, bien qu'ils soient inégalement représentatifs des populations et soumis à des processus de « notabilisation » plus ou moins forts.

Une seconde association visant à défendre les intérêts des habitants s'organise en 1978 sous l'appellation « collectif des habitants de Cleunay ». Cette association fut quant à elle particulièrement active durant les années 1980 qui ont été marquées par une première réhabilitation du quartier, et notamment durant l'opération H.V.S. déjà évoquée.

Les associations sportives s'implantent également dans le quartier, notamment avec Rennes Patros Association<sup>23</sup> et une section du Cercle Paul Bert<sup>24</sup>. En 1974 est créée la Maison des Familles, qui deviendra par la suite sous l'impulsion de la ville, « Les trois maisons » avec l'ajout de deux autres structures situées dans l'ensemble administratif Cleunay-Arsenal-Redon. Cette structure a pour principale vocation l'accueil les habitants du quartier dans un cadre convivial, quelque soit leur âge, et de leur proposer un lieu de rencontres où ils peuvent également exercer des activités

<sup>22</sup> Loi du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire dite LOADT.

<sup>23</sup> Association sportive née de la fusion de trois patronnages rennais en 1987

<sup>24</sup> Association proposant des activités sportives et socioculturelles dont les origines remontent à 1884 et qui compte actuellement près de 10000 adhérents.

ludiques.

L'association « Le Relais », qui apparaît quant à elle en 1962 vise à apporter un soutien aux jeunes en difficulté et en quête d'autonomie. Il en va de même pour l'association « Tout Atout » qui soutient et organise des actions à destination de jeunes en démarche d'insertion en partenariat avec la MJC.

Cette liste, qui ne se veut aucunement exhaustive, tend à montrer que le quartier de Cleunay a une longue tradition de mobilisations et a su démontrer sa capacité à s'organiser et à rendre sa prise de parole légitime dans la participation aux actions municipales. Or, le besoin d'institutions évoluant au plus près des besoins sociaux et culturels des riverains se mesure grâce à la présence et même à l'accumulation de ces structures.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Cleunay, qui fait l'objet de ce travail, voit le jour dès 1962. Les logements sociaux sont en effet proposés en priorités aux familles avec enfants et aux faibles ressources. En peu de temps un nombre important de jeunes vient habiter le quartier, et pour certains, s'organisent en bandes (nous reviendrons par la suite sur le « phénomène » des Blousons Noirs), ce qui pose la question des infrastructures susceptibles de les accueillir. L'union locale des MJC, dont les instances nationales bénéficies d'un soutien important de l'État, envisagent l'implantation d'une structure dans le quartier. Les habitants, en collaboration avec la fédération régionale des MJC, impulsent alors la création d'une antenne dévolue aux jeunes du quartier en provenance de la MJC de la rue de Redon à Rennes. Faute de moyens, la jeune MJC prend place dans un modeste préfabriqué au cœur du quartier. Son premier président est également le président du comité de quartier.

La ville de Rennes est sollicitée par les différents partenaires en vue d'apporter un soutien financier, et décide de subventionner la MJC pour son action socioculturelle. En 1967 la MJC s'autonomise véritablement de celle de la rue de Redon, mais il faudra encore attendre 1976 pour qu'elle dispose d'un véritable équipement, qu'elle occupe encore aujourd'hui, rue André Trabot. Au-delà du caractère progressif de cette installation, la jeune MJC partage initialement les locaux avec le Relais et le centre social de Cleunay (implanté dans le quartier par la Caisse d'Allocations Familiales), ce dernier bénéficiant d'un bâtiment autonome en 1983.

La ville de Rennes a donc immédiatement répondu à la volonté des habitants de voir se créer une structure dédiée aux jeunes du quartier, mais cette structure ne s'est affirmée qu'au fil du temps. Ce soutien initial ne va avoir de cesse d'évoluer dans le cadre de l'action socioculturelle mise en œuvre par l'association.

### b) Un outil de la politique de la ville

La municipalité a soutenu et accompagné le développement du quartier notamment par l'apport de subventions à la MJC dans le cadre de son action socioculturelle à destination des populations.

La politique de la municipalité de Rennes en faveur de l'action socioculturelle s'est engagée de façon précoce dans les années 1960, face aux défis d' une ville qui se transforme rapidement sous l'effet de l'urbanisation. Les premiers effets d'un changement dans la perception des problèmes publics sont ici à l'œuvre. Ainsi d'après les analyses de Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig<sup>25</sup>, la régulation croisée, qui prévalait jusqu'alors entre le pouvoir central et le élus locaux, fait place à une co-construction des problèmes publics permettant de laisser au local des possibilités de définition des objectifs et de prises de décisions. La domination de l'État commence en effet à être remise en cause au profit des spécificités propres à chaque territoire, favorisant ainsi une coopération plus forte entre l'État et les collectivités locales, afin de résoudre des problèmes traversant divers secteurs de l'action publique. Les lois de décentralisation pilotées par Gaston Deferre au début des années 1980 ne feront par la suite que confirmer et renforcer cet infléchissement déjà à l'œuvre depuis plusieurs années.

Ce transfert de compétences vers le local, qu'il soit ou non formalisé, permet aux équipes municipales d'investir de nouveaux domaines d'action publique. C'est ainsi dans cette période que la ville de Rennes réalise une politique d'implantation d'équipements de grande ampleur, témoignage de l'appropriation des territoires par les élus locaux.

Si la municipalité vante aujourd'hui les près de quarante équipements socioculturels présents sur son territoire, il convient de rappeler que ce maillage a été initié de façon précoce et systématique du fait de la formation et du développement de l'Office Social et Culturel (OSC) au cours des années 1960. Fondée sous l'impulsion de la municipalité d'Henri Fréville et en association avec le Caisse d'Allocations Familiales d'Ile-et-Vilaine, l'OSC se veut conçu comme une plateforme de gestion et de dialogue entre la ville et les associations. Son rôle dans l'animation des quartiers rennais fut décisif car il a permis la légitimation du monde associatif. Peu après sa mise en place, un centre de recherches en sciences humaines et sociales, le LARES<sup>26</sup>, lui est rattaché afin d'évaluer les

<sup>25</sup> M. Crozier, J.-C. Thoenig, 1975

<sup>26</sup> LARES, Laboratoire d'Études et de Recherches en Sociologie de l'Université Rennes 2

structures en place et d'observer les différentes associations. Ces études sont sollicitées par la ville de Rennes elle-même, car la municipalité souhaite maîtriser le développement important que connaît la ville dans ces années 1960 et avoir prise sur les évolutions sociales induites.

L'OSC acquiert de l'envergure et a rapidement pour mission de concevoir et mettre en œuvre une politique d'équipements à vocation culturelle, sociale ou socioculturelle. L'arrivée au pouvoir du socialiste Edmond Hervé lors des municipales de 1977 permet une prise d'autonomie supérieure de l'OSC qui, à cette occasion, devient l'Office Social et Culturel Rennais<sup>27</sup> (OSCR), association loi 1901, alors qu'une nouvelle association, l'APRAS, Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation sociale, voit le jour afin de s'occuper plus spécifiquement des centres sociaux implantés sur le territoire. L'OSCR s'émancipe d'avantage de l'autorité municipale en accordant la majorité aux membres associatif au sein de son Conseil d'Administration, tout en restant par ailleurs tributaire des subventions qu'elle lui apporte, partageant ainsi le sort de l'ensemble des associations.

Si l'action de l'OSCR est essentielle pour comprendre le foisonnement d'équipements et de comités de quartiers à Rennes, elle ne sert toutefois pas de plateforme entre la municipalité et les associations de taille plus importante. En effet, dès 1979, la ville de Rennes s'engage dans la voie conventionnelle afin confier la gestion des équipements construits dans les quartiers à des association chargées de mission d'animation sociale et culturelle.

Il convient ici de rappeler l'importance croissante prise par les procédures contractuelles dans les années 1980, conçues comme un cadre légal réunissant les partenaires autours d'objectifs globaux et d'actions plus concrètes. Le développement de la contractualisation, entre l'État et les collectivités locales ou entre les collectivités locales et les partenaires privés, est à même d'illustrer le passage déjà évoqué d'un État centralisé producteur de normes à un État régulateur des interactions entre le pouvoir local et ses différents partenaires sur un axe horizontal, et donc à un polycentrisme, ainsi que l'analyse Jean-Pierre Gaudin<sup>28</sup>.

La MJC Cleunay et la municipalité signent leur premier conventionnement en 1981, stipulant les engagements respectifs pris par la ville et la MJC ainsi que le projet associatif soutenu par la municipalité pour une durée de 6 ans. Ce conventionnement vise à clarifier le rôle de la structure associative mais également à engager la ville sur un partenariat de plusieurs années, gage de sécurité pour l'association. La MJC fait donc à ce titre partie des équipements destiné à mettre en œuvre une politique validée par la municipalité en faveur des quartiers.

<sup>27</sup> C. Mornet, La politique de soutien à la vie associative à Rennes : de la contractualisation centralisée à la contractualisation acentrique, mémoire IEP Rennes, 2005, 104 p

<sup>28</sup> J.-P. Gaudin, Gouverner par contrat, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, 275 pages

En échange, la municipalité obtient un ou plusieurs siège de membre de droit au Conseil d'Administration de l'association, mais n'utilise pas, actuellement, cette faculté, afin de préserver autant que possible l'indépendance de la structure, de ne pas interférer notamment dans les choix de gestion et les programmes proposés.

### c) L'offre d'animation socioculturelle à Cleunay

Les MJC ont pour vocation première d'organiser des activités socioculturelles à destination d'un public jeune avec une politique tarifaire modeste. Il s'agit, au travers d'activités sportives, éducatives, culturelles et artistiques, de participer à la cohésion sociale, en favorisant à la fois le sentiment d'appartenance au quartier et l'épanouissement personnel. La structure a également pour mission d'encourager le lien associatif à Cleunay et d'amener les publics à une plus grande autonomie et une plus grande responsabilisation afin qu'ils exercent une citoyenneté active et participative.

Les objectifs particuliers de la MJC de Cleunay sont ainsi exposés dans le projet associatif élaboré par le Conseil d'Administration de 2003 et rédigé à l'occasion du renouvellement de son conventionnement :

« Permettre l'épanouissement de l'individu, mais aussi favoriser la socialisation, l'acquisition de savoirs combinatoires, capitaliser et mutualiser les "savoirs ordinaires", tendre vers l'égalité des possibles par l'apprentissage et la découverte culturelle constitue le socle de notre projet associatif (...) Appréhender la typologie des publics, leurs demandes et leurs besoins, permettre aux bénévoles d'être acteurs d'un projet socio-éducatif ou socio-culturel. Donner aux professionnels les moyens de mettre en œuvre leurs capacités à transmettre et leurs compétences. Ces perspectives se situent clairement dans une perspective globale au sein de la cité. C'est aussi l'ensemble des espaces et des temporalités. Au cœur du quartier, inscris dans un territoire, valorisant la proximité, nous développons aussi des projets grâce aux réseaux locaux pour tendre à rendre les acteurs, auteurs. »

La MJC propose ainsi de nombreuses activités afin de satisfaire aux objectifs énoncés sur la trame d'une homologie acteurs / auteurs. Les actions d'une MJC aujourd'hui visent trois types de publics: les enfants, les adolescents et les adultes. La jeunesse et l'enfance constituent des publics particuliers pour lesquels la MJC tend à développer, toujours selon le projet associatif en date de 2003 :

« [une] action de proximité complémentaire aux parents et à l'école dans un tiers lieu éducatif, social et culturel, choisi et négocié dans un cadre (un espace, un temps et un encadrement qui suscite, stimule et sécurise). »

La MJC propose ainsi différentes activités selon les tranches d'âge. L'objectif de ce mémoire n'est pas de les détailler toutes. Elles se décomposent globalement en activités de loisirs, en un accompagnement scolaire et éducatif formalisé dans l'élaboration d'une « fiche personnalisée d'accompagnement scolaire » conclue entre la famille, l'enfant et les éducateurs, en stages favorisant la pratique d'ateliers culturel et artistique spécifiques, ou encore en dispositifs d'aides à l'élaboration de projet professionnel ou personnel. Des sorties sont également organisées et permettent de participer à des vernissages, des soirées théâtre, des rencontres avec des artistes...

Ces dernières années ont été marquées par le développement d'activités à destination du public adulte dans une optique de diversité générationnelle. Un dispositif intitulé « accueil, écoute et promotion de la fonction parentale » vise à rompre l'isolement des parents et à créer une collaboration entre la structure et la famille. Des rencontres, collectives et individuelles, sont régulièrement organisées sur le sujet. Un café citoyen a lieu chaque mercredi afin d'aborder entre familles et animateurs des sujets d'actualité. Des ateliers d'expression personnelle sont, dans le cadre de cette même dynamique, proposés aux adultes dans des domaines divers. Il est également possible pour chacun des habitants de participer au projet associatif de la MJC, par le bénévolat, l'aide à la réalisation de tâches administratives, le soutien scolaire ou la participations aux réunions de travail et aux Assemblées Générales de la structure.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture sont des lieux de sociabilité solidement ancrés au sein d'un territoire visant à permettre l'épanouissement personnel des individus en développant l'échange et la construction collective apprenant à tenir compte de l'intérêt général.

Leur action ne s'assimile pas à celle d'un service municipal. Elle est en effet basée au sein du projet associatif des MJC sur une autonomie et une indépendance vis-à-vis des acteurs publics qui se veut apporter des réponses originales et faire émerger des problématiques nouvelles, à partir du local et d'un capital d'expériences réuni à l'échelle nationale.

### Chapitre 2: Des valeurs d'autonomie au fondement des MJC

Les Maisons des Jeunes et de la Culture sont des équipements dont le positionnement peut être complexe à appréhender. Initiées dans le cadre d'une politique nationale en faveur de la jeunesse afin de remplir des missions en direction des populations, les MJC locales sont cependant des équipements autonomes et indépendant bien souvent désireuses de défendre leur liberté associative. Malgré un cadre commun de développement, et une appellation commune, chaque Maison des Jeunes et de la Culture présente des spécificités propres construites par les populations, l'équipe professionnelle de la structure et son environnement. Nous verrons en quoi cette volonté autonomie découle de l'histoire des MJC et des statuts associatifs pris par ces équipements, et en quoi les MJC peuvent être considérées comme des associations militantes et revendicatrices.

### a) Construction historique du mouvement MJC

La naissance officielle du mouvement des Maisons de la Culture et de la Jeunesse est datée du mois de janvier 1948, même si le projet de ces Maisons trouve ses origines dans les années 1930 en France sous la plume de Léo Lagrange, alors sous-secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports dans le gouvernement du Front Populaire. Il évoquait alors l'existence de structures dédiées et gérées par leurs usagers organisant des activités sportives, culturelles et éducatives. Mais du fait de la brièveté du gouvernement du Front Populaire, c'est d'abord le régime de Vichy qui s'emploie dans les années 1940 à 1944 à réaliser les premières structures, dénommées « Maisons de Jeunes » dans le cadre d'un secrétariat d'État dévoué à la jeunesse.

Ces Maisons visent alors à promouvoir une initiative de l'État en faveur des jeunes afin de les former sur le plan civique et moral. Le cadre particulier que constitue le régime de Vichy attribue néanmoins à ces structures des missions de diffusion de la propagande idéologique ainsi que l'atteste une circulaire du secrétariat à la Jeunesse datée du 27 juin 1941 souhaitant « rendre à la race française sa finesse et sa grandeur » et « la restauration de la cité par le retour aux traditions ».

Cette première expérience pousse André Philip<sup>29</sup>, commissaire à l'intérieur du Comité Français de Libération en charge des questions liées à la jeunesse, à se réapproprier le concept de Maison de Jeunes au sortir de la guerre avec le mouvent de la « République des Jeunes », mais en prenant garde de ne pas faire de cette politique en direction de la jeunesse un outil de contrôle comme elle avait pu l'être :

« Sous Vichy, on a essayé d'embrigader la jeunesse, en la groupant dans une organisation unique, de la soumettre à la tutelle de l'État. Aujourd'hui, dans l'œuvre de reconstruction qui s'ébauche, la France a besoin de sa jeunesse. Elle a besoin d'une jeunesse libre, indépendante de toute tutelle. Le but de la République des jeunes est la constitution progressive de Maisons des Jeunes, dans toutes les villes et dans tous les villages de France. Celles-ci seront ouvertes à tous ; elles devront comprendre des services communs et des locaux indépendants mis à la disposition de chaque organisation pour son activité propre. 30 »

Des conflits internes au mouvement de la République des Jeunes (le terme République renvoyant ici à la chose publique) et des difficultés financières provoquent la dissolution du mouvement, qui est remplacé en 1946 par la Fédération des Maisons de Jeunes, puis, en 1948, suite à un nouveau changement d'appellation, Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, FFMJC. Le concept de ces Maisons intègre l'action de l'État puisque les associations doivent recevoir un agrément afin de toucher des subventions. En échange de cette aide financière, les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports acquièrent le statut de membre de droit du Conseil d'Administration de l'association.

L'implantation importante de MJC tout au long des années 1960 est due notamment à l'action de Maurice Herzog, Haut Commissaire à la Jeunesse et aux Sports de 1958 à 1965. Largement exploité par les médias de l'époque, le phénomène dit des blousons noirs contribue à la mise en œuvre d'une politique envers la jeunesse. Le quartier de Cleunay est lui-même victime de ce phénomène de violences urbaines initié par quelques bandes de jeunes sur le territoire français à la fin des années 1950. Maurice Herzog invite les maires à se doter, en guise de solution, de MJC, susceptibles d'endiguer en amont cette criminalité des jeunes urbains grâce à l'encadrement proposé. Les subventions accordées aux MJC augmentent ainsi fortement, elles sont, en 1959, de 57% supérieures à celles de 1958. L'inflation en nombre d'équipements est forte : en 1968 on compte ainsi 900 MJC, soit presque deux fois plus qu'en 1966. Les municipalités bénéficient de certains avantages à se doter d'une MJC : l'État subventionne en effet à 50% la construction d'équipements par les collectivités locales et le directeur professionnel de la structure, quant il existe, est rémunéré

<sup>29</sup> André Philip (1902-1970), qui est considéré comme l'un des fondateurs des MJC, fut président de la Fédération Française des MJC de sa création en 1948 à 1968.

<sup>30</sup> allocution radiodiffusée dans l'émission « La voix de Paris » 10 juin 1936.

indirectement par l'État, ainsi que l'explique Laurent Besse, auteur d'une histoire des MJC :

« L'indépendance de la MJC était garantie par une disposition très importante : le directeur n'était salarié ni de l'association MJC ni de la municipalité, mais par la fédération qui le mettait à la disposition de la MJC grâce à des crédits entièrement versés par l'État. [...]Les directeurs professionnels et les élus fédéraux attachaient un grand prix à ce principe, qui faisait l'une des plus grandes originalités des MJC : ils permettaient une neutralisation "par le haut" de l'influence locale »<sup>31</sup>.

La question de l'indépendance des MJC est en effet cruciale tout au long de leur histoire. La remise en question, partielle, de ce type de financement, faute de fonds, conduira ainsi à de nombreux débats.

En 1966 le développement de la FFMJC est stoppé par l'arrivée au ministère de François Missoffe pour succéder à Maurice Herzog. Missoffe se révèle en effet rapidement hostile aux MJC : il les accuse de se positionner politiquement à l'extrême gauche, dénonce leur orientation communiste, et le statut privilégié de la FFMJC :

« La FFMJC est une véritable administration parallèle. Elle constitue vis-à-vis des collectivités locales un groupe de pression important [...] La politisation croissante de la FFMJC appelle à mon sens une solution radicale qui vise à créer un corps d'animateurs contractuels de droit public dépendant directement ou indirectement de l'État.<sup>32</sup> »

Incapable légalement de dissoudre les MJC qui sont des associations loi 1901, le ministère décide de diminuer les subventions qui leur sont accordées.

Au prix de luttes de pouvoirs dans les années 1968 à 1970, entraînant la scission de la FFMJC jusqu'alors organe fédérant toutes les MJC, avec la création de fédérations régionales, les MJC parviennent à subsister. Mais les années 1970 marquent leur déclin, les moyens qui leur sont alloués ne permettant pas un développement suffisant.

Les assauts répétés faits à la notion d'animation socioculturelle et les crises des banlieues des années 1980 et 1990 ont fragilisé le mouvement qui semble avoir de plus en plus de mal à définir son action et renouveler tant ses méthodes que ses ambitions au niveau fédéral et central, faisant du réseau MJC aujourd'hui un acteur certes bien présents sur les territoires mais néanmoins plus porté par des directeurs locaux dynamiques que par un réel projet d'ensemble.

<sup>31</sup> L. Besse, *Les MJC*, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 391 p.

<sup>32</sup> Lettre de François Missoffe à Georges Pompidou datée du 12 mars 1968

#### b) Les statuts des MJC

La forme associative régie par la loi de 1901 a naturellement porté le projet des MJC. L'État a reconnu tardivement la possibilité pour les membres de la société civile de s'organiser en association du fait d'une méfiance à l'encontre de ce qui était susceptible de former des contrepouvoirs efficaces et structurés disposant d'un accès à la scène publique, formant ainsi un nouveau corps intermédiaire entre l'État et la population. Les causes de cette méfiance touche aux origines même des systèmes politiques modernes en France, puisque ce sont les révolutionnaires qui, par la loi Le Chapelier de mars 1791, ont voulu établir un lien direct entre l'État et les citoyens. Selon la loi, une association est donc « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». La création d'une association obéit à une volonté d'organiser un groupement de personnes pour défendre une projet par une mutualisation des moyens.

Il convient ici de différencier les MJC des associations de taille réduite. Ces dernières n'ont pas de contact direct avec les élus: à Rennes elles ont pour référent la Maison des Associations, elle même dépendante de la Chambre Régionale d'Économie Solidaire (CRES). Ces associations, visant à exprimer ou revendiquer un projet, sont liées à la ville de Rennes par une charte d'engagements réciproques qui leur permet de toucher chaque année une subvention d'un montant qui reste modeste.

La MJC de Cleunay est en revanche qualifiée d'association gestionnaire, car elle produit des services marchands et/ou non marchands afin de répondre à des besoins sociaux. Elle gère en outre un équipement public qui est mis à disposition par la ville et construit grâce à une aide substantielle de l'État. La différenciation fonctionnelle joue donc un rôle décisif sur le statut associatif lui-même.

Les MJC sont conçues comme des lieux d'émergence d'une réflexion locale. L'équipe de la MJC de Cleunay se pense moins comme une structure municipale que comme un espace à distance des pouvoirs politiques et publics, dans lequel les populations peuvent s'exprimer en toute confiance. La MJC est souvent perçue comme une émanation du quartier qui assure ensuite la médiation entre les différentes institutions présentes comme les centres sociaux, la municipalité, les élus, les autres associations de Cleunay... La perspective employée part du quartier pour se confronter aux autres territoires, dans une relation dite « *bottom-up* », et pour encourager une démocratie locale et participative.

Cette conception des MJC se retrouve dans leur fonctionnement: les MJC sont en effet composées de deux instances majeures, l'Assemblée Générale, AG, et le Conseil d'Administration, CA, dont les membres ont vocation à élaborer le projet associatif.

L'AG est composée de tous les adhérents de l'association. Elle est convoquée par la président de la MJC une fois par an (sauf cas d'exception) afin d'établir un bilan des actions réalisées depuis la dernière assemblée et voter des décisions concernant le devenir de la MJC. Ses décisions sont souveraines et peuvent avoir trait aux statuts, aux montants des cotisations, au règlement intérieur...

Le CA est composé d'un maximum de 21 membres élus par l'AG et se réunit une fois par mois. Il est responsable de la bonne marche de la MJC et de la tenue des AG. Il veille à prendre des décisions conformes aux grandes orientations qui ont été discutées et votées lors des AG et organise le suivi de leur mise en œuvre. Le CA est composé de membres de droit, élus et fonctionnaires de la municipalité. A Rennes cependant, ces derniers membres ne siègent pas de façon à préserver l'indépendance du projet associatif.

Le CA élit le bureau de l'association parmi ses membres. Ce dernier est composé d'un président, d'un vice président, d'un secrétaire général, et d'un trésorier. Le président, en l'occurrence Thierry Margottin, est responsable de l'association devant la justice, alors que le secrétaire général doit veiller aux archives, aux correspondances et à l'écriture des procès-verbaux. Le trésorier gère les fonds de l'association et doit rendre compte de son activité chaque année devant l'AG. Les membres actuels du CA de la MJC Cleunay viennent pour la moitié du quartier et représentent également des partenaires, ils sont alors considérés comme des membres associés, ce sont par exemple des associations de parents d'élèves, des membres du comité de quartier ou même des professeurs du collège de Cleunay.

Ainsi, si les liens entre la municipalité et la MJC de Cleunay sont forts, la MJC ambitionne de proposer un programme spécifique au quartier et émanant de ses habitants (bien que compris dans le cadre global de l'action d'une MJC ce qui tend bien entendu à limiter les actions socioculturelles envisageables) qui se démarque de l'action d'un service municipal. Le sociologue Tariq Ragi résume parfaitement cette situation:

« Cette entreprise de représentation d'une demande sociale place les associations dans une dynamique de distanciation vis-à-vis des institutions étatiques, opération qui se caractérise principalement par la récusation de l'ordre établi, la recherche de l'émancipation par rapport aux principes de contrôle, et parfois aussi par la volonté de jeter les bases d'un ordre différent, utopique. <sup>33</sup>»

<sup>33</sup> T. Ragi, « La CMJCF face à ses défis » actes de la convention de la confédération des MJC de France à

L'association prône en effet une distance vis-à-vis du pouvoir municipal susceptible de faire émerger dans certaines conditions des revendications et des contestations à l'égard des institutions.

### c) MJC et militantisme

MJC:

Si pour de nombreuses personnes les MJC sont des endroits mal définis, difficiles à différencier des maisons de la culture, des maisons de quartiers, ou même des centres culturels, on leur associe cependant très souvent, comme j'ai pu le constater moi-même en détaillant mon sujet de mémoire à des personnes de mon entourage, une dimension contestataire, politiquement positionnée à gauche. Cette charge sémantique n'est pas nouvelle, et ses racines sont de plusieurs ordres.

Jean Verne, chargé des secteurs musique et danse à la DRAC Bretagne, témoigne de cette vision des

«L'image qui était véhiculée quand j'étais plus jeune...C'était vu comme un endroit de glandeurs. On avait l'impression que les jeunes allaient là pour ne pas aller en classe. Les cours donnés n'étaient pas très bien faits ni très professionnels. C'était assez irrégulier, il y avait de bons prof et de moins bons. Les locaux étaient en mauvais état. Ça suscitait beaucoup de méfiance dans les milieux plutôt bourgeois.<sup>34</sup>»

La nature même des MJC, lieux d'émergence de la citoyenneté se voulant ouvert à tous, prônant une gestion autonome, favorise l'expression de voix discordantes, notamment lors débats organisés à l'occasion d'un café-citoyen, ou de réunions organisées dans les locaux des MJC par des associations à la dimension contestataire marquée, comme le fait remarquer Amélia Michel, chargé de la communication de l'Antipode :

« Une MJC a un rôle de mise en exergue des problèmes sociaux de ceux qui s'y rendent au quotidien.³5 »

Le programme musical de la MJC édité pour la période de mai à avril 2008 présente en couverture un tas de pavé surmonté d'un gramophone dont sort un poing levé. La référence à mai 1968 est ici revendiquée comme période de contestation des pouvoirs en place, de revendication d'une liberté.

Montpellier les 12, 13 et 14 novembre 2004, Fédération de Haute-Garonne des MJC, 2005, 84 p.

<sup>34</sup> Entretien réalisé avec M. Jean Verne, directeur des secteurs danse et musique à la DRAC Bretagne, le 10 mars 2009

<sup>35</sup> Entretien du 16 avril 2009 avec Amélia Michel, chargé de communication MJC Antipode Cleunay.

L'éditorial de ce même programme, rédigé par le directeur Thierry Ménager, n'hésite pas à s'inscrire dans une veine militante

« Paradoxe d'être au cœur d'une émergence artistique, du croisement des pratiques et du travail des artistes, avec l'accueil en résidence de Laetitia Sheriff, de Lugo, de la création de XmasX avec des élèves du Conservatoire, de la production du projet de l'Enfance Rouge invitant des musiciens du Maghreb...

...Et de constater le désengagement de l'État qui méprise acteurs et artistes à l'exception de quelques notables sûrs de leurs postures et campés sur leur vision de la culture, au centre de leurs baronnies.

Paradoxe de proposer des aventures pour ouvrir les horizons, et dans lesquelles les populations de proximité, parfois fragilisées, prennent toute leur place, que ce soit autour du hiphop ou bien du travail de création théâtrale en partenariat avec le public de Tout Atout, sans oublier les ateliers d'impro ouverts aux musiciens...

...Et de déplorer l'arrestation de jeunes et de familles, conduits en centre de rétention, menacés d'expulsion et pour qui nous serons mobilisés le 18 mai. »

Il est intéressant de remarquer également que Fred Jumel, l'un des animateurs considéré comme l'instigateur de la professionnalisation du projet musical de l'association en 1998, que nous détaillerons dans une seconde partie, a écrit en 2003 un mémoire<sup>36</sup>, dans le cadre d'un DESS « direction d'équipements et de projets musiques amplifiées et actuelles » consacré à la place du militantisme dans ces structures.

Ici se joue donc, par l'articulation enfermement-ouverture, une part non négligeable du projet matériel et symbolique des MJC, à la portée politique évidente. Pourtant, le rapport entre message politique et tutelle municipale ne se réduit pas à un simple recoupement, et offre un objet d'une réelle complexité, que l'on peut saisir d'abord par l'étude du subventionnement dont bénéficie la structure rennaise.

<sup>36</sup> F. Jumel, *Scènes de musiques actuelles et amplifiées : entre institutionnalisation et professionnalisation, quelle place pour le militantisme?*, DESS direction d'équipements et de projets musiques amplifiées et actuelles de l'Université d'Anger, 2003, 110 p.

# <u>Chapitre 3 : Un subventionnement majoritairement municipal et paradoxalement vecteur d'une nouvelle dynamique</u>

Malgré l'autonomie revendiquée par les MJC en tant que structures associatives dotée d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale dont les choix sont majoritaires, les MJC semblent bien de nos jours soumises aux collectivités locales dont elles tirent la majorité de leurs financements pour se développer. Cette dépendance financière initiale se double également d'une évaluation des fonds fournis à la structure souvent mal perçue par les acteurs associatifs qui se sentent jugés sur leurs performances en terme quantitatif. Cette situation conflictuelle conjuguant dépendance et autonomie conduit la MJC de Cleunay à solliciter financièrement la ville de Rennes tout en tâchant de préserver son autonomie par l'élaboration d'un projet associatif fort.

### a) Conventionnement et nature des subventions

Les MJC ont souhaité très tôt entrer dans des liens conventionnels avec les municipalités dans lesquelles elles étaient implantées. André Philip, président de la FFMJC, déclare ainsi dès 1961 ·

« Nous allons vers une société contractuellement organisée, librement organisée par ses associations et engageant avec l'administration de l'État le dialogue nécessaire [...] de façon à accomplir une œuvre où chacun participe à l'élaboration et où dans l'exécution une convention est conclue, signée, définissant les responsabilités de chaque groupe et lui faisant confiance pour la réalisation de la portion de tâche qui lui a été confiée. 37 ».

Le cadre conventionnel pluriannuel défini en effet les objectifs à atteindre, et permet par là d'assurer une certaine cohérence entre les différentes associations conventionnées. Il stipule également quels sont les moyens alloués à l'association pour réaliser ses missions, les critères d'évaluation qui seront mis en œuvre, et les engagements de la municipalité elle-même vis-à-vis de la structure.

Ainsi que nous l'avons précédemment évoqué, la MJC de Cleunay est conventionnée depuis 1981.

<sup>37</sup> Allocution d'André Philip lors de l'Assemblée Générale de la FFMJC à Vincennes le 25 Mai 1961

Auparavant elle ne bénéficiait que de subventions annuelles. La convention entre la MJC et la ville de Rennes est valable 6 ans, et exige de nouvelles négociations à chaque échéance. La comptabilité de l'Antipode est présentée sous la forme de deux comptes bien distincts : un budget global (jeunesse, activités artistiques, ...) et un budget dédié aux secteurs musiques actuelles. Du fait de cette double identité, la MJC de Cleunay est engagée dans deux conventions signées avec la ville de Rennes.

Dans le cadre de son action socioculturelle à destination des publics jeunes du quartier de Cleunay, la MJC est liée par une convention de six années à la Direction à la Vie Associative et à la Jeunesse (DVAJ) de la ville de Rennes qui dépend de la Direction Générale Éducation, Sport, Quartier comptant quelques 670 agents permanents.

Au regard de son activité musicale, la MJC Antipode Cleunay est également engagée dans une convention avec la Direction Générale Culture de la ville de Rennes. Le renouvellement de ces deux conventions a été synchronisé de façon à ce que les nouvelles conventions soient effectives au 1er janvier 2010.

Chacune de ces conventions pose des missions et des objectifs à atteindre, et pour ce faire déclenche l'attribution de subventions.

La MJC se situe dans la catégorie des associations gestionnaires d'équipement puisque des locaux lui alloués pour accomplir les missions qui lui sont déléguées. A ce titre, la structure bénéficie d'une subvention de fonctionnement qui couvre la majeure partie des frais engendrés par les locaux, seul 5% de ces frais étant effectivement à la charge de l'association. La MJC est également en mesure de formuler des demandes de subventions, dites subventions de projets, dans le cadre d'initiatives spécifiques. Elle dispose également d'une subvention visant à couvrir les frais de personnel. La MJC est actuellement composée de 17 personnes, directeur compris, hors animateurs loisirs, techniciens d'activités et techniciens du spectacle.

La position du directeur est quant à elle quelque peu différente. Dans un souci de préserver leur autonomie par rapport au pouvoir politique, les directeurs des MJC ont été initialement salariés de la FFMJC, qui touchait une subvention spéciale directement de l'État pour assumer cette dépense. Cependant avec la baisse des subventions étatiques, cette prise en charge n'atteint actuellement plus les 100%. Les communes participent désormais également à la rémunération des directeurs de MJC en finançant la Fédération à laquelle est rattachée l'association.

La part des subventions publiques au sein du budget total de la structure est importante. Pour l'année 2000/2001, elles représentaient près de 50% des recettes et les aides versées par l'État aux

contrats aidés 18%. Cette part a cependant diminué puisqu'en 2007/2008, 47% des produits étaient dûs à l'apport de subventions, dont 20% provenant directement de la municipalité et 7% perçus au titre des aides à l'emploi, suite à la disparition des contrats aidés. Le budget total de la MJC était alors de 695 000 euros³8. Les prévisions réalisées par l'association pour la période 2010/2011 sont ambitieuses et tablent sur un budget de 825 000€, en hausse donc de 20%, dans lequel la part des subventions accordées à la MJC s'élèverait à 45% des produits. Les subventions issues de la seule ville de Rennes sont estimées dans cette configuration à 23%.

On le voit, les subventions publiques attribuées à l'association représentent une part très importante du budget, et la municipalité se place comme le principal partenaire financier de la MJC en apportant plus de la moitié des subventions dont dispose l'association.

### b) Les dispositifs d'évaluation de la structure

L'attribution de fonds publics est de plus en plus liée à la nécessité de l'évaluation de leur utilisation. Cette notion s'est beaucoup développée en France depuis les années 1990, malgré un retard évident par rapport aux pays anglo-saxons qui la pratiquent depuis les années 1960. L'évaluation se pose comme la condition de la légitimation de l'action publique, qui dans le cas présent alloue des subventions à une association pour son utilité dans le cadre de l'action socioculturelle menée dans les quartiers. Elle permet également de fournir des expertises concrètes et partagées avec la structure évaluée pour lutter contre la dimension arbitraire des décisions prises par les pouvoirs publics grâce à une connaissance réelle des succès et des échecs de la structure par le biais de critères précis et définis par avance. Les dispositifs d'évaluation sont liés au thème plus général de la gouvernance puisqu'ils permettent aux décideurs publics de maîtriser les délégations faites aux multiples acteurs apparus dans la gestion des problèmes publics et ainsi conserver la légitimité du processus démocratique sur la base de principes d'évaluation qui restent définis par le politique.

L'évaluation va ainsi à l'encontre de ce que Friedberg et Urfalino avaient analysé dans les années 1980 en France, à savoir la tendance suivie par les villes moyennes à la proposition d'un

<sup>38</sup> Ces chiffres sont pour la plupart issus du projet associatif publié en juin 2008 et disponible sur Internet en suivant ce lien : <a href="http://www.mjc-antipode.com/antipode/media/prog/projetantipodejuin2008.pdf">http://www.mjc-antipode.com/antipode/media/prog/projetantipodejuin2008.pdf</a>

« catalogue »<sup>39</sup>. Les actions municipales en faveur de la culture étaient assimilées à une opération comptable, dans lequel les municipalités remplissaient leur agenda culturel en attribuant des subventions sans véritable politique culturelle cohérente. L'exemple de Rennes a d'ailleurs été étudié par les deux chercheurs et a servi à la formation de cette théorie encore pertinente pour comprendre l'élaboration des politiques culturelles municipales.

Jean-Michel Lucas, maître de conférence à l'Université de Rennes 2, conseiller technique au cabinet de Jack Lang de 1990 à 1992, connu pour son activisme dans le domaine des musiques actuelles sur lequel il a écrit de nombreux articles, est l'un des plus fervents défenseur de l'évaluation dans le domaine culturel, à condition qu'elle prenne en compte les publics :

« Pour le dire en un mot, dans l'élaboration de l'intérêt général les politiques culturelles apparaissent comme la résultante de concessions à une multitude de rapports de force qui ne s'expriment pas dans la transparence. [...] La co-construction de l'intérêt général revient à se mettre d'accord ensemble sur le périmètre de la mission par rapport aux moyens alloués. C'est le stade de la négociation où les belles finalités d'intérêt général se transforment en objectifs contractualisés d'intérêt général, intégrant dans leur formulation même, les modalités d'évaluation. 

40 y

L'évaluation telle qu'elle est réalisée actuellement est pourtant loin de faire l'unanimité tant au sein des structures que chez les décideurs eux-mêmes en raison de la dimension intrinsèquement subjective des actions menées aussi bien dans le secteur culturel que dans le socioculturel.

La ville de Rennes est réputée pour disposer, suite à de nombreuses études menées par le centre de recherches en sciences sociales de l'université de Rennes II, le LARES, d'une grille d'évaluation particulièrement performante. Ses premières analyses sur les publics, la fréquentation et les représentations cognitives des différents acteurs date ainsi des années 1960, ce qui témoigne d'une étonnante précocité.

La notion d'évaluation n'est cependant généralement pas bien perçue par les associations. Elles ont en effet rapidement le sentiment que leur action, souvent basée sur le relationnel, les progrès personnels, la prévention ou le développement d'une solidarité, ne peut que difficilement être transposée en chiffres. Thierry Ménager, directeur de la MJC Antipode Cleunay, a ainsi clairement manifesté le doute des acteurs associatifs quant à la pertinence des procédés d'évaluation:

« On reste très prudent vis-à-vis de l'évaluation car un des objectifs du projet MJC Antipode

<sup>39</sup> E. Friedberg E., P. Urfalino, *Le Jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes*, Paris, La Documentation française, 1984, 153 p.

<sup>40</sup> J.-M. Lucas, dit aussi Docteur Kasimir Bisou, « Quelques pistes pour concevoir l'évaluation des politiques publiques artistico-culturelles mises en œuvre par des acteurs aussi peu corporatistes que possible »., 2005

Cleunay est l'épanouissement des personnes, le lien social et la vie quotidienne avec une mixité culturelle, sociale et générationnelle. [...] L'évaluation dans ce cas n'est peut-être même pas souhaitable car évaluer l'impact qu'on aurait sur des personnes sollicite la référence à certaines normes, alors qu'au contraire notre travail est de laisser s'exprimer la diversité des personnes. [...] Et bien souvent on est à côté de ce que l'on veut produire. 41 »

Le rigorisme administratif est souvent pris pour cible, tant par les personnels du secteur associatif que par les fonctionnaires eux-mêmes, qui se montrent très prudents vis-à-vis de ces nouvelles techniques, arguant que le meilleur moyen pour mesurer la pertinence d'une association reste sans conteste de la visiter et de s'y présenter régulièrement, et d'opérer un suivi concret de la structure. Jean Verne de la DRAC Bretagne conteste ainsi l'efficacité des évaluations demandées aux structures culturelles, sur la foi de sa propre expérience d'usager confrontée à sa connaissance des rouages techniques :

« La ville de Rennes a une grille d'évaluation ultra perfectionnée capable de connaître les publics et de les cibler selon différents critères. Mais je n'ai jamais été à un spectacle dans ce genre de lieu où on m'a demandé mon âge, mon origine...[...] Je ne vois pas comment ils peuvent remplir les grilles. Le seul véritable moyen c'est de se rendre soi-même au concert de temps en temps et de regarder. De toute façon on ne peut pas enquêter valablement. Les personnes répondent ce qu'elles veulent. Ou elles n'ont pas forcément envie de répondre.<sup>42</sup> »

La méthode d'évaluation utilisée engendre en outre une pression au résultat susceptible de nuire à la qualité des activités proposées : la notion quantitative (nombre d'entrées à un concert, nombre de participants à une activité) entre en effet en ligne de compte de façon non négligeable. La ville de Rennes se défend toutefois de se baser uniquement sur ces procédés. Elle veut au contraire, selon ses dires, améliorer ce qui fonctionne mal, et comprendre et reproduire ce qui a donné de bons résultats. Mais les évaluations auxquelles est soumise la MJC sont mal perçues du fait de la difficulté d'émettre une évaluation rationnelle, bureaucratique, voire quantifiée, sur des notions subjectives.

# c) Frustrations et redéfinition du projet associatif

<sup>41</sup> Entretien avec Thierry Ménager, directeur de le MJC Antipode Cleunay, réalisé le 4 mars 2009

<sup>42</sup> Entretien avec Jean Verne, chargé des secteurs musique et danse à la DRAC Bretagne, réalisé le 10 mars 2009.

La tension qui existe entre la demande en financements et la capacité ou le désir de la municipalité de répondre à cette demande place l'association dans une situation d'infériorité puisqu'elle tend à toujours réclamer de nouveaux subventionnements. La MJC est donc dans une situation où elle subit les choix politiques de la municipalité dans laquelle elle est implantée. Cette situation peut induire un premier risque, à savoir la perte de la maîtrise du projet associatif normalement élaboré par les membres de l'association et ensuite soutenu par le pouvoir municipal en fonction de ses objectifs. Il est également possible que l'association calque son projet sur les secteurs prioritaires de l'action municipale de façon à bénéficier des financements sans prise de risque quant à leur attribution éventuelle, dans un processus qui s'approcherait alors de la théorie du « path dependency » ou sentier de la dépendance forgée par Paul Pierson<sup>43</sup>, selon laquelle une fois engagée, certaines institutions ou politiques sont difficiles voire impossibles à supprimer du fait d'un phénomène assimilé à une résistance au changement.

Les MJC sont également à la recherche d'une légitimité et d'une reconnaissance, les subventions ne faisant alors que traduire la prise en compte de l'utilité et de la pertinence de la structure par la municipalité. Cette possibilité reviendrait en quelque sorte à « municipaliser » les Maisons de la Culture et de la Jeunesse alors que les fondations de leur projet se trouvent dans un rapport privilégié avec les populations permettant de faire émerger des quartiers eux-mêmes les orientations de leur action.

Tariq Ragi explique très bien cette menace à l'occasion d'une convention sur les liens entre les pouvoirs publics et les MJC :

« En s'institutionnalisant, elle reproduit à son tour ce qu'elle niait autrefois, elle devient une instance surérogatoire de l'action administrative et politique, parée des fonctions classiquement dévolues à celles-ci, c'est-à-dire le rôle de socialisation, régulation et conservation de l'ordre social. Suite à l'acceptation du jeu institutionnel, des règles administratives et des normes sociopolitiques, l'association se vide, se déleste en quelque sorte de sa base militante, se "fonctionnarise", ce qui peut accroître sensiblement son influence et son efficacité puisqu'elle devient un interlocuteur préférentiel des autorités publiques. 44 »

L'esprit contestataire des MJC perdure également, selon Tariq Ragi, du fait de l'insuffisance constante des financements, ou plutôt de la tension qui existent entre la forte demande issus des projets élaborés par les associations et les réponses souvent décevantes apportées par les partenaires

<sup>43</sup> *P. Pierson, Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment, Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1994, 213 p.* 

<sup>44</sup> T. Ragi, « La CMJCF face à ses défis », Actes de la convention de la confédération des MJC de France à Montpellier les 12, 13 et 14 novembre 2004, Fédération de Haute-Garonne des MJC, 2005, 84 p.

#### institutionnels de la structure:

« même si le constat suivant peut paraître surprenant, voire paradoxal, il peut être raisonnablement soutenu que ce sont les autorités politiques et administratives qui concourent, à leur insu, à la conservation et au maintien de l'esprit "contestataire" du secteur associatif. [...] Il semble, en effet, que les autorités publiques se montrent incapables de financer intégralement et indéfiniment les associations, ce qui justifie l'existence simultanée d'un double mouvement, l'un d'allégeance et l'autre de rejet. 45»

Le processus décrit ci-dessus est éclairant lors de l'observation de certaines structures associatives qui font la preuve de leur volonté de se développer en attirant sur elles l'attention des partenaires publics par l'élaboration de projets novateurs. Après avoir montré comment les tensions existantes entre les MJC et les pouvoirs municipaux peuvent se révéler être source d'une dynamique associative, nous observerons dans une seconde partie le développement par la MJC de Cleunay d'une spécialisation dans le domaine des musiques amplifiées, source de multiples décloisonnements par rapports aux objectifs initiaux fixés par et à la structure.

<sup>45</sup> T. Ragi, art. cit.

# Deuxième partie : Décloisonnement des territoires et des publics: l'institutionnalisation de la MJC dans le secteur des musiques amplifiées

Au cours d'une première partie nous avons observé la réalisation par la MJC d'une mission socioculturelle d'aide aux populations dans le quartier de Cleunay qui lui a été déléguée par la ville de Rennes. Depuis son origine, l'activité de la MJC dans le domaine socioculturel tisse un lien très étroit entre le pouvoir municipal et l'association, et confine l'activité en question à l'échelle d'un quartier.

Nous allons voir dans ce deuxième temps comment, à partir de l'insuffisance des subventions délivrées et de la faible légitimité du domaine socioculturel, la MJC va développer un secteur innovant, à savoir une spécialisation dans le domaine des musiques amplifiées, et ainsi redonner une dynamique à son projet associatif. Une conjonction de facteurs tant au niveau local que national va en effet favoriser l'émergence d'une salle de concert professionnelle qui prend le nom d'Antipode, le tout formant l'ensemble « Maison des Jeunes et de la Culture Antipode - Cleunay ». Loin d'être une composante parmi d'autres de l'offre socioculturelle de la MJC, cette salle redéfinit et réoriente tout à la fois la MJC.

Le début du processus de professionnalisation de la MJC peut être précisément daté de 1998, date à partir de laquelle on constate une réelle volonté de développer la partie musique dans la structure, déjà présente depuis 1995 mais dans une orientation amateur et sur la base d'événements ponctuels. L'Antipode bénéficie alors du soutien de la ville bien que dans un premier temps les subventions soient très largement insuffisantes pour pérenniser la structure. Mais la montée en puissance de la salle de concerts dans les médias et la qualité reconnue de sa programmation musicale vont contribuer à faire de l'Antipode un pôle d'attraction pour les publics issus de la métropole rennaise et de la région Bretagne au sein du quartier de Cleunay. L'accès à ces nouvelles extensions et couvertures territoriales a pour effet d'accroître la légitimité de l'Antipode, et lui permet de progressivement s'institutionnaliser par l'accession au label national « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et aux subventions de la Région et du Département pour son activité musicale, évolution dont nous rendrons compte dans cette seconde partie.

# Chapitre 1 : La restructuration du champs des musiques actuelles à Rennes

L'investissement des politiques publiques dans le champs des musiques actuelles présente des traits particuliers, façonnés par la vigueur des pratiques locales, comme l'a bien montré Gérôme Guibert dans un travail récent et novateur<sup>46</sup>. Plusieurs évolutions sont à l'œuvre dans le domaine des musiques actuelles à Rennes en 1997 et 1998. Depuis plusieurs années, les musiciens et acteurs associatifs se plaignent du manque d'équipements destinés à les accueillir et plus globalement de leur manque de moyens. Les Assises pour la Culture, organisées par l'équipe municipale d'Edmond Hervé en 1997, rendent possible l'expression des frustrations et l'interpellation directe du politique. Cette tribune permet en outre la structuration des différents acteurs travaillant dans le secteur des musiques amplifiées par le biais d'une association fédératrice, au nom évocateur : « Le Collectif ». La création d'un contrat aidé pour les jeunes par le gouvernement Jospin permet à la MJC d'envisager de nouveaux recrutements. Cette conjonction de facteurs favorables, que nous alors désormais étudier, va permettre à la MJC de Cleunay de développer de manière décisive l'orientation musicale déjà prise auparavant par la structure.

# a) Les difficultés de la scène rennaise exprimées lors des Assises pour la culture de 1997

Il faut d'emblée rappeler que Rennes est l'une des premières villes en France à avoir reconnu puis soutenu les musiques actuelles. Cette particularité tient à l'émergence dans les années 1970 de plusieurs associations de passionnés qui vont favoriser la diffusion de concerts rock (pris ici dans un sens large intégrant à la fois le folk, le jazz, le blues, la nouvelle chanson française...) puis faire émerger de nouveaux groupes rennais sur la scène régionale et nationale. La scène rock de Rennes a en effet réussi à gravir l'échelle de la légitimation jusqu'à ce que son soutien soit inscrit par la

<sup>46</sup> Gérôme Guibert, « Les musiques amplifiées en France. Phénomènes de surfaces et dynamiques invisibles », *Réseaux*, 2007/2, n°141-142, p. 297-324.

municipalité dans son programme de développement culturel en 1982<sup>47</sup>.

Il n'est pas sans intérêt, du reste, de remarquer que la chronologie n'est pas unanimement reconnue : si Jean-Michel Lucas, dans un ouvrage consacré à la question, choisit de mettre en valeur la date de 1982, l'ancien adjoint à la culture de la ville de Rennes de 1983 à 2001 Martial Gabillard<sup>48</sup> considère que le soutien de la municipalité en faveur du rock et des musiques actuelles est plus précoce et a été envisagée dès 1978 soit un an après les élections municipales ayant porté l'union de la gauche au pouvoir à Rennes. Ceci modifie le sens même de la mise en œuvre institutionnelle : si les prémices ont été aussi précoces, cela implique en effet que les acteurs associatifs n'ont aucunement dû développer leurs initiatives contre des élus cherchant à « étouffer » le secteur des musiques actuelles.

Cet intérêt pour les musiques actuelles procède d'une volonté de rayonnement de la ville. Les années 1980 marquent en effet l'émergence de stratégies de communication municipale dans un contexte où la décentralisation pousse les grandes villes à se bâtir une image de marque par la mise en valeur de spécificités fortes face à une concurrence d'abord nationale puis bientôt européenne. A cet égard, la culture apparaît comme le domaine privilégié pour faire apparaître une identité urbaine. En s'appropriant un secteur musical, les acteurs rennais justifient du reste la fonction sociale de la musique, qui a été mise en évidence par exemple par Adorno dans une étude sur les programmes musicaux à la radio<sup>49</sup> où le philosophe s'élevait contre une musique ravalée à l'état d'ornement de la vie quotidienne. Si la filiation n'est sans doute pas directe, c'est bien dans cette logique sociale que s'inscrit l'initiative rennaise, dans l'optique de favoriser la cohésion interne d'une ville dont l'urbanisation tardive est néanmoins rapide, mais aussi d'un rayonnement vers l'extérieur par le biais d'une politique d'images. Or si cette image de Rennes comme ville de référence pour la scène rock est bien réelle dans les années 1980, il semble qu'une évolution sensible voit le jour dans les années 1990, où les difficultés économiques ont souvent amputé les ressources du secteur culturel, à l'image de la fermeture provisoire de l'Ubu qui a fait grand bruit, et remette en question sa pertinence au profit de la prégnance de la vaste scène parisienne notamment. Comme le font remarquer Antoine Vion et Patrick le Galès dans leur étude sur la ville de Rennes :

<sup>47</sup> Je me réfère ici aux travaux de Jean-Michel Lucas: *Rock et politique culturelle, l'exemple de Rennes 1976-1983*. Étude pour le SER, DDC, Ministère de la Culture et de la Communication, 1984

<sup>48</sup> M. Gabillard, La politique culturelle à Rennes, 1977-2008, mémoires et réflexions, Rennes, Apogée, 2008, 700 p.

<sup>49</sup> T. Adorno, « Scientific Experiences of a European Scholar in America », in D. Fleming and B. Baylin (eds), *The Intellectual Migration : Europe and America 1930-1960*, Cambridge, Harvard University Press/ Belknap, 1969. Étude qui s'inscrit dans le travail sur l'industrie culturelle proposé par T. Adorno et M. Horkheimer, « La production industrielle des biens culturels » (1947), dans *La Dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974.

« La crise financière a pour effet immédiat de porter un coup d'arrêt à l'inflation des dépenses et entraîne une redéfinition des règles du jeu entre les acteurs locaux. La rationalisation de la politique culturelle de la ville s'impose comme un nouvel objectif. 50 »

En ce domaine, la volonté de contenir les dépenses culturelles municipales explique que les efforts d'acquisition d'une image de marque n'est pas allée sans à-coups.

On semble renouer avec une politique plus active lorsque les Assises pour la Culture organisées en 1997 visent à réunir les acteurs privés, associatifs et publics œuvrant dans des domaines faisant l'objet d'une politique municipale. Cette manifestation permet à la municipalité de mettre en exergue son action culturelle et l'importance qu'elle accorde dans son programme aux activités artistiques ; elle est aussi l'occasion privilégiée d'ouvrir une tribune permettant l'expression des besoins ressentis par chacun.

En amont des Assises, dès mars 1997, le LARES<sup>51</sup> rassemble les différents acteurs travaillant dans le domaine des musiques actuelles dans le cadres d'ateliers préparatoires et rédige des rapports faisant un rapide état des lieux et des problèmes rencontrés par les différents acteurs. Il ressort de ces ateliers que :

« A l'exception de l'ATM<sup>52</sup>, de fun spectacle<sup>53</sup>, et de quelques initiatives non subventionnées, la très grande majorité des associations et des artistes rennais, dont certains représentent pourtant des tendances musicales en plein essor, travaillent dans des conditions totalement amateurs et sans beaucoup de perspectives d'épanouissement à court et à moyen terme. <sup>54</sup>»

Les artistes, techniciens et associations travaillant dans le domaine des musiques actuelles critiquent alors une politique de la ville qui soutient fortement l'ATM (anciennement Terrapin), association à l'origine des Transmusicales de Rennes et qui organise le festival depuis 1979, et néglige les infrastructures associative ou de taille réduite. Ce festival de musique rock, dont la renommée s'étend depuis trois décennies à l'ensemble du territoire français, permet de participer à la politique d'image mise en œuvre par la municipalité. Mais les subventions qu'il obtient tendent à susciter les jalousies dans un milieu qui se caractérise dans les années 1990 par sa grande précarité. Ainsi de nombreuses associations rennaises ne fonctionnent encore qu'avec l'aide de bénévoles et leurs infrastructures sont anciennes et inadaptées, contrastant crûment avec la concentration de

<sup>50</sup> A. Vion A., P. Le Galès, « Politique culturelle et gouvernance urbaine : l'exemple de Rennes », Politiques et Management Public, n°1, Mars 1998, p 1-33.

<sup>51</sup> Laboratoire de recherches en sciences humaines et sociales de l'Université Rennes II.

<sup>52</sup> ATM: Association des Transmusicales, anciennement association Terrapin.

<sup>53</sup> Association Fun Spectacle disposant d'un lieu de diffusion, Fun House.

<sup>54</sup> Assises pour la culture, le cas de Rennes, 21 et 22 novembre 1997 au Théâtre National de Bretagne, p. 112.

moyens dont disposent les organisateurs des Transmusicales :

« Certains équipements publics ne sont pas insonorisés et disposent donc de créneaux horaires limités. [...] Au vu du nombre d'artistes qui existent sur Rennes et le district, il y a beaucoup plus de demandes que d'offres. 55 »

Le rapport met clairement en évidence les carences en infrastructures de diffusion et le manque de locaux pour favoriser la création, notamment pour les salles de répétition et les box d'enregistrement. Les salles de concert font défaut: le Liberté est une grande salle dont la jauge est de 1500 à 6000 personnes, taille qui ne convient pas à toutes les associations. La salle de la cité ne répond plus aux exigences techniques de concerts de qualité. La location de l'Ubu, salle de 500 places, est considérée comme trop onéreuse pour les petites associations. Les bars de la ville offrent une alternative intéressante mais peu professionnelle et entretiennent la situation précaire des musiciens. La MJC de Cleunay, qui dispose d'une salle de concert, et de deux salles de répétition, est dotée d'un équipement technique jugé insuffisant et pâtit de son isolement géographique. Au niveau des locaux de répétition, le constat est également très critique, ainsi qu'en témoigne le rapport du LARES publié en 1997 :

« Cet abandon est notamment signifié par l'absence de moyens et de lieux mis à disposition de ces groupes. La ville n'assume pas pleinement le rôle de régulation qui lui revient. Sa politique en matière de musiques actuelles se borne, dit-on, à entretenir l'image de "Rennes, ville Rock" <sup>56</sup>».

La mise en exergue de ces problèmes invite assurément les pouvoirs publics à élaborer une politique plus cohérente de soutien aux musiques actuelles comprises dans leur diversité ainsi qu'à développer et améliorer les structures déjà existantes dans le domaine.

#### b) Naissance d'une force de propositions fédérative: le rôle du « Collectif »

Les réunions préparatoires aux Assises de 1997 organisées à l'initiative de la ville de Rennes afin de tirer un bilan de l'action culturelle de la municipalité sont l'occasion pour les différents

<sup>55</sup> Ibid., p. 124

<sup>56</sup> Ibid., p. 126.

acteurs des musiques actuelles de s'unir afin de structurer un secteur jusqu'alors fortement dispersé mais porteur de nouveaux projets de développement particulièrement prometteurs.

Si les acteurs œuvrant dans le domaine des musiques actuelles ont en effet revendiqué leur indépendance comme gage de leur créativité et de leur pluralisme, les difficultés, notamment financières, rencontrées dans les années 1990 tendent à remettre en cause cette position. La précarité croissante des acteurs associatifs, des techniciens et des musiciens, l'absence de lieu de concertation entre les acteurs, leur isolement, et leur sentiment de ne pas être pris en considération par la politique culturelle de la ville génèrent en effet une certaine colère qui les pousse à s'unir afin de créer une instance de propositions indépendante.

Les réunions préparatoires aux Assises, animées par le LARES, constituent une tribune pour ces acteurs qui souhaitent améliorer leurs conditions de travail et dont les revendications vont être relayées par des chercheurs et sociologues jusqu'aux oreilles des décideurs politiques. Ces rassemblements, décrits par le LARES comme « houleux », révèlent l'état d'esprit de participants insatisfaits et isolés . Des rencontres des associations, artistes et techniciens intervenant dans le domaine des musiques amplifiées en mars et juin 1997 naît une association, « Le Collectif », qui a pour ambition de rassembler l'ensemble de la scène rennaise et de devenir l'interlocuteur représentatif des différents acteurs auprès des institutions.

Le collectif se fixe des missions afin de fédérer et de rendre cohérent le dispositif des musiques actuelles à l'échelle de la ville. Un travail d'élaboration et de sélection des objectifs est mis en place par des acteurs disposant de compétences particulières dans ce domaine, qui se retrouvent dans l'écriture du rapport préparatoire qui appuie ses recommandations sur l'évaluation des structures et des réseaux existants. Le travail mené par ce collectif aboutit ainsi à l'émergence de quatre axes jugés prioritaires, techniquement réalisables et au coût financier et politique acceptable : la création d'un lieu collectif pour les ressources dans le domaine des musiques actuelles, l'amélioration du réseau des locaux de répétition à Rennes, la remise à niveau des salles de concert et l'organisation structurée au sein du lieu collectif de formations artistiques, techniques et administratives. On mesure à quel point les propositions se sont voulues concrètes et ciblées, ce qui a permis de justifier l'existence du Collectif auprès des interlocuteurs institutionnels par l'acquisition et l'imitation de leurs propres modes d'organisation. La dynamique s'appuie sur une connaissance réelle des enjeux du monde musical actuel, et par la capacité de se situer au cœur de ceux-ci : depuis deux à trois décennies, se produirait ainsi

« une multiplication des possibilités de la création musicale offertes aux musiciens de tous niveaux, en raison des avancées de la technologie<sup>57</sup> ».

Le rapport du LARES destiné aux décideurs politiques propose un certain nombre d'améliorations, provenant de la synthèse des solutions avancées par le Collectif, et évoque en ces termes la MJC Cleunay:

« Afin de favoriser une meilleure utilisation de cette salle pour la diffusion des musiques actuelles, il est nécessaire de revoir l'équipement technique de la salle, permettre une plus grande disponibilité de la salle aux concert de musiques actuelles. Améliorer son attractivité (décoration, appellation plus actuelle, desserte en transports en commun adaptée aux horaires des concerts)<sup>58</sup> »

Cette conjonction de facteurs, ainsi que la fermeture du café-concert « les tontons flingueurs », lieu de diffusion privilégié des acteurs associatifs rennais qui se voit contraint à la fermeture du fait de la mise en place d'un législation plus restrictive sur les nuisances sonores<sup>59</sup>, va ainsi permettre à la MJC de Cleunay, qui dispose déjà d'une expérience de diffusion et d'aide à la création depuis plusieurs années, de saisir l'opportunité de se spécialiser de façon professionnelle dans le domaine des musiques amplifiées. Benoît Carel, président du Collectif issu des Assises déclare ainsi au journal *Ouest France*, dans son édition du mardi 18 novembre 1997:

« A Rennes, les locaux de répétition c'est l'Arlésienne. Il en existe actuellement deux, à la MJC Cleunay, mais dans une logique socioculturelle de quartier. Les pouvoirs publics et institutions culturelles doivent se rendre compte de cette carence. Le collectif se pose ainsi en interlocuteur et conseiller pour de futurs locaux, dans une logique de développement artistique et de professionnalisation. ». 60

Par cette qualification de « logique socioculturelle », Benoît Carel indique à quel point il ne s'agit pas seulement ici du lieu physique, mais combien les échelles de l'action publique et de l'intervention socioculturelle sont spécifiques. S'insérer dans un quartier requiert des adaptations dont la compatibilité avec une municipalisation, voire en direction de publics plus larges, n'est pas

<sup>57</sup> L. Tournès, « Reproduire l'œuvre : la nouvelle économie musicale », dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, sous la direction de, *La culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002, p. 256. Plus largement, sur le domaine musical, on s'est appuyé sur Mario d'Angelo, *Socio-Économie de la musique en France. Diagnostic d'un système vulnérable*, Paris, La Documentation française, 1997, toujours pertinent bien que le domaine évolue très vite.

<sup>58</sup> Ibid page 119.

<sup>59</sup> Décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998

<sup>60</sup> M. Troadec, « Les Assises de la Culture à Rennes : stopper la frustration », Ouest-France, 18 Novembre 1997

acquise. Que ce soit en termes de gestion ou de programmation, les échelles pertinentes de l'action socioculturelle doivent être définies avec soin, et imposent de mobiliser la capacité de réflexion des principaux acteurs pour faire évoluer les objectifs et les modalités en fonction des résultats obtenus.

### c) Une nouvelle équipe et la possibilité du recours aux emploisjeunes

L'équipe de la MJC n'est pas étrangère à cette spécialisation, bien au contraire. Thierry Ménager, qui prend ses fonctions de directeur à Cleunay en 1996, a en effet été auparavant bénévole et animateur au sein de la MJC Bréquigny à Rennes. Or cette MJC développe également une activité musicale : elle propose tout au long de l'année des cours à ses adhérents, développe un partenariat avec le conservatoire, et organise depuis 1989 un festival dont la renommée dépasse aujourd'hui largement le cadre municipal, Jazz à l'Ouest. Ce festival, qui propose une vingtaine de concerts sur une semaine, disposait en 2008 d'un budget de 60 000 euros. Familier de l'action associative dans le domaine musical, doté d'une expérience pratique, le nouveau directeur arrive ainsi avec la volonté de lancer de nouveaux projets et d'apporter des améliorations à la structure qui vient de lui être confiée.

Sur un autre plan, il convient de signaler que c'est également en 1997 que sont crées les « emplois-jeunes », par la gouvernement dirigé par le socialiste Lionel Jospin. Ces contrats aidés permettent d'embaucher des jeunes de moins de 26 dans le cadre de Contrats à Durée Déterminée de cinq ans maximum. Les structures associatives se sont particulièrement intéressées à ce statut novateur. Les titulaires de tels contrats peuvent prétendre pourvoir des postes à l'utilité sociale, culturelle, sportive, ou éducative, pour des besoins nouveaux ou non encore satisfaits, avec comme objectif de pérenniser le poste ainsi crée. Le contrat emploi-jeunes est rendu possible par une convention entre l'association et l'État induisant le versement à la structure d'une aide forfaitaire qui n'est soumise à aucune charge fiscale ou parafiscale. Ce dispositif permet à la MJC de recruter deux jeunes afin de faire fonctionner la salle de musiques actuelles sans que le coût d'un tel développement soit trop élevé.

Les différents changements que nous venons d'évoquer forment ensemble l'opportunité pour la MJC de lancer une scène professionnelle dédiées aux musiques amplifiées au sein même de l'équipement. La conjonction de projets précis, issus de la concertation (non exempte de tensions)

entre les divers acteurs et institutions intéressés, et d'opportunités sociales et économiques, explique largement l'orientation artistique et culturelle d'une MJC qui insérée dans un secteur qui s'ouvre à de nouveaux partenariats. Ceux-ci, plutôt que de fragiliser le projet en raison de l'hétérogénéité de leurs composantes, constituent des appuis plus solides, ainsi que l'explique Thierry Ménager, permettent d'être moins dépendants des subventions apportées par la municipalité :

« On a beaucoup développé d'autres types de financements. Ce qui a été aussi une volonté de notre part, afin de ne pas être dépendant d'une seule collectivité et ne pas non plus mettre toute la charge financière sur cette collectivité.<sup>61</sup> »

L'impulsion associative est également soulignée par Jack Sichler, responsable du développement artistique et des actions culturelles de l'Antipode, dont les propos permettent de comprendre comment l'équipe de la MJC a choisi de développer son projet :

« L'idée était de mettre les élus devant le fait accompli. Il manquait un lieu consacré aux musiques actuelles. On avait énormément de demandes d'associations, et on a essayé d'y répondre. Parce qu'on avait des demandes et qu'on voulait s'adapter au contexte en permanence, on a été demandeurs auprès de la ville. Pour la ville une fois que les subventions de fonctionnement sont attribuées, comme c'est un équipement socioculturel, ça doit fonctionner tout seul. Mais nous on est toujours revenus avec des projets spécifiques en demandant de l'argent supplémentaire. 62 »

Tout l'enjeu consiste alors à conjuguer pluralité des sources de financement et équilibre du projet : l'assurance quant à la viabilité de ce dernier peut toutefois être utilisée dans la négociation des partenariats. Dès lors, l'engagement de l'équipe dirigeante, sa capacité à porter le projet, à y associer les partenaires sur des bases claires, sont déterminantes. Les logiques institutionnelles, on l'aura compris, ne peuvent pas masquer les investissements individuels et en sont au contraire le reflet. Dans le champ culturel en particulier, sans doute plus hétérogène que les catégories mieux fixées car plus anciennes de l'action politique, il convient de faire la part des engagements, de leurs motivations, de leurs modalités. Comme le rappelle Jacques Ion, en citant entre autres le cas des Maisons de jeunes et de la culture, la logique d'affiliation est propre au

« boom associatif enregistré dans les quartiers périphériques construits lors des Trente Glorieuses », mais « si ces équipements peuvent continuer à fonctionner en tant que plate-forme d'accueil d'activités diverses et renouvelées, ils ne demeurent aucunement des lieux de socialisation militante comme ils l'avaient été<sup>63</sup> ».

<sup>61</sup> Entretien avec Thierry Ménager, directeur de la MJC Antipode Cleunay, réalisé le 4 mars 2009.

<sup>62</sup> Entretien avec Jack Sichler, chargé du développement artistique et de l'action culturelle, 15 avril 2009

<sup>63</sup> Jacques Ion, « Affranchissements et engagements personnels », dans J. Ion, sous la direction de, *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 28.

Place est donc faite à des dynamiques de projet, qui font rejouer l'engagement sous des formes innovantes et évolutives. C'est l'articulation entre engagement socioculturel et militantisme qui est ici en jeu, et qui trouve dans la MJC Cleunay et, en l'occurrence, l'Antipode, une configuration originale.

# Chapitre 2 : L'Antipode, une salle rapidement connue et reconnue dans le paysage culturel

La création de l'Antipode, scène de musiques actuelles, au sein d'un quartier qui a longtemps eu à souffrir d'une mauvaise réputation, date de 1998. En l'espace de dix ans, l'Antipode va acquérir une solide renommée, due notamment à la qualité de sa programmation. Un public nombreux va également – et, de plus en plus, du fait de la confiance accordée à la programmation – faire le déplacement pour découvrir des artistes connus et moins connus sur la scène. L'ensemble MJC Antipode Cleunay va ainsi parvenir à dépasser l'échelle d'audience de son quartier grâce à un rayonnement manifeste aux niveaux local, régional et même dans une moindre mesure nationale, permettant par là un décloisonnement notable tout autant des publics que des esthétiques et des réseaux artistiques.

### a) Un processus de professionnalisation engagé en 1998

Ainsi que nous l'avons précédemment précisé, la salle de concert et les locaux pour la répétition des groupes existent depuis les années 1990, lorsque la MJC de Cleunay s'est spécialisée dans les musiques actuelles, alors que d'autres MJC de la ville développaient des caractéristiques spécifiques, comme le théâtre pour la MJC La Paillette. A cette époque, la partie dédiée aux musiques amplifiées était intégrée à la Maison des Jeunes et de la Culture car dévolue aux pratiques amateurs et à la diffusion, dans une optique ponctuelle, à destination des jeunes du quartier, avec des styles musicaux et des groupes qui répondant à leurs attentes. L'outil musical est alors perçu comme un outil d'animation et d'action socioculturelle à destination des populations les plus jeunes. Un seul professionnel de la MJC était chargé de toutes les actions liées au secteur musical.

La volonté de développer et professionnaliser la structure devient possible en 1998, suite à la conjonction de facteurs que nous avons précédemment évoqués. Nous entendons notamment ici par professionnalisation le passage d'un état non professionnel à la constitution d'une activité professionnelle engendrant la création de postes de travail rémunérés, conformément à la définition

proposée par Raymond Bourdoncle<sup>64</sup>, qui reprend et enrichit la première définition d'Eric Boyle :

« Dans un premier sens, ce mot désigne le processus d'amélioration des capacités et de rationalisation des savoirs mis en œuvre dans l'exercice de la profession, ce qui entraîne une plus grande maîtrise et une plus grande efficacité individuelle et collective. [...] Dans un second sens, il porte non plus sur les connaissances et capacités qu'exige la pratique mais sur la stratégie et la rhétorique déployées par le groupe professionnel pour revendiquer une élévation dans l'échelle des activités. La professionnalisation désigne alors ce processus d'amélioration collective du statut social de l'activité [...] Dans un troisième sens, que l'on trouve au moins en France, il désigne, à l'échelle de l'individu, l'adhésion à la rhétorique et aux normes établies collectivement selon le sens précédent. Quelqu'un qui fait preuve de professionnalisme, c'est quelqu'un qui respecte dans sa pratique les procédures et les normes établies par la profession. »

L'une des premières mesures est de donner un nom, et donc une réalité et une visibilité, à la scène de la MJC. La dénomination Antipode permet de dissocier le pan musical de la structure associative, et plus particulièrement d'extraire la musique de la visée socioculturelle en la faisant exister par et pour elle-même. Au cours des différents entretiens que j'ai pu mener, plusieurs interlocuteurs ont souligné le fait que la nouvelle appellation permettait une émancipation par rapport à la vocation socioculturelle initiale, susceptible de transmettre une image négative à un secteur musique soucieux de se crédibiliser auprès du public grâce à une offre musicale de qualité, et qui revendique une programmation alternative, « aux antipodes », de l'offre plus classique délivrée par d'autres équipements.

Dès la première saison musicale de l'Antipode, en 1998-1999, une trentaine de concerts de musiques amplifiées sont programmés. Deux personnes sont alors en charge de la partie musiques, en contrat emploi jeune, Fred Jumel<sup>65</sup> et Sébastien Thomas, avec le recours à des techniciens ayant le statut d'intermittents du spectacle. 1999 se présente également comme l'année de l'intégration dans la loi de la catégorie d'entrepreneur de spectacle, licence rapidement acquise par Thierry Ménager.

Les musiques diffusées manquent dans un premier temps d'originalité, ainsi que le souligne le journal *Ouest-France* dans son édition du 13 septembre 2000 :

« Malgré de timides incursions dans la pop électro, le reggae et les musiques du monde, l'Antipode propose une programmation majoritairement en phase avec les tendances actuelles d'un

<sup>64</sup> Bourdoncle Raymond, « La professionnalisation des enseignants : analyses sociologiques anglaise et américaine », *Revue française de pédagogie*, n°94, janvier à mars 1991.

<sup>65</sup> Fred Jumel est considéré comme le fondateur de l'Antipode en 1998. Il a également travaillé à l'ATM en 2003, il est désormais directeur d'une salle de musiques actuelles à Dijon, La Vapeur, depuis 2004.

Le suivi des groupes amateurs qui travaillent dans les locaux de répétition est renforcé. Du fait de l'absence de moyens financiers suffisants et par choix associatif, la MJC a recours à de nombreux bénévoles pour réaliser ses nouvelles ambitions. Ils sont déjà une cinquantaine, dans les années 2000, à s'impliquer dans le travail musical de l'association, soit une aide substantielle, dynamique, et permettant l'apport de nouvelles esthétiques.

En 2003 le projet associatif fait état de la réalisation de 40 concerts, dont les origines diverses prouvent la capacité croissante de la structure à attirer et sélectionner des groupes de musique: 28% des groupes accueillis sont des groupes locaux, 46% viennent de France et 26% de l'international. Parallèlement, le nombre de bénévoles atteint 80 par saison musicale. De surcroît, 5 techniciens et 4 agents de sécurité sont engagés et payés à l'heure pour chacun des concerts. L'Antipode est animée par un programmateur, une médiatrice culturelle, un responsable du bénévolat et un animateur pédagogique et artistique. C'est donc une équipe étoffée mais à géométrie variable qui assure la gestion de la structure.

En 2008 l'Antipode attire environ 18 000 spectateurs. L'équipe professionnelle comporte 5 salariés: une personne chargée de la programmation, un chargé du développement artistique et de l'action culturelle, une chargée de relations publiques, un chargé de production et du bénévolat, et un régisseur et plusieurs techniciens. Il faut en outre ajouter à cette liste les salariés responsables de la comptabilité, de l'accueil et du secrétariat, qui sont également sollicités pour la scène de musiques amplifiées mais sont considérés comme des personnels administratifs.

Des groupes et artistes de renom sont accueillis dès les premières années de l'Antipode, dont Jay-Jay Johanson, Tété, Mickey 3D, Rachid Taha,...opérant des choix esthétiques diversifiés et audacieux.

Grâce en outre à l'accueil d'artistes en résidence pour des périodes variant de quelques jours à plusieurs mois et aux aides à la professionnalisation, de nombreux groupes bénéficient également du soutien de l'Antipode, et sont désormais reconnus sur la scène nationale, à l'image de Lugo, Montgomery, ou encore Laetitia Shériff.

<sup>66 «</sup> Programme musical du premier trimestre », Ouest-France, 13 septembre 2000

#### b) La reconnaissance rapide des publics

Les actions socioculturelles réalisées par la Maison des Jeunes et de la Culture de Cleunay sont destinées en premier lieux aux populations jeunes du quartier. L'amorce d'une activité musicale professionnelle visant à la fois la diffusion et la création permet de s'adresser à de nouveaux publics, issus de l'agglomération rennaise. Ce changement de nature des publics de la MJC est assumé par l'équipe de direction qui voit en cet élargissement la capacité de favoriser la mixité sociale et culturelle dans ses murs et ainsi dépasser l'entre-soi, ainsi que l'explique le directeur Thierry Ménager:

« La partie musiques actuelles de la MJC Antipode Cleunay nous apporte beaucoup de choses, un public très différent, beaucoup plus large. C'est un quartier qui de part son histoire était très centré sur lui-même. On disait que Cleunay était un village, que Cleunay c'était des cleunaysiens et cleunaysiennes avant d'être des rennais et des rennaises. Je pense que c'est une identité très forte et très riche. Mais qui avait besoin dans la fin des années 90, début 2000, de s'ouvrir sur l'ensemble de la métropole. La métropole prenait de plus en plus de place dans l'organisation politique, administrative, et Cleunay avait encore du mal à se sentir appartenir à cette métropole. Les politiques ont fait un très gros travail sur l'aménagement du quartier, l'urbanisation, la mixité sociale. Il nous restait, à nous associations, écoles, lieux publics, de mettre ça en œuvre au quotidien. 67 »

La fréquentation de l'Antipode montre en effet la capacité de la structure, pourtant située dans un quartier excentré, à attirer des publics divers issus de zones géographiques plus éloignées. Dès la première saison la salle enregistre un peu moins de 12000 entrées, ce qui représente selon le programmateur de l'époque, Fred Jumel, une moyenne de quelques 370 personnes par concert pour une jauge de 500 places<sup>68</sup>. La troisième saison, 2001-2002, enregistre 20756 spectateurs selon les chiffres présentés dans le projet associatif de 2003. Les années suivantes marquent un recul, probablement du à une plus grande prise de risque au niveau des chois esthétiques réalisés, et une stabilisation à environ 18000 spectateurs par an.

La salle accueille un public jeune qui oscille en moyenne entre 16 et 28 ans. Cette moyenne doit être relativisée au vu des types de concerts programmés qui définissent en règle générale leurs publics. Selon certains témoignages obtenus hors des entretiens que j'ai pu réaliser, le public fréquentant les concerts est souvent un public de connaisseurs et d'habitués des scènes rennaises. La mixités des publics est liée à la venue de jeunes extérieurs au quartier à l'Antipode, mais il semblerait en revanche que les populations du quartier qui fréquentent la partie MJC soient

<sup>67</sup> Entretien avec Thierry Ménager, directeur de la MJC Antipode Cleunay, réalisé le 4 Mars 2009.

<sup>68 «</sup> Youngs Gods ce soir à l'Antipode », Ouest-France, 6 juin 2000

nettement moins présentes à l'occasion des concerts. L'absence de données concrètes et de temps pour réaliser une étude à ce sujet ne me permet cependant pas d'affirmer ou d'infirmer ces propos, que l'on peut du moins juger plausibles.

De la même manière, en ce qui concerne les bénévoles, 74% d'entre eux habitaient à Rennes lors de la saison 2001/2002 et 21% dans le département. Si ces chiffres montrent bien la capacité d'attraction de l'Antipode, ils peuvent néanmoins suggérer que l'ambition d'implication des habitants de Cleunay est à relativiser.

#### c) Une visibilité accrue du local au national

Le succès de la salle Antipode située au cœur de la MJC, en terme de fréquentation mais aussi quant à la qualité des concerts proposés, a conféré une visibilité beaucoup plus forte à la structure. Cette visibilité s'articule en deux axes étroitement solidaires. Elle permet d'une part de rendre le secteur musiques actuelles de la MJC visible à l'extérieur grâce à une dénomination spécifique de salle de concert de qualité, et d'autre part de dépasser son identification aux activités socioculturelles de quartier. On rejoint ici tout à fait l'insistance de Gérôme Guibert sur la scène locale et son rôle producteur souvent « invisible », bien qu'il soit crucial<sup>69</sup>.

Thierry Ménager est conscient de la visibilité accrue et du rayonnement de la partie musique de sa structure :

« L'apport des musiques actuelles a eu plusieurs effets, comme de faire venir une population de l'extérieur du quartier qui avait beaucoup d'a priori jusque dans la fin des années 90 pour des raisons historiques car le quartier avait une réputation un peu difficile dans les années 50, 60, 70 et plus, et puis ça a donné aussi aux habitants du quartier une sorte d'emblème, reconnue et visible de l'extérieure. Il y a des gens qui habitent en face, qui ne viennent jamais aux concerts, qui sont relativement âgés, et qui nous disent on a parlé de nous à la télé parce qu'on a annoncé un concert. Il y a une appropriation. Mais ce n'est pas juste un emblème, un petit peu sacralisé, c'est au contraire un lieu extrêmement ouvert sur les populations qui le composent. 70 »

Cette visibilité est perceptible notamment dans la presse, aussi bien locale que régionale ou même

<sup>69</sup> G. Guibert, « Les musiques amplifiées en France. Phénomènes de surfaces et dynamiques invisibles », *Réseaux*, 2007/2, n°141-142, p. 297-324.

<sup>70</sup> Entretien avec le directeur de la MJC Antipode Cleunay réalisé le 4 mars 2009.

nationale. En effet, malgré son statut de scène musicale localisée dans un quartier populaire, l'Antipode parvient à accéder rapidement aux médias locaux.

Dans son édition du 13 septembre 2000, *Ouest France* fait déjà écho de la renommée acquise par l'Antipode :

« Émanation de la MJC Cleunay, l'Antipode s'est imposé en deux saisons dans le paysage rock rennais et poursuit l'expérience d'une salle de musiques actuelles en quartier »<sup>71</sup>.

Contrastant avec le titre du précédent article cité faisant état d'un chemin vers la reconnaissance, quelques mois plus tard, *Ouest-France* présente l'Antipode comme :« *l'une des principales scènes de concert rennaise*<sup>72</sup> ».

L'évolution de la salle de concert est sensible puisque le 25 septembre 2007 le même journal qualifie ainsi l'Antipode :

« Aujourd'hui, la qualité de la programmation de l'Antipode est reconnue par tous les amateurs de musiques actuelles. Le fruit d'un patient travail jusqu'à parvenir au délicat équilibre entre un éclectisme non élitiste - de l'électro à la world music en passant par la chanson - et des projets beaucoup plus pointus. »<sup>73</sup>

La visibilité de l'Antipode s'étend également aux journaux nationaux, même si les occurrences sont plus rares, mais surtout plus récentes et témoignent du rayonnement de la structure hors de la région. On retrouve ainsi Thierry Ménager au sein des 100 personnalités dynamiques de la ville de Rennes dans *L'Express* du 4 octobre 2004:

« Marier action sociale et ambition culturelle de qualité. C'est le tour de force que le directeur de la MJC Antipode, depuis sept ans, est en passe de réaliser. Les groupes de Rennes métropole viennent, toujours plus nombreux, répéter au sein du quartier populaire de Cleunay. Benoît Morel, l'ex-chanteur de la Tordue, sera bientôt accueilli en résidence. Il interviendra dans les classes du primaire, qui en profiteront pour enregistrer un disque de six titres. Avec son budget de 700 000 euros, Thierry Ménager, 45 ans, ne se contente pas de programmer des spectacles de qualité. Danse, concerts, expositions: l'Antipode bouillonne de vie. Entre cafés citoyens, cours de soutien aux scolaires défavorisés et sensibilisation aux créations actuelles, l'animateur explique: «Il faut donner à voir, à écouter et à réfléchir.»<sup>74</sup> »

<sup>71 «</sup> L'Antipode : vers la reconnaissance , *Ouest-France*, 13 octobre 2000

<sup>72</sup> M. Troadec, « L'Antipode crie famine », *Ouest-France*, 1er février 2001.

<sup>73</sup> B. Le Breton, « L'Antipode, atelier d'artistes singuliers », Ouest-France, 25 septembre 2007

<sup>74</sup> S. Leluyer, « Les 100 qui font bouger Rennes : vie culturelle », L'Express, 4 octobre 2004

A l'occasion d'un article sur la politique de Rennes en faveur des musiques actuelles en 2007, *Le Point* évoque ainsi le développement de l'Antipode:

« Le dynamisme de Rennes tient beaucoup à la vitalité de ses lieux de création et de diffusion. [...] L'Antipode, créé en 1998 pour accueillir groupes amateurs et professionnels, est vite devenu un lieu incontournable, avec deux locaux de répétition ainsi qu'une salle de spectacle de 500 places qui draine 18 000 spectateurs par an. Le lieu programme une cinquantaine de concerts chaque année et organise deux fois l'an des scènes de découverte locale (« Starting Block »). Les talents de demain y sont dorlotés, à l'instar des Montgomery : ce groupe de chanson française déjanté y a pris ses quartiers, le temps de peaufiner son premier album. Et il bénéficie sur place des conseils de professionnels.»

La politique de communication de l'Antipode est mise en place depuis 2004. En phase avec les publics présents lors des concerts, la scène de musiques actuelles compte beaucoup sur l'Internet pour assoir sa visibilité. En témoigne la création d'un blog en septembre 2007<sup>75</sup> régulièrement mis à jour avec photos et interview des artistes qui sont passés sur la scène de l'Antipode. Ce blog dédié est essentiellement géré par les bénévoles qui se relaient pour écrire les articles, sous le regard attentif de la chargée de communication de la MJC. L'Antipode est également présente sur les réseaux sociaux comme *Myspace* et *Facebook* avec un site communautaire réunissant, dans ce dernier cas, environ 670 membres.

L'Antipode a également été l'objet cette saison d'un reportage du site internet d'information rue89 intitulé « *Terra Incognita Antipoda* » à l'occasion d'un concert expérimental du docteur Fullmoon :

« Voilà comment je me suis retrouvé à l'Antipode de Rennes pour une séance de soins en clinique déambulatoire, mise en forme par les agités du local. Faut dire qu'ils sont un peu zarbis les tauliers de la MJC de Cleunay: Déjà, au lieu de se contenter de concours de belote, d'ateliers macramé, ou de thé dansant, Thierry Ménager et son équipe (Amélia, Jacques, Aurélien et les autres...) se targuent depuis 10 ans, d'allier éducation populaire et salle de spectacle. Ainsi les djeunes « en difficultés », ou pas, de l'association « Tout Atout » par exemple, mettent la main à la pâte, se muent en bénévoles et œuvrent à l'organisation des concerts des zicos de la scène nationale et internationale. »<sup>76</sup>

Le journaliste pointait à cette occasion toute l'originalité de la structure, articulant deux dimensions en apparence distinctes mais qui, dans les faits, se renforcent mutuellement : l'éducation populaire et la culture de masse ne seraient pas antinomique, le spectacle s'avérant bien plus complémentaire

<sup>75</sup> http://www.mjc-antipode.com/antipode/blog/

<sup>76</sup> L'intégralité de cet article est disponible en suivant ce lien: <a href="http://www.rue89.com/les-moulouderies-de-charles/2008/11/18/charles-mouloud-en-terra-incognita-antipoda">http://www.rue89.com/les-moulouderies-de-charles/2008/11/18/charles-mouloud-en-terra-incognita-antipoda</a>

de la mission socioculturelle que le discours commun ne le prétend.

Trois programmes musicaux sont par ailleurs édités par trimestre de la saison musicale, chacun étant diffusé à 10000 exemplaires, soit 30 000 livrets distribués par saison, et ce sans compter les flyers plus modestes réalisés à l'occasion de manifestations ponctuelles. A titre de comparaison, les programmes du secteur enfance et jeunesse de la MJC sont édités une fois par an et pour un chiffre de 4500 exemplaires.

Le développement progressif mais jamais démenti de l'Antipode est à mettre en relation avec son intégration toujours plus importante aux dispositifs institutionnels prévus pour accompagner les acteurs et les équipements assurant la diffusion des musiques actuelles.

# **Chapitre 3: L'institutionnalisation de l'Antipode**

Malgré le succès rapide rencontré par la scène de musiques amplifiées de la MJC, la reconnaissance des pouvoirs publics locaux et nationaux ne fut pas immédiate. Les subventions allouées à l'Antipode sont en effet restées longtemps réduites au strict minimum, nécessitant une très large part d'autofinancement, et faisant peser un déficit sur l'ensemble de la structure MJC. Le projet associatif paru en juin 2008 évoque cette période en des termes quelque peu provocateurs, afin de mettre en exergue l'indépendance et la force de proposition qui caractérisent la MJC Antipode Cleunay :

« Les pouvoirs publics, constatant la nouvelle place occupée par l'Antipode et son succès public, commenceront dans un premier temps à reconnaître le projet et le lieu, à le revendiquer parfois, avant de le soutenir, petit à petit, financièrement. C'est donc une des originalités du projet Antipode d'être une initiative non pas d'une ou quelques personnes, mais bien une initiative associative et militante attachée à un projet d'Education Populaire ancré spatialement sur un territoire. »

## a) La labellisation SMAC par la DRAC Bretagne

Afin de conforter son identité et sa vocation, L'Antipode a obtenu le label « Scène de Musiques Actuelles », dit SMAC, en 1999. Lancé par le Ministère de la Culture, ce dispositif de reconnaissance des salles dédiées aux musiques actuelles vise à :

« ... faciliter le bon fonctionnement des outils de création, de production de concerts, de diffusion et de formation, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les professionnels. Dans cette perspective, les équipements de diffusion, de production et de formation déjà existants et distingués pour la qualité et la pertinence de leur action, qui constituent d'ores et déjà un élément fondamental de l'action de l'État en la matière, doivent pouvoir être consolidés et développés. Il convient de préciser leur champ d'intervention, et d'assurer la pérennité de leur fonctionnement. Il s'agit également, ainsi, de s'inscrire dans une perspective d'aménagement culturel du territoire. 77 »

<sup>77</sup> Texte extrait de la circulaire du 18 août 1998 mettant en application le dispositif SMAC.

Le dispositif SMAC concerne actuellement environ 140 équipements sur tout le territoire<sup>78</sup>. Il permet de soutenir des équipements divers dont la jauge va de 200 à 1200 places. Le dispositif SMAC est régi par convention pour une durée de trois ans, à l'échéance de laquelle une étude doit être menée pour décider de la pérennisation ou non du conventionnement de la structure. Chaque année la structure doit présenter un bilan de son activité à la DRAC et peut être évaluée par un inspecteur au titre de ce dispositif.

La DRAC finance donc uniquement la partie musiques actuelles de la MJC, et ne prend pas en considérations les activités socioculturelles. A cet égard, elle traite l'Antipode comme n'importe quelle salle de concert bénéficiant du dispositif SMAC, à l'exemple de l'Ubu à Rennes.

Pour être éligible au label SMAC, l'équipement doit remplir certains critères. La programmation de la salle doit être régulière, permettre la venue d'artistes encore peu connus et proposer un accompagnement de la création. le projet artistique se doit d'être pertinent et argumenté, et ne pas négliger les actions de sensibilisation envers les publics. La structure doit en outre entrer en relation avec d'autres SMAC et participer au maillage culturel des territoires et proposer une politique tarifaire accessible à tous. Les équipes doivent être composées de professionnels spécialisés dans les musiques actuelles, et la salle doit répondre aux exigences juridiques et à certaines normes en vigueur quant à l'organisation de spectacles.

Les salles doivent elles-mêmes solliciter leur entrée dans le dispositif SMAC, qui s'exprime par la signature entre l'État et la scène de musiques actuelle d'une convention de trois années fixant des objectifs sur lesquels se sont mis d'accord les partenaires. Le label SMAC n'engendre pas automatiquement le versement d'une subvention à l'équipement concerné et la subvention accordée dépend de nombreux critères. Ainsi, la présence à Rennes de trois SMAC, l'Ubu, le Jardin Moderne et l'Antipode, explique que les subventions accordées soient moindres que pour d'autres SMAC<sup>79</sup>. Chaque convention est donc personnalisée et fait l'objet d'une négociation visant à définir les objectifs que la structure doit remplir en échange du label SMAC et du versement d'une subvention. M. Jean-Loup Lecoq, directeur adjoint de la DRAC Bretagne, détaille ainsi la phase de négociation ayant trait aux objectifs qui seront inscrit dans le conventionnement :

« Le dialogue se fait toujours à partir de deux entrées, une entrée artistique, et une entrée

<sup>78</sup> Les chiffres varient car le Label est soumis à des négociations pour la poursuite des conventions. De plus, l'attribution de subventions par la DRAC peut intervenir en dehors de l'appellation SMAC.

<sup>79</sup> Les variations peuvent être particulières fortes selon les configurations. Ainsi, si la moyenne nationale par SMAC se situe à 60000€, l'Aéronef de Lille perçoit à lui seul une aide de 400000€ pour la saison 2008/2009.

sociale et territoriale. L'entrée artistique c'est le dialogue autour de la programmation sans que nous nous substituions au directeur, on n'a pas d'ordre à lui donner, il est maître et responsable de sa programmation, mais nous pouvons avoir un dialogue sur la philosophie et les types de musiques actuelles qu'il souhaite accompagner et promouvoir. Ce dialogue se fait de manière privilégiée une fois tous les trois ans lorsque nous évaluons la convention qui se termine et que nous négocions la nouvelle. Le directeur nous présente ses grandes orientations de musiques actuelles, chaque directeur d'équipement peut avoir une coloration particulière, c'est autour de cela que nous discutons. Sur l'aspect social et territorial, nous essayons de comprendre vers quel type de public, en particulier jeune, la MJC souhaite orienter son travail. Nous essayons de comprendre quels sont les souhaits du directeur, comment il les argumente, s'il fait des choix, il fait aussi des non choix, qu'est-ce qu'il laisse de côté et qu'est-ce qu'il privilégie, pourquoi. Nous pouvons dire qu'il nous intéresserait qu'il prête une attention particulière à tel ou tel type de public [...]. Nous vérifions avec les directeurs que nous sommes en phase, puisque nous leur apportons de l'argent, avec les orientations générales que nous déterminons [...] avec un principe de cohérence. Certains quartiers où les enjeux du rapport des jeunes à la culture est plus aigu que dans d'autres. Dans le dialogue avec les directeurs il faut faire en sorte que ces propriétés là soient prises en compte. Cela nécessite un travail harmonieux. La politique de la DRAC doit avoir un sens. 80 »

Ainsi que présenté en introduction, il apparaît clairement que la mise en œuvre par la DRAC de la politique élaborée par le Ministère de la Culture et de la Communication envisage à la fois la promotion et le soutien à la qualité artistique et le des actions en faveur des publics afin de permettre à tous d'accéder à la culture. On pourrait ainsi penser que la MJC Antipode Cleunay, par sa correspondance avec les objectifs de la politique menée par la DRAC, est particulièrement à même d'être éligible aux subventions. La reconnaissance de l'action menée par la MJC fut cependant progressive et délicate. Dans le cadre de sa première saison musicale, la salle a ainsi seulement bénéficié d'une subvention de 7600 €. Désormais mieux installée au sein des équipements rennais spécialisés dans les musiques actuelles, l'Antipode perçoit dans le cadre d'un conventionnement, une subvention annuelle d'environ 32000 €.

# b) Un conventionnement multipartite entre la MJC, la ville et l'État

L'Antipode a mis plus de temps à être reconnu par la municipalité et bénéficier d'une subvention à la hauteur des sommes engagées. Lors des premières saisons le budget de la salle sera ainsi particulièrement serré, avec un autofinancement s'élevant à près 80%, ce qui signifie une énorme prise de risque budgétaire pour la structure. Lors de la saison 2001/2002 elle ne touche en effet que 4500€ de la part de la municipalité. Inévitablement, l'absence de soutien suffisant suite aux

<sup>80</sup> Entretien avec Jean-Loup Lecoq, directeur adjoint de la DRAC Bretagne, réalisé le 24 mars 2009.

demandes de l'association conduit alors la structure à un déficit de 23000€ dès la seconde saison musicale, déficit qui met en danger la MJC de Cleunay et la conduit à faire appel aux médias pour promouvoir sa cause, axant son propos sur la légitimité de son action artistique et envers les publics :

« Dès la première saison, l'Antipode enregistre plus de 10 000 entrées en une trentaine de concerts. [...] Le bémol se fixe sur la subvention modeste (30 000 F) de la ville de Rennes, même si celle-ci a promis de financer une restructuration de la salle, ce qui ne serait pas un luxe. " Pour pérenniser notre action, nous avons besoin de moyens supplémentaires. " Des moyens chiffrés à 250 000 F, dont 150 000 F partiraient rien qu'en coût de sonorisation. " Une aide qui servirait directement les associations puisque nous pourrions alors, sans difficultés, leur louer la salle 5 000 F alors qu'elle nous coûte actuellement 11 000 F par concert. " Et Thierry Ménager d'avancer quelques arguments : " La question de l'accès à la culture des jeunes nous paraît être une préoccupation importante. Notre public a entre 16 et 25 ans. Il mérite une même attention que des structures comme l'Opéra ou le TNB qui reçoivent plutôt un public adulte. Nous ne sommes pas un lieu marginal, mais une vraie salle avec un projet, une équipe." "81" »

Il faut en effet attendre 2005 pour que la Direction Générale à la Culture de la ville de Rennes propose un conventionnement à la MJC au titre de son activité de formation, création et diffusion des musiques actuelles. Ce premier conventionnement sera renouvelé le 1er janvier 2010, de façon à opérer une synchronisation avec la convention liant la MJC à la Direction de la Vie Associative et de la Jeunesse de la ville.

Malgré le soutien relativement tardif de Rennes à l'activité musicale déployée par l'Antipode, qui se heurte ici à des questions de limites des champs d'intervention, la ville accorde une place importante à la culture à laquelle elle a consacré 13,9% de son budget en 2008, soit 60,9M€.

La subvention municipale globale apportée à la MJC Antipode Cleunay est de 125000€. En plus du conventionnement stipulant les objectifs à atteindre dans le domaine socioculturel, la MJC doit suivre les objectifs fixés par la municipalité en ce qui concerne l'Antipode :

« En contrepartie de ces orientations et des soutiens apportés par la ville à « l'Antipode » [...], l'établissement s'engage sur les objectifs suivants:

- assurer la diffusion musicale au plus large public
- aider à la création, à la formation musicale et à l'initiation des techniques de la scène et du spectacle
- accompagner les jeunes Rennais dans le développement de leurs pratiques artistiques et culturelles ainsi que les musiciens émergent vers la professionnalisation

64

<sup>81</sup> M. Troadec, « L'Antipode crie famine... », Ouest-France, 1er février 2001

- être un lieu favorisant la diversité sociale et culturelle ainsi que la participation active des individus et des associations dans l'esprit de l'éducation populaire <sup>82</sup>»

Pour sa part l'État, c'est-à-dire son représentant en région, la DRAC, réaffirme les objectifs déjà mentionnés dans le cadre du dispositif SMAC, à savoir le soutien à la création, l'accompagnement des artistes, la diversité culturelle, une diffusion professionnelle de qualité, et un égal accès à la culture pour tous les publics dans le cadre de d'opérations de formation et de sensibilisation spécifiques. Les objectifs assignés à la structure, que nous ne pouvons pas tous énumérer ici, sont divisés en plusieurs points: place et rôle culturel de la structure, projet artistique, projet culturel et éducatif.

### c) Le soutien de la Région et du département

Le département et la Région participaient à hauteur respective de 4 et 5% du budget global de la MJC pour la saison 2007/2008. Cette participation est relativement récente et provient d'une volonté politique puisque le domaine culturel ne fait pas partie des compétences obligatoires qui leur sont déléguées. Pour l'heure ce soutien reste faible, particulièrement en comparaison de celui de la ville de Rennes qui participe ainsi que nous l'avons montré à hauteur de 20% du budget total de l'équipement.

Le conseil régional apporte son soutien à l'Antipode dans le cadres d'action ponctuelles notamment en direction des jeunes. Le département délivre quant à lui des subventions qui concernent en priorité les résidences d'artistes sur le territoire. Les deux échelons territoriaux ont comme objectif notable la rayonnement de leur action, et privilégient la culture comme moyen d'y parvenir, à l'image des pratiques déployées de longue date par la ville de Rennes.

Ces deux nouveaux partenaires devraient, en janvier 2010, être associés au conventionnement tripartite cité précédemment de façon à donner plus de garanties et de lisibilité à la MJC, mais également avec l'objectif de mener la bataille symbolique de l'image. Le projet de développement de la MJC Antipode Cleunay prévoit en outre un accroissement de leur participation à son développement, puisque la part de la région passerait à 8% et celle du département à 7%, soit une augmentation de 3 points, ce qui manifeste le fait que l'association voit dans ces nouveaux partenaires des potentialités certaines de financement sur le long terme.

<sup>82</sup> Extrait de la convention signée entre l'Etat, la ville de Rennes et la MJC Antipode Cleunay valable du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2009

Ainsi que nous l'avons vu, le succès rencontré par la scène de musiques amplifiées hébergée au sein de la MJC de Cleunay a permis un décloisonnement des publics, avec l'arrivée de personnes venant de l'agglomération rennaise, du département, et de la région, et a rendu possible de nouveaux partenariats, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région, le Département, et diverses associations rennaises.

Cette institutionnalisation progressive de l'Antipode, par la biais de plusieurs conventionnements, assigne à la structure de nombreux objectifs, dont l'accomplissement est vérifié par des évaluations régulières. Les exigences formulées par les différents partenaires représentent de nouveau un risque pour l'autonomie de la MJC malgré la possibilité de négocier les objectifs figurant des les conventions. Aussi verrons nous dans cette dernière partie comment la MJC Antipode Cleunay se propose d'éviter cet écueil.

# Troisième partie : Une structuration en réseau validant la posture d'acteur légitime

Bien que procédant au départ d'une volonté de refondation et de redynamisation de la structure associative de type MJC, le secteur dédié aux musiques actuelles de Cleunay s'est peu à peu institutionnalisé, au point, malgré une diversification des partenaires publics, d'être enserré dans de nombreux conventionnements assignant à l'Antipode de multiples missions. Dès lors la possibilité d'une autonomie associative se retrouve à nouveau mise en péril du fait des exigences de chacun des partenaires. Comme une rançon versée au succès, l'institutionnalisation de l'association présente un risque, celui de figer la structure dans le domaine dans lequel elle s'est spécialisée, et ainsi de négliger les populations et les besoins qu'elles expriment.

Le travail de négociation avec les institutions apportant des subventions est à ce titre particulièrement important, dans la mesure où il permet de faire reconnaître la MJC Antipode Cleunay comme un acteur viable, représentatif de ses adhérents, et porteur de projets et propositions personnelles qui feront également partie de la convention.

La place accordée à l'association lors des conventionnement dépend très largement de sa capacité à formuler des problèmes et élaborer un projet associatif cohérent, qui anticipe certaines demandes publiques et se montre capable de poser des problèmes plus généraux, tout en étant représentatif des attentes des populations locales. Aussi observerons-nous dans cette troisième et dernière partie comment la MJC Antipode Cleunay est parvenue ces dernières années à assurer la cohésion de son projet, malgré l'existence de deux pôles distincts au sein de l'équipement, par l'élaboration d'un projet associatif audacieux et novateur, adossé à une représentativité locale et des soutiens régionaux et nationaux.

# Chapitre 1 : Les appuis locaux, une capacité de mobilisation garante de la représentativité de l'association

La capacité de la MJC Antipode Cleunay à se positionner en tant qu'interlocuteur légitime provient notamment de sa capacité à fédérer au local un certains nombre d'associations et de groupes de musique. La forte participation des populations du quartier aux réflexions qui entourent l'évolution du projet associatif permet également de s'imposer face aux pouvoirs publics comme représentant les revendications d'un quartier qui, même s'il a beaucoup évolué ces dernières années, reste une zone prioritaire pour l'action publique.

#### a) De nombreux liens avec les associations locales

La MJC Antipode Cleunay est en relation directe avec de nombreuses associations locales, aux dimensions souvent réduites, ayant des ambitions dans le domaine des musiques actuelles. Outre la location de ses locaux pour des réunions, la mise à disposition de box de répétition pour les groupes locaux, des associations utilisent en effet la salle de concert afin d'y programmer des concerts. Les petites associations bénéficient d'une structure conviviale, à la jauge qui reste modeste, et aux tarifs accessibles pour leur budget. Le projet 2008 de l'Antipode fait ainsi clairement écho à cette démarche :

« L'Antipode ouvre ses portes aux organisateurs de concerts locaux : parmi la cinquantaine de concerts proposés chaque année, près de la moitié sont ainsi co-organisés avec une quinzaine d'associations locales dans un souci de diversité culturelle et de prise en compte de toutes les esthétiques. »

Si la diversification des publics et des esthétiques est certes importante, ce travail avec les association permet une bonne insertion de la structure au sein du quartier de Cleunay, et plus largement dans la ville de Rennes, tout en tissant un réseau de relations avec les autres acteurs associatifs. Ainsi le programme du troisième trimestre de l'Antipode, février – juillet 2009, permet à

quelques 16 associations d'occuper la scène sur un total de 26 spectacles<sup>83</sup> dans le cadre d'une collaboration ou d'une location. Différentes configurations sont possibles en fonction de la nature des associations louant la salle. Ainsi, on peut trouver dans la programmation des associations aussi diverses que *Garmonbozia Inc.*, tourneur français qui réalise environ 25 spectacles par an, *Ar Vuez*, une association étudiante pour la protection de l'environnement, *Radio Campus Rennes*. Les coproduction dans le cadre d'un partenariat sont également possibles et permettent si besoin est à d'obtenir une aide à la réalisation du projet, ainsi que le prévoit le dernier projet associatif en date :

« nous conseillons et orientons les associations développant des projets de production et/ou de diffusion dans leurs démarches préalables, et nous les accompagnons autant que possible dans leurs réflexions et leurs problématiques, en nous impliquant avec elles dans l'organisation de concerts »

Ce type de partenariat s'étend également aux autres salles de concert spécialisées dans les musiques amplifiées. L'Antipode développe ainsi ses relations avec les deux autres scènes dédiées aux musiques actuelles de la ville de Rennes, à savoir l'Ubu et le Jardin Moderne.

Le Jardin Moderne est une structure créée en 1998, comme l'Antipode, et directement issue des revendications portées aux Assises de la Culture par Le Collectif. L'équipement dispose de 4 studios de répétitions, d'un lieu de formation et d'information sur les musiques amplifiées, d'une équipe qui accompagne les amateurs vers la professionnalisation, d'un café culturel ainsi qu'une salle de diffusion de 200 places réservée essentiellement aux associations locales pour un prix modique de 300€ par soirée. Son action se dirige donc en priorité vers les pratiques amateurs, à la différence de l'Ubu, salle gérée par l'ATM, d'une capacité de 500 places, qui est surtout orientée vers la diffusion. L'Antipode quant à elle se situe dans une position intermédiaire, assurant à la fois un accompagnement des groupes amateurs, la diffusion de groupes amateurs et professionnels, et des actions culturelles en direction des publics du quartier de Cleunay.

Les trois scènes, qui ont veillé à ne pas se concurrencer en ce plaçant chacune sur un registre particulier, ont pu de ce fait mettre en place une politique de collaboration efficace. Les spécialisations de chaque salle permettent ainsi une répartition des rôles propice à la formation d'une interdépendance assurant la cohésion du schéma des musiques actuelles rennais. Une formation partenariale est ainsi réalisée par le Jardin Moderne et la MJC en ce qui concerne les groupes de musiques locaux émergents, et une carte « Antipode-Ubu », dont le prix varie entre 12 et 18€ selon le statut de l'acquéreur, permet de bénéficier de privilèges, de réductions et d'une place

<sup>83</sup> J'utilise ici le terme spectacle car toutes les associations n'organisent pas un concert mais une soirée théâtre, ou proposent un mélange de musique, de contes, entre autres.

gratuite sur les concerts proposés par les deux salles, dans le but de diversifier les publics des deux salles, idée ainsi résumée par Jack Sichler, chargé du développement artistique et des actions culturelles à la MJC Antipode Cleunay :

« On sait que le public régulier des concerts de musiques actuelles n'est pas très large et que ce sont souvent les mêmes personnes qu'on voit. Chaque structure avait envie de créer une carte d'adhérent pour fidéliser son public. Le faire ensemble ça permet d'être plus visible et de multiplier les échanges. 84 »

Les salles de concerts de Rennes sont également exploitées lors de l'organisation de festivals. Les Transmusicales, en décembre, occupent ainsi de nombreux lieu dans la ville de Rennes et sa périphérie, bien qu'organisées par l'ATM, association qui gère l'Ubu, ce qui induit des partenariats avec les autres salles de la ville. Le festival « Les Embellies de Printemps » organise cette année plusieurs concerts, dont deux à l'Antipode et un à l'Ubu. Dans le cadre du festival Mythos de 2009, consacré aux arts de la parole, l'artiste François Audrain réside en outre à l'Antipode pour une semaine avant de donner un concert.

Ces réseaux formels et informels des musiques amplifiées au sein de la ville de Rennes contribuent à la cohérence et à la cohésion des équipements sans lesquels les associations et les organisations à l'initiative de festivals rennais ne pourraient pas trouver de lieu d'expression et de diffusion. Chacune des salles de la ville est ainsi un tremplin et témoigne de la capacité d'une salle comme celle de l'Antipode à profiter aux structures associatives.

## b) L'implication des populations du quartier

La cohérence du projet de la MJC tient au fait que son secteur musiques actuelles est toujours sollicité pour participer à l'action socioculturelle de proximité. Loin de négliger les populations locales, un effort est en effet constamment fourni pour que les artistes professionnels de passage à l'Antipode soient également associés aux actions culturelles envers les scolaires, les musiciens amateurs....

« La programmation de l'Antipode restera donc exigeante ; elle n'en demeurera pas moins populaire. Si les styles musicaux les plus éclectiques trouveront toujours leur place à l'Antipode, nous nous attacherons au quotidien à ce qu'ils y trouvent également des publics curieux, larges et diversifiés. Dans cette perspective, nous continuerons à favoriser les rencontres entre les artistes et la population en privilégiant la convivialité et en développant de nouvelles actions culturelles

<sup>84</sup> Entretien avec Jack Sichler réalisé le 15 avril 2009.

territoriales en direction du quartier et de ses habitants, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Nous nous efforcerons parallèlement de maintenir une politique tarifaire volontariste, afin que le prix du billet ne soit pas un frein à l'accès au concert, dans une double démarche de fidélisation et d'élargissement.<sup>85</sup> »

Par cette formulation, la MJC tente de montrer comment articuler le projet musical, exigeant, novateur et favorisant la diversité des styles musicaux, et sa mission socioculturelle, ancrée spatialement sur un territoire. L'enjeu est important puisqu'il s'agit de montrer comment les musiques actuelles participent aux missions envers les populations du quartier, mais également que les populations répondent, par leur participation à la vie de la structure, aux ambitions de la MJC. On voit bien ici la volonté de la MJC de légitimer les deux pôles de son action, sans que le secteur musique, apparu plus tardivement, ne semble étranger à la MJC. La direction est ainsi très attentive à l'appellation globale « MJC Antipode Cleunay », qui place au centre la salle de diffusion professionnelle sans l'exclure de l'ambition de proximité et de l'activité socioculturelle. Il faut y insister, le fait qu'une scène de qualité comme l'Antipode qui programme des groupes importants, notamment pendant la période des Transmusicales dont le rayonnement n'est plus à prouver, tend à estomper les représentations négatives que les habitants de Rennes pouvaient avoir des cleunaysiens. D'où l'inversion de l'inquiétude : il ne faudrait pas que l'Antipode devienne la salle de publics éclairés se déplaçant en quartier pour assister à des concerts. Cette situation remettrait en effet immanquablement en cause la pertinence de l'action de la MJC, basée sur l'articulation des deux publics.

La solution se trouve dans le public qui peut être touché à la fois par l'Antipode et la MJC, c'est-àdire le public jeune. C'est cette action à destination des jeunes qui permet de réconcilier les deux pans de la structure MJC, ainsi que le justifie Philippe Tellet :

« C'est en effet l'attention portée aux pratiques et valeurs culturelles considérées comme propres à la jeunesse qui a permis et justifié, du moins initialement, l'intervention des pouvoirs publics en ce domaine. De ce fait, s'est constitué au cœur de l'intervention culturelle publique un secteur dont la légitimité reposait moins sur la valeur attribuée aux productions artistiques qui le définissent, que sur le souci des publics identifiés comme étant majoritairement ceux de ces productions. 86 »

Les objectifs concernant le public jeune sont effet particulièrement présents au sein de la convention actuellement en cours :

<sup>85</sup> Projet associatif de l'Antipode, juin 2008.

<sup>-</sup>

<sup>86</sup> Teillet P. « Publics et Politiques des musiques actuelles », dans O. Donnat, P. Tolila, *Le(s) public(s) de la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p.155-180.

« La ville de Rennes souhaite conforter son soutien à l'Antipode, dans le but notamment de pérenniser son action et de développer avec elle un partenariat dan l'intérêt des jeunes du quartier de Cleunay, de Rennes et de sa métropole, tant en termes de diffusion et d'éducation musicale que d'initiation et de formation à l'organisation et aux métiers de la musique, de la scène et du spectacle. »

Il semble ainsi que la coexistence des deux pôles ne soit acceptable par les pouvoirs publics que dans l'optique d'une politique menée en direction des jeunes, et ce même si la MJC Antipode Cleunay développe un projet également fondé sur la volonté de rassembler différentes générations au sein de l'équipement, grâce à des manifestations plus adaptées à réunir un large public comme le café citoyen.

La politique de la MJC à destination des bénévoles et leur intégration au projet associatif reflète également cette volonté :

« Si les bénévoles représentent une ressource humaine indispensable au fonctionnement de la structure, leur forte présence traduit avant tout une volonté particulière d'ouverture de l'Antipode vers la population. En privilégiant l'exercice de la citoyenneté à travers l'expérimentation active et la participation du public (jusqu'à sa possible implication au sein du conseil d'administration), l'Antipode peut être considéré comme un outil démocratique au service des citoyens. La possibilité de s'impliquer bénévolement apporte en effet des réponses à différentes attentes : recherche de convivialité, recherche d'intégration autour d'un même centre d'intérêt, recherche d'expériences dans le domaine des musiques actuelles.<sup>87</sup> »

Le projet professionnel de l'association MJC Antipode Cleunay n'est politiquement acceptable que s'il insiste sur l'implication des publics prioritaires par l'équipe municipale, dans une période de crise économique. Or comme nous l'avons vu, la forte participation des bénévoles aux activités, des populations de tous les âges au café citoyen, des jeunes aux activités musicales et aux ateliers socioculturels valide le projet associatif. Il confère par son utilité sociale une base solide lors des négociations car la structure intègre et réunit les différents publics cibles de la municipalité et de l'association.

# c) La forte capacité de mobilisation du CA et de l'AG de la MJC

La force de la MJC Antipode Cleunay vient de sa capacité à mobiliser les populations du

<sup>87</sup> Citation extraite du projet associatif de l'Antipode, juin 2008.

quartier et à les impliquer dans le projet associatif. Cette mobilisation se traduit chaque année par une très forte participation aux Assemblées Générales de l'association, de l'ordre d'une centaine de personne quand d'autres associations ont à faire face à des rangs très clairsemés, apportant la preuve que les populations de Cleunay ne se comportent pas comme un public consommateur des activités qui lui sont proposées mais bien comme un acteur à part entière du projet associatif.

Cette participation au Assemblées Générale n'est pourtant pas acquise d'emblée et nécessite la réalisation d'un travail de motivation des adhérents à la structure, soit environ 900 personnes.

L'AG elle-même peut être utilisée comme outil de communication, destinée à renforcer l'image originale et innovante de la MJC. Le journal *Ouest France* s'en fait l'interprète, dans son édition du 15 janvier 2007, en évoquant une « assemblée générale pédagogique et festive » de la MJC Antipode:

«L'équipe de la MJC-Antipode avait décidé de changer la formule habituelle pour intéresser un plus large public à l'assemblée générale. Le conseil d'administration s'est efforcé de présenter ses bilans de façon pédagogique par le biais de graphiques par exemple. Une minutieuse préparation à ce temps fort associatif proposée notamment par Karen Blanchard, référente éducative et pédagogique ainsi que Karim Makri, adjoint de direction a eu lieu en amont : les enfants du centre de loisirs ont, d'une manière ludique, participé à une recherche dans toute la structure pour découvrir le fonctionnement d'une association. Les adolescents ont été aussi sensibilisés lors d'un rendez-vous citoyen. Des temps de spectacle, des démonstrations organisés par les ateliers de la MJC sont venus apporter détente et une dimension festive aux rapports d'activités et financiers. Mina, une habitante de Cleunay et ses amies n'ont pas hésité à préparer un repas pour une centaine de personnes afin d'ajouter à la convivialité<sup>88</sup>. »

Le Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture est également très actif et représente assez fidèlement les populations. La moitié des membres du CA provient du quartier. Le CA fait la part belle aux associations de parents d'élèves du collège de Cleunay, aux responsables du cercle Paul Bert, au comité de quartier, et l'association Tout Atout qui sont présents dans le CA au titre de membres associés. Le 13 janvier 2007, sept nouveaux membres se sont ajoutés à la composition du CA portant son total à 19 membres, ce qui traduit une forte demande d'implication (le maximum de membres d'un CA étant en l'occurrence 21). Parmi les membres de droit, le Maire est représenté par l'élue du quartier, Mme Vadillo, la fédération régionale et le Directeur de la MJC ont naturellement un siège.

Les soutiens locaux sont donc importants en tant qu'ils forment une base mobilisable par la MJC Antipode Cleunay, mais la structure se repose également sur des réseaux aux échelles nationales et régionales pour assoir sa légitimité.

<sup>88</sup> Ouest France, 15 janvier 2007

# Chapitre 2 : Des soutiens régionaux et nationaux aidant à la formulation des projets

La rédaction par l'équipe de la MJC des projets associatifs successifs de la structure est éclairante en ce qu'elle permet de mettre en évidence le nombre de réseaux, notamment locaux et nationaux, dans laquelle elle s'inscrit. Ces références sont constamment présentes dans le projet Antipode de 2008, ainsi que nous le prouve cette phrase qui symbolise les réseaux formels et informels dans lesquels s'inscrit et évolue la MJC :

« Le projet est basé sur des valeurs d'Education Populaire ainsi que sur des objectifs culturels, sociaux et éducatifs clairement énoncés. Nous faisons référence ici aux valeurs exprimées aussi bien dans les chartes de la Confédération des MJC et de la Fédurok que dans le manifeste de l'UFISC; ces documents sont annexés au présent projet. »

Nous nous attacherons donc à comprendre le rôle joué par ces différents réseaux mais également ce qu'ils sont susceptibles d'apporter à la MJC Antipode Cleunay, en termes de soutien matériel et d'aide à la formulation du projet associatif. Ceci doit être replacé dans l'intérêt plus large pour les formes d'organisation en réseau dans le domaine culturel ; on ne dispose malheureusement pas, dans le domaine des musiques amplifiées, d'études sur ce thème, pourtant susceptibles de mettre au jour des dynamiques souvent dissimulées par une impression d'éparpillement territorial et la tentation, encore trop fréquente, de privilégier des « actions prestigieuses dans les grandes agglomérations » comme le fait remarquer Jean-Pierre Wolff pour le théâtre et la musique classique dans l'Ouest<sup>89</sup>.

# a) L'invocation des valeurs issues de l'éducation populaire

Les références à l'éducation populaire se sont fortement développées entre le projet associatif de 2003 et celui de 2008. Cette notion n'est pourtant pas immédiatement accessible, et bien peu de gens sont aujourd'hui à même de définir l'éducation populaire et ce qu'elle recoupe.

<sup>89</sup> Jean-Pierre Wolff, « Réseaux de villes et réseaux culturels dans l'Ouest. L'exemple du théâtre et de la musique classique », *Norois*, 190, 2004/1.

Mon ambition n'est pas, bien entendu, de tenter une définition achevée de l'éducation populaire, mais de comprendre les valeurs et la symbolique qui subsistent aujourd'hui pour es différents acteurs qui utilisent ou rencontrent la notion, que d'aucuns qualifieraient de désuette.

Le concept d'éducation populaire est en effet fluctuant car lié à une histoire à la fois longue et mouvementée. L'origine du concept est due à Condorcet, qui, en 1792, dans son *Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique*, évoque une « éducation permanente » permettant à chacun d'avoir accès à l'instruction à tous les âges de la vie et non seulement durant la scolarité, afin de favoriser le progrès moral et intellectuel de tous les Hommes.

Tout au long du XIXe siècle vont ainsi se développer des initiatives visant à instruire les adultes des classes les plus populaires dans des perspectives de patronage, de laïcité et de d'humanisme. En 1886, Jean Macé crée la première grande fédération d'éducation populaire, *La Ligue de l'Enseignement*, qui promeut les rapports d'égalité dans les processus de formation, et ce bien que les formateurs soient issus de classe sociale élevée, et que la formation se destine avant tout aux « masses populaires ».

Flavie Van Colen, auteur d'une étude pertinente sur les liens entre musiques amplifiées et éducation populaire<sup>90</sup>, estime que :

« Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'éducation populaire va se développer parallèlement aux améliorations des conditions de travail des ouvriers et en particulier à la diminution du temps de travail, permettant l'apparition des notions de temps libre et de loisirs. »

L'arrivée au pouvoir du Front populaire en 1936 permet une grande impulsion au mouvement d'éducation populaire, grâce notamment à l'action de Léo Lagrange au sous-secrétariat à la jeunesse et au sports, qui sera poursuivie sous le gouvernement de Vichy, ainsi que nous l'avons déjà évoqué en première partie.

Les grandes fédérations d'éducation populaire ont néanmoins été fondées après guerre : la Fédération Nationale des Francas, la Fédération Léo Lagrange, ou la Fédération Française des MJC, ou FFMJC, dont nous aurons à reparler par la suite. Flavie Van Colen fait ensuite état d'une institutionnalisation du mouvement d'éducation populaire au sein des ministères, et notamment avec son rattachement à la jeunesse et sports, et non à la culture. Dans les années 1960 les fédérations d'éducation populaire se développent. Aussi peut-on considérer, en suivant le spécialiste de la Ligue

<sup>90</sup> F. Van Colen, Éducation populaire et musiques amplifiées, analyse des projets de 11 lieux de musiques amplifiées, étude réalisée par pour le CRY et la Fédurok, avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche, et de la Caisse des dépôts et consignations, INJEP, juin 2002

de l'enseignement Jean-Paul Martin, que le terme d'éducation populaire « recouvre tout à la fois des projets collectifs, des mythes, des utopies et des pratiques sociales 91 ».

Les auteurs réunis dans un dossier consacré récemment à l'actualité de l'éducation populaire partagent le sentiment d'une pluralité des vecteurs de cette éducation, en signalant la diversité des approches de la question – et tout particulièrement l'importance de la forme associative dans l'affirmation de l'éducation populaire<sup>92</sup>. Le terme aujourd'hui semble surtout revêtir aujourd'hui une valeur symbolique tout en restant le vecteur du rassemblement de fédérations qui se sont fondées sur le concept.

# b) Le rôle de la fédération régionale des MJC

La MJC de Cleunay n'est pas adhérente de la Fédération Française des MJC (FFMJC), pourtant réunissant une majorité d'équipements, mais de la Fédération Régionale des MJC (FRMJC), elle même membre, dans une structuration moins pyramidale, de la Confédération des MJC de France (CMJCF).

La CMJCF est officiellement créée en 1994 avec, entre autres, la volonté de mieux mettre en valeur les régions, en tant qu'échelle d'action plus pertinente que le national, et le refus d'une organisation trop centralisée et de liens avec le monde politique. Cette création est le fruit d'une alliance entre deux réseaux, l'UNIREG<sup>93</sup> et l'AREGES<sup>94</sup>, fondés respectivement en 1969 et 1992, fédérant tous deux des équipements sur le plan régional. Les trois confédérations fusionnent en 1999 au sein de la CMJCF, qui regroupe aujourd'hui quelques 900 associations.

La FRMJC de Bretagne, composée de 5 salariés, fédère quand à elle 22 MJC, 30 salariés et 600 bénévoles, et se présente comme suit :

« Il s'agit d'un laboratoire d'idées et d'expérimentations composé d'un collectif d'animateurs, de salariés, de bénévoles, de collectivités locales qui composent des groupes de travail et organisent des journées de réflexion. Les thématiques peuvent être abordées au niveau départemental ou régional. Ces temps de rencontre sont aussi l'occasion d'échanges pour les professionnels et font partie de l'animation du réseau. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'un partenariat avec le Collège Coopératif de Bretagne, un organisme d'appui méthodologique. 95 »

<sup>91</sup> Jean-Paul Martin, « Histoire de l'éducation populaire et de ses représentations », dans *L'éducation populaire : un pari pour la démocratie*, actes du colloque des 1, 2 et 3 octobre 1985 Institut national d'éducation populaire, Marly-le-Roi, 1986, p. 14-15.

<sup>92 «</sup> Education populaire : une actualité en question », Agora – Débats / Jeunesse, n°44, septembre 2007

<sup>93</sup> UNIREG: Union des Régions

<sup>94</sup> AREGES : Association de Recherche, d'Études, et de Gestion Sociale

La fédération régionale permet de faire bénéficier la MJC Antipode Cleunay de formations professionnelles, de réunions de travail communes avec des équipements dont l'appellation commune montre l'orientation socioculturelle. Fatima Salhi, en charge du quartier de Cleunay à la Direction de la Vie Associative et de la Jeunesse à la ville de Rennes (DVAJ), formule ainsi les avantages de la fédération :

« Nous on trouve mieux qu'une association soit affiliée à une fédération qu'une association qui ne l'est pas car elle est alors un peu seule sur son projet associatif. Une fédération c'est un appui, un espace de réflexion. On le voit d'ailleurs dans le renouvellement des conventions. Les associations affiliées travaillent avec leurs fédérations. Il y a une réflexion globale. [...] ça leur permet aussi de travailler en réseau. Les quatre MJC de la ville se rencontrent, travaillent ensemble, on est toujours plus intelligents à plusieurs. 96 »

Les relations entre les différentes MJC rennaises, pour la plupart positionnées sur un champ culturel précis dans lequel elles sont sont progressivement professionnalisées et institutionnalisées, participent à la formulation des projets associatifs. Les fédérations permettent en outre de rassembler les demandes des différents acteurs pour bâtir des orientations générales donnant une cohérence au réseau associatif et qui permet en outre de présenter aux pouvoirs publics des projets certes singuliers, mais sous-tendus par des thématiques plus larges

# c) La Fédurok

L'association Fédurok s'est officiellement créée en 1994. C'est une fédération qui réunit des équipements dédiés aux musiques actuelles sans but lucratif implantés sur le territoire français dont la jauge est comprise entre 200 et 1200 places. A la date du 18 mars 2008, la Fédurok comptait quelques 75 lieux adhérents, dont la MJC Antipode Cleunay. Thierry Ménager est également membre du Conseil d'Administration de la structure et exerce la fonction de trésorier. L'association disposait en 2006, grâce aux subventions publiques, aux recettes propres et aux cotisations payées par ses adhérents, d'un budget global de 266 651 Euros<sup>97</sup>.

D'une manière générale, la Fédurok, selon ses statuts actuels, en date du 18 janvier 2007, se donne

<sup>95</sup> Citation extraite du volet consacré aux régions sur le site Internet de la CMJCF disponible en suivant ce lien : <a href="http://www.mjc-cmjcf.asso.fr/Bretagne">http://www.mjc-cmjcf.asso.fr/Bretagne</a>

<sup>96</sup> Entretien avec Fatima Salhi, chargé du secteur de Cleunay à la DVAJ, réalisé le 1er avril 2009

<sup>97</sup> Toutes ces données sont disponibles sur le site Internet http://www.la-fedurok.org/

pour missions, conformément aux conventions signées avec le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et de la Vie Associative, le Centre National des Variétés, de la chanson et du jazz<sup>98</sup> et le ministère de la Justice :

« La reconnaissance et la structuration du secteur des musiques amplifiées / actuelles ; Le soutien et l'accompagnement à la pérennisation et au développement de ses membres au regard de leurs analyses et besoins ; Le développement des pratiques artistiques et culturelles dans le domaine des musiques amplifiées/actuelles et des formes d'expression qui s'y rattachent »

Il s'agit ainsi ici de promouvoir un secteur qui, en 1994, connaissait encore une structuration faible et donc la prise en compte par les pouvoirs publics était récente. La Fédurok permet de faire le lien entre les demandes, problèmes et évolutions de ses adhérents et les ministères concernés. La fédération, de par son objectif de reconnaissance institutionnelle des musiques amplifiée, favorise ainsi des réunions ayant fait date dans l'histoire du soutien public aux musiques actuelles, comme les rencontres d'Agen de 1995 ou celles de Poitiers en 1997<sup>99</sup>.

La Fédurok initie également la réalisation de nombreuses réunions et ateliers entre les professionnels du secteur et se réunit au moins deux fois par an en Assemblée Générale pour décider des orientations à prendre. Des commissions, telles que la Commission de Développement et Accompagnement Artistique (CDAA), et des groupes de travail sont en outre lancés sur des thématiques d'actualité qui entraînent des enquêtes précises sur le terrain puis la production d'analyses. Un premier état des lieux des équipements adhérents à la Fédurok est ainsi réalisé dès 1995 afin de mieux connaître leur fonctionnement et de dégager des points communs aux différents équipements. Une étude est par exemple actuellement en cours sur le thème des « publics, métiers et services liés à la répétition » avec l'observation empirique de 15 équipements (parmi lesquels 13 adhérents à la Fédurok) et la réalisation de 58 entretiens. Elle permet de faire un état des lieux mais également de proposer une observation distanciée des différentes structures pour apporter des réponses aux problèmes rencontrés par les acteurs approchés dans le cadre de cette étude.

Cette structure constitue un lieu ressource pour une association telle que la MJC Antipode Cleunay, en ce qu'elle permet d'avoir accès à des documents utiles sur le domaine des musiques amplifiées, mais également de réunir des professionnels œuvrant dans le même secteur, rencontrant les mêmes problèmes et avec des objectifs similaires, comme en témoignent la Charte qui régit la Fédurok :

<sup>98</sup> Le CNV est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) chargé par le ministère de la Culture et de la Communication de percevoir la taxe sur les spectacles de variétés, qui est de 3,5% sur la billetterie, hors TVA. Cette taxe est ensuite reversée à des projets, à des salles ou à des artistes sous forme d'aide financière.

<sup>99</sup> Rencontres Nationales à Poitiers organisées par la Fédurok, la FNCC et le Confort Moderne intitulées « Les équipements de musiques amplifiées : quelles missions avec quels partenariats ? »

« L'objectif des adhérents de la Fédurok est l'essor des pratiques artistiques et culturelles. [...] Les projets sont ancrés sur un territoire, dans une relation de proximité avec les acteurs et les populations. Les adhérents de la Fédurok accompagnent les pratiques, les projets et les initiatives. Ils collaborent et partagent leurs moyens avec les acteurs de ce territoire pour le développer. Ils constituent des espaces ouverts à la participation et à l'implication des populations. [...] Par ailleurs, les adhérents de la Fédurok s'inscrivent dans le développement de l'initiative privée et citoyenne, revendiquant la capacité de la société civile à assurer des missions d'intérêt général et de recevoir à ce titre la gestion d'un service public délégué.»

Il est également à noter que la Fédurok a également initié la création en 2005 d'un syndicat professionnel d'employeurs, portant le nom de « Syndicat National des petites et moyennes structures non-lucratives de musiques actuelles », abrégé en SMA, dont est également adhérente la MJC. La même logique est ici à l'œuvre, à savoir la structuration et la défense d'un secteur particulier :

« Afin d'aller plus loin dans la professionnalisation et la reconnaissance de cette troisième voie de développement du secteur des musiques actuelles, la Fédurok et la Fédération des Scènes de Jazz et de Musiques Improvisées décident de proposer aux acteurs se reconnaissant dans ce champ un outil syndical. Au regard de la situation actuelle, celui-ci apparaît indispensable afin de permettre une représentation efficace et une voix homogène auprès des instances publiques et professionnelles par lesquelles les cadres juridiques et administratifs sont forgés. Actuellement, aucun organe représentatif du spectacle vivant des musiques actuelles ne représente et ne fait valoir cette troisième voie, qui est pourtant devenue une réalité incontournable du secteur. 100 »

Le rôle du réseau Fédurok et de la Fédération Régionale des MJC est essentiel en ce qu'il permet d'une part de disposer d'un soutien important dans les négociations avec les pouvoirs publics, et certains vont jusqu'à parler de contre-pouvoir, mais également de construire un discours cohérent et un projet élaboré entre différents partenaires sur le champs des musiques amplifiées. L'appartenance à ces réseaux est bien comprise comme un atout important pour la MJC qui n'hésite pas dans son projet associatif de juin 2008 à la mettre plusieurs fois en exergue :

« la mise en œuvre des missions de l'Antipode s'inscrit dans une dynamique de travail en réseau, en complémentarité avec les autres acteurs culturels du territoire, sans exclusive, ou à l'échelle nationale au sein de la Fédurok, l'équipe s'attachant à développer ses actions dans une logique partenariale. »

De la même manière, dans ce projet associatif qui compte 25 pages, une page est entièrement dédiée à la charte de l'UFISC ou Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, qui fédère depuis 1998 un nombre important de réseaux culturels, toutes formes artistiques confondues, constituant un total de plus de 1500 structures culturelles, et développant des termes et des notions nouvelles pour mieux exprimer leurs ambitions :

100 Citation extraite des statuts du SMA disponibles sur le site Internet du syndicat : http://www.sma-syndicat.org/

« Forts de cette expérience, nous, UFISC, avons élargi notre réflexion commune à l'emploi, puis aux modes de gestion caractérisant notre secteur, pour parvenir finalement à l'affirmation d'un espace socio-économique spécifique. Il se caractérise par une économie plurielle et des organisations à finalités non-lucratives qui se situent dans une économie que l'on qualifiera « d'économie non lucrative de marché »<sup>101</sup>

La MJC n'hésite pas à égrener l'ensemble de ses soutiens au sein de son projet associatif 2008:

« Il est accompagné et soutenu par l'ensemble des partenaires publics : Ville de Rennes, Conseil Général, Conseil Régional, DRAC.

Il est complémentaire avec les projets de l'Ubu et du Jardin moderne. Chacun ayant sa spécificité, des convergences vers les publics sont recherchés : carte d'abonné commune (Ubu, Antipode) formation partenariale pour les groupes en développement (Jardin Moderne, Ubu, Antipode)

Il est reconnu et soutenu par la profession : CNV, SACEM, ADAMI, SPEDIDAM.

Ces forces vives participent pleinement à la réflexion et à la structuration tant au niveau local que national :

Cellule de veille (Ville de Rennes);

Comité consultatif (Conseil Général);

*Groupe de travail sur la pratique amateur (DRAC).* 

Conseil d'administration de la Fédurok

Adhérent du SMA (syndicat musiques actuelles)

Membre de la commission des licences du spectacle (DRAC) »

Cette énumération conséquente des partenariats et réseaux dans lesquels s'est engagé l'ensemble MJC Antipode Cleunay est révélatrice d'une volonté de prouver non seulement l'intégration de la structure à son environnement mais également la légitimité de son action.

80

<sup>101</sup> Citation extraite du site Internet de l'UFISC : http://www.ufisc.org/ufisc.html

# Chapitre 3 : La mise en valeur du projet associatif dans les processus de négociations

Afin de capter l'attention des pouvoirs publics et notamment de la municipalité, un travail conséquent a été fourni par l'ensemble de l'équipe de la MJC Antipode Cleunay pour rédiger, mettre en forme puis diffuser le projet associatif de la structure. En cette fin d'année 2009 auront en effet lieu les négociations entre la MJC et la municipalité afin de redéfinir les objectifs à atteindre par la structure et fixer le montant des subventions qui lui seront allouées. En cette période de difficultés financières, l'équipe municipale s'est d'ores et déjà positionnée sur un financement des associations à fonds constants par rapport à l'année 2008, et ce même si les actions menées envers la jeunesse font partie des domaines d'action prioritaires. Il s'agit dès lors pour la MJC de Cleunay de développer des stratégies efficaces afin de réaliser les projets ambitieux qui sont présentés dans le projet associatif de juin 2008.

# a) L'élaboration du projet associatif de juin 2008

Le projet de juin 2008 de la partie musiques actuelles <sup>102</sup>, que j'ai souvent cité tout au long de ce mémoire, est le témoin d'une évolution importante. Il démontre en effet à lui seul la volonté de l'équipe dirigeante de développer la structure et d'être pris en considération par les pouvoirs publics, et notamment la municipalité, condition *sine qua non* de l'attribution de ressources supplémentaires.

Après plusieurs années de plafonnement des subventions, et avec la suppression du dispositif emploi-jeunes qui permettait à l'association de réduire sensiblement les charges liées au versement des salaires, la direction a en effet montré de son ambition en décidant de l'écriture du projet associatif de l'Antipode.

http://www.mjcantipode.com/antipode/media/prog/projetantipodejuin2008.pdf

<sup>102</sup> Le projet est disponible sur Internet en suivant ce lien :

La différence la plus notable entre ce nouveau projet et celui en date de 2003 est la séparation marquée entre le secteur musical et les activités socioculturelles. Le projet de 2003 était en effet séparé en trois parties : accueil, accompagnement et expression de proximité / enfance-jeunesse / musiques actuelles. Les demandes formulées n'étaient en outre pas complètement rédigées, le projet présentant une dissociation formelle schématique entre « les moyens actuels » et les moyens « nécessaires à acquérir » pour chacun des champs d'intervention de la MJC.

La lecture de ce projet donne ainsi rapidement l'impression de n'être confronté qu'à un catalogue de revendications diverses, pouvant être très précises en ce qui concerne les besoins matériels, mais adressant une sorte de liste de fournitures à la municipalité.

La forme même du projet de juin 2008 est plus aboutie et plus ambitieuse. Il faut remarquer en outre l'arrivée d'un logo sur la page de couverture ainsi que la photo d'un concert réalisé à la MJC qui tend à insérer le projet dans une dynamique professionnelle. Un schéma synthétique du projet d'ensemble de la MJC est également présenté au sein du fascicule, et dont l'explication constitue la trame directrice claire et cohérente du document<sup>103</sup>, agrémentant le discours tenu d'une portée didactique non négligeable.

Le travail de redéfinition et de rédaction de ce projet a débuté à l'automne 2007 et n'a été achevé qu'en juin 2008. Il a été réalisé par les membres professionnels, et notamment par Amélia Michel, chargée de communication, et par le CA et les bénévoles. Le projet fait la part belle aux réseaux sur lesquels il est bâti, ainsi que nous l'avons déjà observé, mais également aux perspectives d'avenir de la MJC, auxquelles sont consacrées les pages 14 à 24 sous le titre général « prospectives pour un projet pérenne ». Il est notamment stipulé que :

« Le projet tel qu'il est posé ici est un projet ambitieux mais pas démesuré. Il prétend juste participer à la structuration d'une politique « musiques actuelles » rennaise qui conforte l'image positive de la Ville de Rennes en la matière. Nous présentons ici les éléments qui pourraient constituer l'objectif à atteindre au cours d'une prochaine convention triennale. Nous considérons que ce document est une base de travail, support de la mise en débat avec nos partenaires. »

Cette affirmation se démarque des sollicitations financières et matérielles faites dans les précédents projets associatifs et qui s'adressaient directement à la ville de Rennes. Loin d'une logique de guichet, le terme partenariat qui est ici utilisé tend à montrer que la dynamique enclenchée par ce nouveau projet associatif place la MJC Antipode Cleunay dans une situation de quasi-égalité avec la ville dans le cadre des processus de négociation. Ce renversement de perception quant à la place de la MJC est ainsi visible dans la mise en scène du projet associatif lors de sa présentation aux élus et

<sup>103</sup> Ce schéma est disponible en annexe.

# b) La présentation du projet aux décideurs politiques

La parution de ce projet associatif, bien plus abouti que les précédents, a donné lieu à une grande réunion entre l'équipe professionnelle, les bénévoles, les membres du CA de la MJC, les habitants du quartier de Cleunay et les élus et administratifs de la ville de Rennes, parmi lesquels Sylvie Robert, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la culture et anciennement adjointe à la culture à la ville de Rennes, symbolisant la encore la capacité de la structure à mobiliser les différents publics.

Tous ont été conviés dans les locaux mêmes de la MJC Antipode, ce qui marque donc un déplacement du centre vers la périphérie, et qui confirme l'ambition d'un équipement qui ne se place plus comme sollicitant une participation financière des pouvoirs publics mais bien dans une logique de présentation de sa nouvelle dynamique associative.

Jack Sichler résume en ces termes l'esprit de la présentation publique du projet :

« Ca fait longtemps qu'on monte des projets à la ville. Au fur et à mesure que notre projet évolue, parce que le projet a quand même beaucoup évolué entre 1998 et maintenant, il est devenu de plus en plus ambitieux. La ville n'avait pas trop répondu à ce qu'on avait demandé au fur et à mesure. Les projets s'empilaient, on avait des choses à développer. On était dans notre droit puisque les autres MJC ont été rénovées. C'était notre tour. On a fait une présentation du projet à la ville. La dernière mouture du projet est très bien passée. Ça a été très très bien vu. C'est à partir de ce moment là qu'ils ont décidé d'examiner plus sérieusement nos propositions. 104 ».

Un lien est donc ici clairement énoncé et revendiqué entre la remise en question du projet associatif, sa redéfinition et son actualisation, et la réponse des partenaires publics qui apparaît dès lors à la fois comme légitime et attendue, puisque reconnaissant les efforts fournis par toute l'équipe de la MJC et la direction

<sup>104</sup> Entretien réalisé le 15 avril 2009 avec Jack Sichler, chargé du développement artistique et de l'action culturelle de la MJC Antipode Cleunay.

# c) Négociations et compromis dans la construction d'un nouvel équipement à La Courouze

La MJC Antipode Cleunay réclame depuis plusieurs années l'amélioration de l'équipement mis à disposition par la ville. Construit en 1976, la bâtiment qui héberge la MJC est désormais vétuste et ne réponds plus aux exigences techniques des groupes professionnels qui sont accueillis dans le cadre tant des actions de diffusion que de création. De plus, le manque de place et la l'utilisation déjà maximale des locaux de répétition sont susceptibles de mettre en danger la pérennité de l'association. La salle de concert, d'une jauge de 500 places, pourrait être d'une capacité supérieure, et ainsi permettre des rentrées financières conséquentes du fait des économies d'échelles réalisées, tandis que les locaux destinés à la réalisation des activités de loisirs proposées aux jeunes du quartier sont jugés insuffisants.

Les revendications de la MJC afin d'obtenir des travaux d'agrandissement et de rénovation sont anciennes mais n'avaient pas été jusqu'alors prises en compte par les pouvoirs publics. Cependant, après la présentation publique du projet, en juin 2008, la municipalité a lancé une étude pour mesurer le coût de l'agrandissement et de l'amélioration des locaux de la MJC, ce qui tend à démontrer l'impact positif du projet associatif auprès des décideurs politiques ainsi que l'énonçait précédemment Jack Sichler.

Les travaux nécessaires ont été estimés à plus de 8 millions d'euros, montant beaucoup trop élevé selon la municipalité, qui a alors pris le parti de réfléchir à la construction d'un nouvel équipement.

Un compromis est alors trouvé, et révélé au public fin mars 2009, entre la MJC et la municipalité, à savoir la construction, sur un espace laissé vacant de 1200m², d'un nouvel équipement pourvu d'une scène de 1200 places au centre des quartiers de Cleunay et de la Courrouze, nouvel « éco-quartier » rennais actuellement en cours de construction.

Le quartier de la Courrouze, dont la construction sera probablement achevée en 2020, vise à terme l'accueil de 4700 logements pour un total de 10000 habitants. La construction de ce nouvel équipement à l'horizon 2015 – 2020 pose un certain nombre de défis à la MJC et à son projet associatif mais témoignent, si besoin était, de la confiance accordée par les élus de la ville de Rennes à l'association.

Mais ainsi que le précise Fatima Salhi, chargé du quartier de Cleunay au sein de la Direction à la Vie Associative et à la Jeunesse de la ville de Rennes, la MJC a déjà intégré La Courrouze à ses projets de développement :

« Avec la construction de la ZAC la Courrouze, ils ont proposé d'accompagner le chantier avec des présences culturelles et artistiques, pour accompagner les habitants de Cleunay vers ce nouveau quartier et l'intégrer, et puis en direction des nouveaux habitants de la Courrouze qui vont déjà commencer à arriver fin 2009. Ils regardent toujours vers l'avenir et sont une vraie force de proposition qui mobilise les gens. Cette présence artistique va se faire avec des artistes et avant tout avec les habitants qui vont pouvoir faire plein d'activités pour le chantier. La MJC est réactive et ne s'enferme pas dans un projet associatif sur lequel elle ne se questionne pas. Elle redynamise son projet associatif pour le remettre en phase avec les réalités du terrain. 105 »

105 Entretien du 1er avril 2009 avec Fatima Salhi, en charge du quartier de Cleunay au sein de la DVAJ.

### Conclusion

Le secteur des musiques amplifiées est encore à l'heure actuelle en formation, et sa naissance relativement tardive par rapport aux autres grands champs d'intervention des politiques culturelles en fait un secteur pertinent pour l'observation de l'action des équipes municipales et du comportement des acteurs associatifs, et permet de concevoir l'évolution des représentations qui sont à l'œuvre dans le domaine des esthétiques. L'étude du cas particulier de la « Maison des Jeunes et de la Culture Antipode Cleunay » a permis de mettre en évidence la capacité des acteurs, réunis en association, à développer des projets faisant écho aux besoins et aux attentes exprimés par la population. L'orientation de la structure vers le secteur des musiques amplifiées, a permis de dépasser le caractère associatif, tourné vers l'action socioculturelle, tout en l'englobant dans un même mouvement. Ces différentes stratégies visant au développement de la structure sont révélatrices des besoins croissants des équipements culturels et socioculturels, qui ne veulent pas seulement se voir attribuer une subvention de fonctionnement a-minima, mais souhaitent réellement se démarquer et faire croître leur projet initial. Dans un contexte de concurrence croissante pour attirer l'attention des équipes municipales, ces stratégies sont de plus en plus complexes, en terme de négociations et d'élaboration, renforçant ainsi la qualité des projets dans un processus d'émulation qui peut s'avérer très bénéfique.

La reconnaissance progressive du travail mené par la MJC Antipode par les cadres institutionnels prévus pour organiser le soutien aux musiques amplifiées n'a pour autant pas amoindri la capacité de l'équipement à répondre aux besoins des populations locales. A l'intersection de la qualité artistique et de l'action aussi bien culturelle que sociale, la MJC a su redéfinir efficacement son projet associatif grâce à la force de mobilisation dont dispose désormais l'équipe dirigeante, dont le nombre élevé de bénévoles impliqués quotidiennement dans la structure est le reflet. L'apport des réseaux nationaux et régionaux d'éducation populaire et de musiques amplifiées est également à ce titre essentiel, permettant à la fois la rencontre des acteurs impliqués dans le secteur, et donc la mise en cohérence des discours opposés aux pouvoirs publics dans une optique de rapport de force, et la mise à disposition d'outils permettant une meilleure connaissance des équipements.

Le positionnement de la MJC sur le secteur des musiques actuelles permet en outre à la structure d'être cohérente avec les valeurs qu'elle défend, dans la lignée de celles de l'éducation populaire, même si nous l'avons vu, ce terme reste difficile à définir. Cette cohérence n'a cependant pu être apportée que par un retour sur les enjeux et les missions présentées dans le projet associatif. La réflexivité de la structure étant ici particulièrement nécessaire, car condition de l'accès aux sources publiques de financement.

L'acquisition du statut d'interlocuteur légitime à la fois pour la politique culturelle de la ville et pour la Direction Régionale des Affaires Culturelle n'a été rendu possible que par une redéfinition de longue haleine du projet associatif devenu d'année en année plus ambitieux de façon à interpeller les pouvoirs publics et à accéder aux différents niveaux territoriaux tels que la région et le département. L'action de l'équipe professionnelle a été déterminante, et la structure serait aujourd'hui beaucoup moins active et performante sans la capacité de la direction à impliquer les populations dans le projet associatif et à mettre des mots sur son travail quotidien. La municipalité a finalement soutenu dans son programme politique une scène de musiques actuelles constituée à partir de demandes ayant émergé du local, les pouvoirs publics ne faisant pas alors œuvre initiatrice mais bien intégratrice grâce aux dispositifs institutionnels que les équipements sont peu à peu amenés à solliciter pour poursuivre et soutenir leur dynamique de développement.

L'association apporte ainsi une réponse possible au paradoxe que nous avions posé dès l'introduction, à savoir l'exigence de concilier la qualité et l'excellence du domaine culturel avec une action en direction de tous les publics visant à faire émerger les capacités propres à chacun d'expression culturelle. Les perspectives de développement de la MJC Antipode Cleunay sont désormais réalité avec la décision de construire un nouvel équipement aux frontières des quartiers de Cleunay et de la Courrouze. Ce projet représente de nombreux défis pour l'association, à commencer par l'intégration à un nouveau territoire, l'appropriation d'une nouveau lieu de création et de diffusion, et l'arrivée de nouveaux publics dont la typologie sera vraisemblablement différente de celle des habitants de Cleunay.

Par manque de temps et de rencontres avec les professionnels, qui ne sont malheureusement pas toujours accessibles aux étudiants, je n'ai pas pu développer certains points de mon travail qui auraient cependant du bénéficier d'un traitement approfondi et pourraient constituer à eux seuls des pistes intéressantes pour d'autres étudiants. L'opposition entre les valeurs du secteur culturel et les valeurs du socioculturel pourrait ainsi être étudiée dans le cas de la MJC Antipode Cleunay qui réunit ces deux ambitions dans une même structure. Les degrés de légitimité et les objectifs

différent et il me semble pertinent d'analyser les tensions qui peuvent découler de ces termes. La dimension politique des MJC serait également à approfondir. D'une part le lien entre les MJC et leurs fédérations présente un intérêt réel sur des problématiques liées à la dépendance et à l'autonomie. D'autre part, le parcours personnel et professionnel des directeurs de MJC, des personnels et des fédérations serait à étudier. Un bon nombre de militants associatifs ont en effet rejoint les rangs des personnels politiques au cours de diverses élections depuis 1977 notamment, créant à la fois une séparation avec les associations d'éducation populaire se réclamant a-politiques, et une rapprochement et une sympathie certaine entre ces nouveaux élus et leur terrain associatif d'origine.

# **Bibliographie**

# Travaux imprimés

### •Études générales : science politique, sociologie et action culturelle

Adorno, T., et Horkheimer, M., « La production industrielle des biens culturels » (1947), dans *La Dialectique de la raison*, Paris, Gallimard, 1974.

Bourdoncle R., « La professionnalisation des enseignants : analyses sociologiques anglaise et américaine », *Revue française de pédagogie*, n°94, janvier à mars 1991.

« Education populaire : une actualité en question », *Agora – Débats / Jeunesse*, n°44, septembre 2007

Friedberg E., Urfalino P, *Le Jeu du catalogue : les contraintes de l'action culturelle dans les villes*, Paris, La Documentation française, 1984, 153 p.

Gaudin, J.-P., Gouverner par contrat, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, 275 p.

Gravari-Barbas, M., et Violier, Ph., sous la direction de, *Lieux de culture, culture des lieux :* production(s) culturelles(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 301 p.

Ion J., « Affranchissements et engagements personnels », dans J. Ion, sous la direction de, *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Etienne, 2001

Michel Lussault, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, « La couleur des idées », 2007, 364 p.

L'action socioculturelle dans la ville, actes du colloque de Rennes 1 et 2 octobre 1992, sous la direction d'Armel Huet, L'Harmattan, 1994

Martin, J.-P., « Histoire de l'éducation populaire et de ses représentations », dans *L'éducation populaire : un pari pour la démocratie*, actes du colloque des 1, 2 et 3 octobre 1985, Institut national d'éducation populaire, Marly-le-Roi, 1986

Moulinier P., Les politiques publiques de la culture en France, Paris, PUF 2008, 128 p.

Pierson P. Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment (1994) Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1994, 213 p.

#### •Le réseau des Maisons des jeunes et de la culture

Actes de la convention de Montpellier, CMJCF, 2004, 84 p.

Besse L., Les MJC, 1959-1981 : de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 391 p.

Pujol G., Éducation Populaire, le tournant des années 1970, Paris, L'Harmattan, 246 p

Ragi T. « La CMJCF face à ses défis », Actes de la convention de la confédération des MJC de France à Montpellier les 12, 13 et 14 novembre 2004, Fédération de Haute-Garonne des MJC, 2005, 84 p.

#### •Rennes et la politique culturelle

Assises pour la culture: le cas de Rennes, 21 et 22 novembre 1997 au Théâtre National de Bretagne, rapports préparatoires réalisés par le LARES, Rennes, Laboratoire de Recherches en Sciences Sociales, 1997, 375 p.

Aubert G., Croix A., Denis M., *Histoire de Rennes*, Rennes, éditions Apogée et Presses universitaires de Renne, 2006, 296 p.

Cleunay: histoire d'un village, histoire d'un quartier rennais, plaquette, Rennes, 1997

Gabillard, M., *La politique culturelle à Rennes, 1977-2008, mémoires et réflexions*, Rennes, Apogée 2008, 700 p.

Gruel, L., Echos d'un village ouvrier: population, mode de vie, appropriation culturelle de l'espace à la cité de l'urgence de Cleunay, étude réalisée à l'initiative du collectif des habitants et associations de Cleunay, 1981.

Lefebvre N., *Rennes et les musiques actuelles: la construction d'une identité culturelle territoriale.* Mémoire IEP de Rennes, sous la direction de Philippe Leroy, 2004

Lucas J-M., *Rock et politique culturelle, l'exemple de Rennes 1976-1983*, étude pour le SER, DDC, Ministère de la Culture et de la Communication, 1984

Mornet, C., La politique de soutien à la vie associative à Rennes : de la contractualisation centralisée à la contractualisation acentrique, mémoire IEP Rennes, 2005, 104 p.

Vion A., Le Galès P., « Politique culturelle et gouvernance urbaine : l'exemple de Rennes », *Politiques et Management Public*, n°1, Mars 1998, p. 1-33.

Wolff J-P., « Réseaux de villes et réseaux culturels dans l'Ouest. L'exemple du théâtre et de la musique classique », *Norois*, 190, 2004/1.

#### •Études sur la musique

Becker H., dans Les mondes de l'art, trad. fra. Paris, Flammarion, 1988, 380 p.

Guibert G., « Les musiques amplifiées en France. Phénomènes de surfaces et dynamiques invisibles », *Réseaux*, 2007/2, n°141-142, p. 297-324.

Jumel F., *Scènes de musiques actuelles et amplifiées: entre institutionnalisation et professionnalisation, quelle place pour le militantisme?*, Mémoire, DESS d'Angers, Direction d'équipements et de projets musiques actuelles/amplifiées, 2003, 110 p.

Teillet P., « Éléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des "musiques amplifiées" », dans Poirrier P. (dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation*,

XIXè et XXè siècles, Paris, Comité d'Histoire de Ministère de la Culture, La Documentation Française, 2002, p. 361-393.

Teillet P., « Publics et politiques des musiques actuelles », dans O. Donnat, P. Tolila, *Le(s) public(s) de la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p.155-180.

Tournès L., « Reproduire l'œuvre : la nouvelle économie musicale », dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli, sous la direction de, *La culture de masse en France de la Belle Époque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002, p. 256.

Van Colen F., Éducation populaire et musiques amplifiées, analyse des projets de 11 lieux de musiques amplifiées, étude réalisée par pour le CRY et la Fédurok, avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche, et de la Caisse des dépôts et consignations, INJEP, juin 2002

# Sources numériques

•Sources Internet

Lucas, J.-M. (dit aussi Docteur Kasimir Bisou), « Quelques pistes pour concevoir l'évaluation des politiques publiques artistico-culturelles mises en œuvre par des acteurs aussi peu corporatistes que possible », 2005. <a href="http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/evaluation\_politiques\_publiquesNov05.pdf">http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/evaluation\_politiques\_publiquesNov05.pdf</a>

« MJC Antipode Cleunay, un projet associatif et territorial au service des populations » http://www.mjc-antipode.com/antipode/media/prog/projetantipodejuin2008.pdf

Rencontres Nationales à Poitiers organisées par la Fédurok, la FNCC et le Confort Moderne intitulées « Les équipements de musiques amplifiées : quelles missions avec quels partenariats ? » <a href="http://fsj.lafedurok.org/documents/RencontresPoitiers1997.pdf">http://fsj.lafedurok.org/documents/RencontresPoitiers1997.pdf</a>? <a href="http://physessions.org/documents/RencontresPoitiers1997.pdf">PHPSESSID=0965b8871b84b2e11538689b25e1f5b9</a>

Tariq Ragi, « Les relations entre associations et pouvoirs publics », Ceras - revue *Projet* n°264, Décembre 2000 <a href="http://www.ceras-projet.com/index.php?id=2000">http://www.ceras-projet.com/index.php?id=2000</a>

Teillet, Ph. (coordonné par), *Le « secteur » des musiques actuelles :de l'innovation à la normalisation… et retour ?*, Journée d'étude du master Direction d'équipements et de projets dans le secteur des musiques actuelles, Université d'Angers – CUFCO 10 octobre 2006

http://www.irma.asso.fr/IMG/pdf/innovationanormalisation.pdf

•Sites Internet

Association Fedurok: <u>www.fedurok.com</u>

Centre d'information et de ressources sur les ressources amplifiées : www.irma-asso.fr

Etudes sur la déconcentration des politiques culturelles : www.observatoire-culture.net

Maison des jeunes et de la culture Antipode : www.mjc-antipode.fr

Syndicat spécialisé dans les musiques actuelles : <a href="http://www.sma-syndicat.org/">http://www.sma-syndicat.org/</a>

Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles: <a href="http://www.ufisc.org/">http://www.ufisc.org/</a>

# **Annexes**

- Liste des entretiens réalisés
- Organigramme MJC Antipode Cleunay
- Schéma fonctionnel de la MJC Antipode Cleunay

	Date	Nom Prénom	Fonction	Lieu	Durée
1	29/01/2009	Gabillard Martial	Adjoint à la Culture, ville de Rennes, 1977-2001	Conseil Général, Rennes	1h
2	04/03/2009	Ménager Thierry	Directeur de la MJC Antipode Cleunay	MJC	35mn
3	10/03/2009	Verne Jean	Conseiller en charge des secteurs musique et danse à la DRAC Bretagne	DRAC, Rennes	1h10
4	24/03/2009	Lecoq Jean-Loup	Directeur adjoint de la DRAC Bretagne – développement culturel	DRAC, Rennes	35mn
5	30/03/2009	Le Sénéchal Virginie	Chargée du secteur musiques, Direction Générale de la Culture, ville de Rennes	DG Culture, Rennes	1H
6	01/04/2009	Salhi Fatima	Chargée du quartier de Cleunay, Direction Vie Associative et Jeunesse, ville de Rennes	DVAJ Rennes	1H15
7	15/04/2009	Sichler Jacques	Développement artistique et action culturelle, MJC Antipode Cleunay	МЈС	45mn
8	16/04/2009	Michel Amélia	Chargée de communication, MJC Antipode Cleunay	MJC	25mn